



# NIGER

Avril 2023

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANNEXE D'INFORMATION ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration et résumant les avis du conseil d'administration tels que formulés lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les questions liées aux consultations au titre de l'article IV et aux accords avec le FMI, le 21 décembre 2022.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 21 décembre 2022. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités nigériennes sur l'évolution de la situation et de la politique économiques, qui ont pris fin le 2 novembre 2022. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 6 décembre 2022.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités nigériennes\*

Protocole d'accord technique\*  
Questions générales  
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté  
\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## Le conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Niger, approuve un décaissement de 52,6 millions de dollars et achève les consultations de 2022 au titre de l'article IV

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La croissance devrait rebondir cette année et s'accélérer à court terme ; pour autant, le Niger reste confronté à d'énormes défis de développement, à l'heure où il pâtit de la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel et subit de fréquents chocs climatiques.
- L'exécution du programme est globalement en bonne voie. Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques sont satisfaisants et la mise en œuvre du programme de réformes structurelles s'accélère, y compris dans le domaine de la gouvernance.
- Afin de rendre le pays plus résilient aux chocs, il convient en priorité d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures et la qualité des dépenses, et de créer par ailleurs un environnement favorable à la diversification économique et au développement du secteur privé.

**Washington, le 21 décembre 2022.** Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations de l'année 2022 au titre de l'article IV<sup>1</sup>, ainsi que la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Niger. L'achèvement de la revue permet le décaissement de 39,48 millions de DTS (environ 52,6 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 118,44 millions de DTS (environ 157,8 millions de dollars). L'accord triennal en faveur du Niger au titre de la FEC pour un montant de 197,4 millions de DTS (soit environ 275,8 millions de dollars lors de l'approbation du programme ou 150 % de la quote-part du pays) a été approuvé le 8 décembre 2021 (voir communiqué de presse n° 21/366). L'accord devrait contribuer à mobiliser des financements bilatéraux et multilatéraux supplémentaires.

Le conseil d'administration a également achevé les consultations de 2022 au titre de l'article IV avec le Niger. Depuis l'achèvement des dernières consultations au titre de l'article IV en 2019, les autorités ont progressé dans l'adoption d'un certain nombre de recommandations de politiques clés et ont fait avancer leur programme de réformes. Néanmoins, en dépit de perspectives macroéconomiques positives, le pays, en situation de fragilité, reste confronté à d'énormes défis de développement, qui sont exacerbés par une décennie de conflit au Sahel et l'exposition aux chocs climatiques.

Au terme des délibérations du conseil d'administration, Madame Sayeh, directrice générale adjointe et présidente par intérim, a fait la déclaration ci-après :

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

« Les perspectives économiques à court et moyen terme du Niger demeurent globalement favorables : la croissance devrait rebondir cette année et s'accélérer par la suite, portée par l'investissement privé et les exportations de pétrole à travers le nouvel oléoduc. La mise en œuvre de façon résolue du programme de réformes structurelles des autorités visant à renforcer le capital humain, à s'attaquer aux sources de fragilité et à diversifier la base de production du pays en favorisant le développement du secteur privé, devrait permettre de créer les conditions d'une croissance à long terme soutenue et résiliente aux chocs et d'une réduction de la pauvreté.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont satisfaisants dans l'ensemble, malgré un contexte difficile. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été remplis à fin juin et fin septembre 2022, et cinq des six objectifs indicatifs ont été atteints à fin septembre. Néanmoins, la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État a dépassé son plafond en novembre 2022. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles des autorités est également globalement en bonne voie.

Une consolidation budgétaire graduelle se justifie pour répondre aux besoins de dépenses rendues urgentes par la crise alimentaire et la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel, et pour effectuer des dépenses pressantes et prioritaires dans les domaines de l'éducation, des infrastructures et des filets de protection sociale. Pour autant, les autorités doivent éviter que les déficits budgétaires de grande ampleur s'enracinent afin de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette publique et revenir à la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA d'ici 2025.

Pour se ménager l'espace budgétaire nécessaire pour engager les dépenses prioritaires, il est essentiel que les autorités fassent progresser le programme de mobilisation des recettes intérieures. Elles devraient par conséquent accélérer la mise en œuvre des réformes visant à réduire les exonérations et l'évasion fiscales et à réviser le code des impôts pour simplifier le régime fiscal et accroître son efficacité, et à améliorer l'administration des recettes grâce à la dématérialisation. Il convient également de mettre en place de manière urgente, avant le début des exportations de pétrole, un cadre transparent de gestion des ressources pétrolières. De plus, les pouvoirs publics doivent accroître l'efficacité et la qualité des dépenses et veiller à ce que les résultats des entreprises publiques s'améliorent afin de se ménager l'espace budgétaire pour engager les dépenses sociales et d'investissement prioritaires.

Afin de favoriser l'essor du secteur privé et une croissance inclusive, il est également essentiel que les autorités redoublent d'efforts en vue de préserver la stabilité et la solidité du secteur financier. En particulier, la restructuration du secteur de la microfinance demeure indispensable pour promouvoir l'inclusion financière et accroître la résilience des plus vulnérables aux chocs.

Des progrès sur le plan de la gouvernance sont indispensables pour s'attaquer aux sources de fragilité du pays et améliorer le climat des affaires. Les efforts pour remédier aux insuffisances persistantes du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et les mesures prises visant à rendre publiques les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires sont opportunes à ce titre. Par ailleurs, pour favoriser sur le long terme une croissance inclusive, il est crucial de renforcer la résilience du secteur agricole aux chocs climatiques et de favoriser la diversification des exportations. »

## Évaluation par le conseil d'administration<sup>2</sup>

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils se félicitent de l'engagement des autorités nigériennes et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FEC, malgré le contexte difficile. Si les perspectives à moyen terme sont encourageantes, à la faveur de la hausse des exportations de pétrole, les risques demeurent élevés, notamment ceux découlant des chocs climatiques, des menaces sécuritaires et de la prolongation de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Dans ce contexte, les administrateurs appellent à la poursuite de l'engagement envers des politiques qui renforceraient la stabilité macroéconomique et la résilience aux chocs, ainsi que de la mise en œuvre de réformes visant à développer le secteur privé et à améliorer la gouvernance. L'implication des bailleurs de fonds dans la durée et le recours aux activités de développement des capacités du FMI seront indispensables pour accompagner ces efforts.

Les administrateurs conviennent qu'une trajectoire de consolidation budgétaire plus graduelle est souhaitable pour appuyer les immenses besoins de développement du Niger et les priorités de dépenses urgentes. Cependant, ils estiment que les autorités doivent suivre la trajectoire prévue afin de respecter la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA d'ici 2025 et mener une politique d'endettement prudente en privilégiant les emprunts concessionnels. Ils recommandent aussi de renforcer les capacités de production des statistiques de la dette et des finances publiques.

Les administrateurs soulignent l'importance d'accélérer le programme des autorités en matière de mobilisation des recettes, notamment la révision du code des impôts afin d'élargir l'assiette fiscale et l'application de mesures visant à réduire les exonérations et l'évasion fiscales. Ils insistent aussi sur le fait qu'il est essentiel d'élaborer un cadre transparent pour la gestion des recettes pétrolières avant le début des exportations afin de garantir une bonne gestion de ces ressources.

Les administrateurs encouragent les autorités à redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité et la qualité des dépenses et améliorer la productivité des entreprises publiques afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour engager les dépenses sociales et d'investissement prioritaires et améliorer la fourniture de services publics. Ils insistent sur l'importance de consolider les dispositifs de protection sociale afin de protéger les personnes les plus vulnérables et saluent l'engagement des autorités à promouvoir l'éducation des filles et l'égalité hommes-femmes.

Les administrateurs prennent acte de la vulnérabilité grandissante du secteur financier et préconisent de surveiller de près la dégradation de la qualité des actifs dans les secteurs de la banque et de la microfinance.

Les administrateurs soulignent l'importance de diligenter la mise en œuvre du programme de réformes structurelles afin de promouvoir le développement du secteur privé. Il est indispensable de renforcer la résilience du secteur agricole face aux chocs climatiques et de favoriser la diversification des exportations et l'inclusion financière pour stimuler une croissance inclusive à long terme. Les administrateurs recommandent aussi de poursuivre les

---

<sup>2</sup> À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. Une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration est disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>

efforts pour renforcer les dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption et mettre à profit la transformation digitale, et encouragent d'aller plus loin dans ces domaines.

Il est prévu que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec le Niger se déroule conformément à la décision du conseil d'administration sur les cycles de consultation pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

## Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–23

	2019	2020	2021	2022	2023
	(variation annuelle en pourcentage)				
Revenu national et prix					
PIB à prix constants	6,1	3,5	1,4	7,1	7,0
Volume des exportations	-3,3	-0,6	-8,3	-6,7	22,8
Volume des importations	9,5	2,7	1,1	-5,2	10,6
IPC, moyenne annuelle	-2,5	2,9	3,8	4,5	3,0
IPC, fin de période	-2,3	3,1	4,9	4,8	3,0
Finances publiques					
Total des recettes	-1,6	0,5	5,2	19,9	19,6
Total des dépenses et prêts nets	8,4	8,4	13,4	13,9	1,7
Dépenses courantes	2,3	12,4	9,1	13,9	1,8
Dépenses en capital	13,8	5,3	12,9	12,9	-4,3
	(variation annuelle en pourcentage)				
Crédit intérieur	-12,2	25,0	9,2	17,5	15,0
Crédit à l'État (net)	-89,5	565,5	-24,6	103,6	37,7
Crédit à l'économie	13,0	8,6	15,4	7,1	9,8
Monnaie au sens large	15,0	17,0	9,7	10,3	12,1
	(en pourcentage du PIB)				
Finances publiques					
Total des recettes	11,2	10,8	10,8	11,7	12,8
Total des dépenses et prêts nets	21,6	22,4	24,3	24,8	23,1
Dépenses courantes	9,6	10,3	10,7	11,0	10,2
Dépenses en capital	12,0	12,1	13,1	13,2	11,6
Solde budgétaire global (dons compris)	-3,6	-4,8	-5,9	-6,8	-5,3
Formation brute de capital fixe	29,9	31,1	31,7	34,2	33,5
Investissement privé	19,3	20,5	20,6	22,9	23,7
Investissement public	10,6	10,5	11,1	11,2	9,8
Solde des transactions extérieures courantes					
Dons officiels non compris	-15,1	-15,7	-16,4	-16,2	-14,9
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-12,3	-13,2	-14,1	-14,4	-13,4
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État.	39,8	45,0	51,3	56,6	57,6
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	26,5	31,6	33,5	37,2	36,7
VA de la dette extérieure	24,5	22,7	20,7	22,7	22,2
Dette intérieure publique	13,3	13,4	17,8	19,4	20,9
	(en milliards de FCFA)				
PIB aux prix de marché courants	7 568	7911	8271	9222	10065

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.



# NIGER

6 décembre 2022

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION

### RESUME

**Contexte et évolution récente.** La situation politique au Niger est globalement stable, mais ce pays fragile reste confronté à des défis considérables de développement, lesquels sont aggravés par dix ans de conflit au Sahel et par son exposition aux chocs climatiques. Le niveau faible des précipitations en 2021 a fait basculer 4,4 millions de personnes en insécurité alimentaire aiguë cette année (2022). La guerre en Ukraine a accentué les pressions sur les prix des produits alimentaires, du pétrole et des engrais. La croissance économique devrait s'accélérer, passant de 1,4 % en 2021 à 7,1 % cette année, portée par l'investissement privé et le redressement de l'agriculture. Bien que les vulnérabilités en matière d'endettement soient plus fortes, l'AVD mise à jour conclut que la dette est viable et que le risque de surendettement extérieur et global demeure « modéré ».

**Perspectives et risques.** La croissance du PIB devrait rester vigoureuse en 2023, à 7,0 %, et s'accélérer ensuite pour dépasser 10 % en 2024 lorsque la production pétrolière augmentera et que la mise en œuvre du programme de réformes structurelles portera ses fruits. Ces perspectives sont soumises à de sérieux risques baissiers. Les chocs climatiques et les menaces sécuritaires pourraient peser sur la production agricole et pétrolière, tandis qu'une escalade de la guerre en Ukraine pourrait entraîner une diminution des flux d'aides, une volatilité accrue des prix des produits de base et un nouveau resserrement des conditions financières qui pourraient pénaliser davantage l'économie nigérienne.

**Résultats du programme.** L'exécution du programme est globalement conforme aux objectifs à fin juin et fin septembre 2022. La plupart des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ont été atteints. Le financement intérieur du budget est resté très inférieur au plafond ciblé. Néanmoins, la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) a dépassé son plafond

en novembre. Le Niger n'a pas enregistré de nouveaux arriérés extérieurs vis-à-vis de créanciers bilatéraux ou privés. L'exécution du programme de réformes des autorités est dans l'ensemble en bonne voie. Les repères structurels continus à fin novembre 2022 ont été atteints, excepté la publication de la synthèse des études de faisabilité des projets d'investissement de plus de 5 milliards de francs CFA. En outre, la plupart des autres repères structurels ont été atteints, hormis l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières.

**Entretiens.** Les entretiens aux fins des consultations au titre de l'article IV et de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC ont porté sur les mesures permettant d'accroître la résilience aux chocs et de remédier à la fragilité de l'économie en : i) ancrant la politique budgétaire et en préservant la stabilité macroéconomique, ii) en améliorant la mobilisation des recettes intérieures, iii) en améliorant la qualité des dépenses publiques tout en privilégiant les investissements dans le capital humain et l'infrastructure, iv) en renforçant la gestion de la dette et en réduisant les vulnérabilités en matière d'endettement, v) en renforçant la stabilité du secteur financier et en favorisant l'inclusion financière, vi) en stimulant le développement du secteur privé et la diversification économique et vii) en renforçant les dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption. Le Niger continue de bénéficier d'un appui considérable du FMI pour le développement de ses capacités.

**Point de vue des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la deuxième revue et au troisième décaissement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC d'un montant de 39,48 millions de DTS, à la demande de modification du critère de réalisation relatif au financement intérieur net ainsi qu'à la demande de dérogation pour non-respect et de modification du critère de réalisation continu portant sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. Ils estiment que le non-respect ne compromet pas les objectifs du programme.

Approuvé par  
**Costas Christou**  
(département  
**Afrique) et Guillaume**  
**Chabert** (département  
**de la stratégie, des**  
**politiques et de**  
**l'évaluation)**

Les entretiens se sont déroulés à distance à partir du 5 octobre, à Washington DC lors des assemblées annuelles du FMI ainsi qu'à Niamey du 24 octobre au 2 novembre 2022. Le rapport a été rédigé par une équipe composée de M. David (chef de mission), M. Diallo, M<sup>me</sup> Ganum, M. Kaho (tous du département Afrique), M. Atsebi (département des finances publiques), M. Mineyama (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Ouedraogo (représentant résident) et M. Abdou (économiste local). M. Chen (département Afrique) a fourni une assistance à la recherche et M<sup>me</sup> Delcambre (département Afrique) a participé à la gestion du document et de sa rédaction. La mission a rencontré Son Excellence le Président Mohamed Bazoum. Des séances de travail ont également été organisées avec le ministre des Finances, M. Ahmat Jidoud, le ministre du Plan, M. Rabiou Abdou, le directeur national de la BCEAO, M. Maman Laouane Karim, et d'autres hauts responsables. M. Bangrim Kibassim (conseiller au bureau de l'administrateur) a également pris part à distance à la mission.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES</b>	<b>6</b>
A. Évolution récente	6
B. Exécution du programme	9
C. Perspectives et risques	10
<b>POLITIQUES PUBLIQUES POUR ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE</b>	<b>12</b>
A. Ancrer la politique budgétaire pour préserver la stabilité macroéconomique	12
B. Améliorer la mobilisation des recettes intérieures	16
C. Renforcer la qualité et l'inclusivité des dépenses publiques	18
D. Développer le secteur privé et accroître la résilience aux chocs	21
E. Politiques du secteur financier	22
F. Poursuivre le programme de réformes de la gouvernance pour remédier aux causes de fragilité	25
<b>PROBLÈMES LIÉS AU PROGRAMME, PROBLÈMES STATISTIQUES, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>	<b>27</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>29</b>

**GRAPHIQUES**

1. Évolution économique récente _____	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2. Composition du PIB et volatilité de la production _____	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
3. Perspectives à moyen terme, 2017–27 _____	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
4. Résultats fiscaux, 2018–22 _____	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
5. Dépenses sociales, dernières données disponibles _____	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–27 _____	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2020-27 (en milliards de francs CFA) _____	39
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2020-27 (en pourcentage du PIB) _____	40
4. Situation monétaire, 2020-27 (en milliards de francs CFA et évolution en pourcentage) _____	41
5. Balance des paiements, 2020-27 (en milliards de francs CFA, sauf indication contraire) _____	42
6. Balance des paiements, 2020–2027 (en pourcentage du PIB) _____	43
7. Indicateurs de solidité financière, décembre 2016–21(en pourcentage, sauf indication contraire) _____	44
8. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2021–24 _____	45
9. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–24 _____	46
10. Tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel _____	47
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022-34 _____	48

**ANNEXES**

I. Matrice d'évaluation des risques _____	49
II. Principales recommandations issues des consultations de 2019 au titre de l'article IV : état d'avancement _____	49
III. Évaluation du secteur extérieur _____	49
IV. Note de stratégie sur le développement des capacités _____	55
V. Stratégie de développement du Niger _____	60
VI. Scénario défavorable _____	62

**(APPENDICES)**

I. Lettre d'intention _____	69
I. Mémoire de politiques économique et financière du Niger _____	72
II. Protocole d'accord technique _____	91

## CONTEXTE

**1. Le Niger demeure confronté à de considérables défis de développement.** Le PIB par habitant reste inférieur à son niveau de 1980. La forte croissance démographique (plus de 3 % par an) exerce d'importantes pressions sur les dépenses sociales, tandis que le taux de fécondité élevé — près de 7 enfants par femme — freine l'autonomisation des femmes. Avec une durée de scolarité moyenne inférieure à 2 ans (contre près de 3 ans pour les hommes), un impératif majeur est d'éduquer les femmes et de leur offrir des opportunités. D'un point de vue positif, les tensions politiques se sont apaisées après les élections de février 2021.

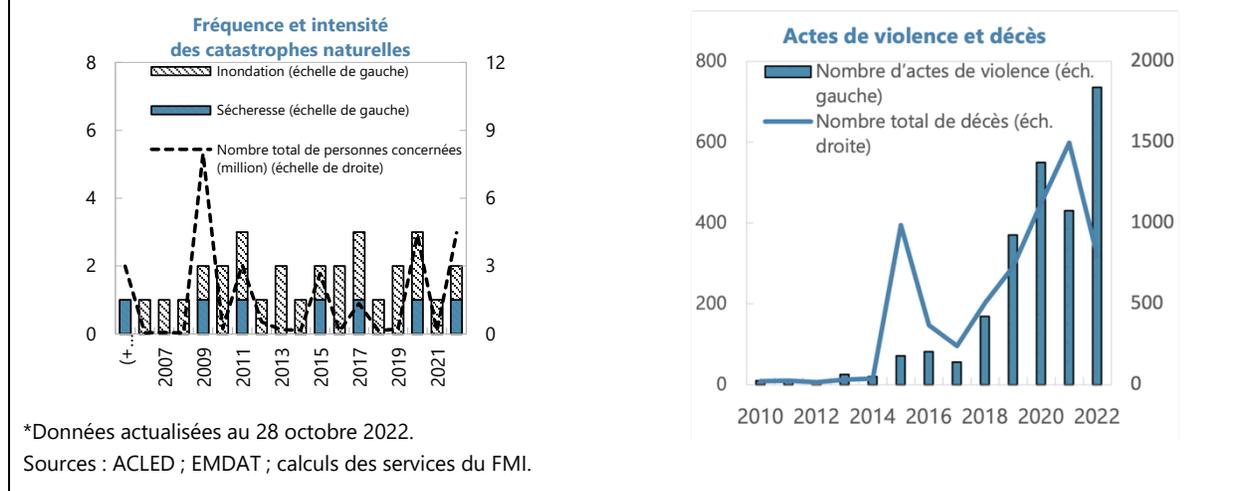
**2. Les dix années de conflit au Sahel et l'exposition aux chocs climatiques sont d'autres freins aux progrès du Niger.** Depuis 2012, la dégradation de la situation sécuritaire a entraîné une très grave crise humanitaire, avec des milliers de réfugiés venus des pays voisins et de personnes déplacées internes<sup>1</sup>. Les incidents liés au conflit se sont récemment multipliés et avaient déjà atteint fin octobre 2022 les niveaux observés l'année précédente. Les dépenses de sécurité, qui s'élevaient à 1,1 % du PIB en 2011, ont atteint 2,8 % du PIB en 2021, grevant ainsi des ressources publiques déjà limitées. A la suite des chocs climatiques, depuis fin 2021, environ 4,4 millions de personnes ont basculé dans l'insécurité alimentaire aiguë selon les estimations du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

**3. Depuis l'achèvement des dernières consultations au titre de l'article IV en 2019, les autorités ont accompli des progrès dans la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations importantes (annexe II).** Néanmoins, l'exécution du programme de réformes est freinée dans un contexte de fragilité marqué par des capacités limitées et des difficultés à trouver un consensus entre les différentes parties prenantes sur un changement fondamental.

---

<sup>1</sup> Au 30 septembre 2022, le Niger comptait 251 081 réfugiés, 44 796 demandeurs d'asile et 376 809 personnes déplacées internes, selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Graphique 1 du texte. Niger : exposition aux conflits et aux chocs climatiques



## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

### A. Évolution économique récente

**4. Les performances macroéconomiques en 2022 devraient être globalement positives, avec un rebond de la croissance et l'atténuation des pressions inflationnistes, en dépit des pressions sur le budget.** La croissance économique devrait rebondir à 7,1 % en 2022, soutenue par la reprise du secteur agricole — grâce à une saison des pluies favorable — et l'accélération de la mise en œuvre de projets d'investissement de grande ampleur. La reprise économique en cours est illustrée par les tendances positives des indicateurs d'activité conjoncturelle mensuels, notamment dans le commerce (graphique 1). La baisse continue des pressions inflationnistes sur les prix des denrées alimentaires depuis le début du second semestre devrait aboutir à une inflation annuelle moyenne de 4,5 %. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait toutefois se creuser à 14,4 % du PIB, du fait de la flambée des prix des produits alimentaires importés et de l'augmentation des importations de biens d'équipement et intermédiaires liées aux grands projets d'investissement compensent largement le surplus des exportations pétrolières.

**5. L'orientation de la politique budgétaire est accommodante cette année, car les autorités prennent des mesures urgentes pour atténuer les effets de la crise alimentaire et les problèmes de sécurité grandissants.** Le déficit global cumulé a atteint 354 milliards de francs CFA (3,8 % du PIB) au 31 août, alors que la projection du programme était de 491,9 milliards de francs CFA (5,3 % du PIB). Cet écart est essentiellement imputable à une sous-exécution des dépenses de 19 %, due à la baisse des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et au report du prêt net pour le projet d'oléoduc. La mobilisation des recettes jusqu'au mois de septembre a été inférieure de 6,9 % aux prévisions du programme en raison de la mauvaise performance des taxes

sur les biens et services et sur les taxes sur le commerce international. Cependant, le déficit budgétaire devrait augmenter pour atteindre 6,8 % du PIB, du fait de l'accélération attendue de l'exécution des dépenses au dernier trimestre de l'année.

**6. Les autorités ont augmenté le prix du diesel, ce qui a suscité un mécontentement social temporaire.** Le prix du diesel a été relevé de 24 % en août pour l'aligner sur les prix internationaux, afin d'une part, d'éviter la pénurie du produit sur le marché intérieur car les prix plus bas au Niger que pratiqués dans les pays voisins avaient déclenché une contrebande à grande échelle, et, d'autre part, de renforcer la viabilité financière de la société de distribution (SONIDEP). Plusieurs groupes de la société civile se sont opposés à la mesure. Pour apaiser les tensions sociales, les autorités ont engagé une campagne de communication et de sensibilisation et pris des mesures d'atténuation, notamment pour réduire la répercussion de la hausse du prix du diesel sur le prix de l'électricité<sup>2</sup>. Les autorités ont également suspendu le marquage moléculaire des produits pétroliers, car les écarts de prix entre le Niger et ses voisins réduisaient les incitations à la contrebande. Dans ce contexte, les recettes attendues de cette mesure devraient être insuffisantes pour couvrir la totalité du coût du marquage moléculaire<sup>3</sup>. En outre, les autorités ont suspendu les exportations de diesel afin de garantir la disponibilité du produit pour la consommation intérieure.

**7. Après avoir augmenté en août, les cas d'infection à la COVID-19 ont nettement diminué, mais la couverture vaccinale demeure inférieure aux objectifs.** Début novembre, le nombre de nouveaux cas par million était inférieur à 0,5. La population vaccinée était voisine de 22 % pour un objectif de 42 % à fin 2022. Cet écart tient en partie aux réticences de la population face à la vaccination et à des incidents de sécurité ayant entravé les activités de vaccination.

<sup>2</sup> La composante de la structure de prix du diesel allouée au fonds de l'énergie est passée de 2,5 à 62,65 francs CFA/litre. NIGELEC (la compagnie publique) puisera dans le fonds de l'énergie pour compenser l'augmentation des coûts de production de l'électricité qui ne sera pas répercutée sur les consommateurs d'électricité pour l'instant. Cela constituerait en fait un transfert des consommateurs de diesel aux consommateurs d'électricité.

<sup>3</sup> La suspension du marquage moléculaire n'implique pas que la mesure est supprimée. Les services du FMI ont conseillé aux autorités de rétablir le contrôle moléculaire lorsque la situation sera revenue à la normale afin de limiter d'éventuels retournements du marché intérieur du pétrole destiné à l'export.

**Tableau 1 du texte. Niger : comptes budgétaires comparés aux projections de la première revue, cumul au 31 août 2022**

Cumulé jusqu'en septembre 2022					
		Milliards de FCFA		En % du PIB	
		Proj. de la 1 <sup>re</sup> revue	Est.	Proj. de la 1 <sup>re</sup> revue	Est.
(1)	Recettes	786,9	732,4	8,5	7,9
(2)	Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	35,7	0,0	0,4	0,0
(3)	Dépenses courantes	713,0	710,8	7,7	7,7
(4)	Investissements financés sur ressources intérieures	417,1	237,6	4,5	2,6
(5)	Prêts nets (oléoduc)	45,0	0,0	0,5	0,0
(6) = (1)+(2)-(3)-(4)-(5)	Solde intérieur	-352,5	-216,0	-3,8	-2,3
(7)	Investissement financé sur prêts étrangers	139,4	138,0	1,5	1,5
(8) = (6)-(7)	Solde budgétaire (définition de l'UEMOA)	-491,9	-354,0	-5,3	-3,8
(9)	Pour mémoire : investissement financé sur crédits extérieurs	206,4	213,4	2,2	2,3

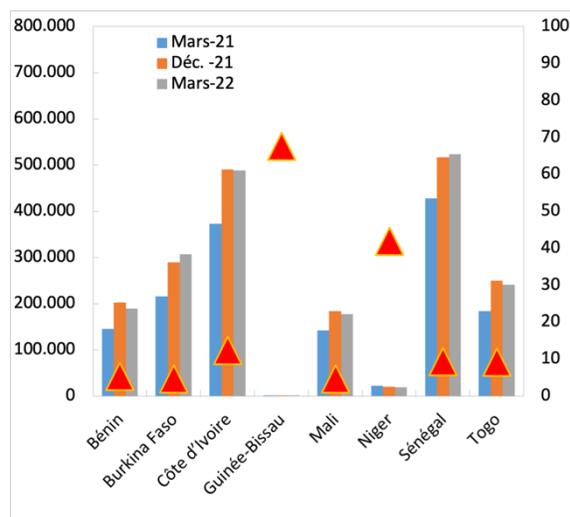
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

**8. Bien que les taux d'intérêt aient augmenté, la politique monétaire demeure globalement accommodante.** La banque centrale a relevé ses principaux taux d'intérêt de 25 points de base (pb) en septembre, après les avoir augmentés de 25 pb en juin, ce qui ramène les taux d'intérêt à leur niveau antérieur à la période de COVID-19. Ces mesures visent à ancrer les anticipations d'inflation et à assurer la stabilité des réserves de change.

**9. Les vulnérabilités du secteur financier se sont accrues, comme le montre le niveau élevé de prêts en souffrances.** Dans le secteur bancaire, le crédit à l'économie a progressé de 11,1 % (en rythme annuel) à fin septembre 2022, tandis que le ratio d'adéquation des fonds propres ressortait à 14,3 % à fin juin 2022, soit plus que les 12,5 % observés en moyenne dans l'UEMOA. Cependant, le ratio de concentration du crédit est estimé à 158,3 % sur la même période, la concentration étant particulièrement forte dans les secteurs des services, des transports et de la construction. En outre, le ratio de prêts en souffrances reste élevé, tant dans le secteur bancaire que dans celui de la microfinance où il est estimé respectivement à 18,1 % (à fin septembre 2022) et 41,9 % (à fin mars 2022). La banque centrale réalise actuellement une enquête afin de déterminer les causes de la dégradation des portefeuilles bancaires. Le secteur de la microfinance a principalement souffert des effets persistants de la mauvaise saison des récoltes précédente, de l'insécurité croissante et d'une médiocre gouvernance, outre des ressources financières limitées. Néanmoins, les faibles interconnexions du secteur avec le système bancaire et le montant peu élevé de l'encours de prêts limitent les risques pour la stabilité financière.

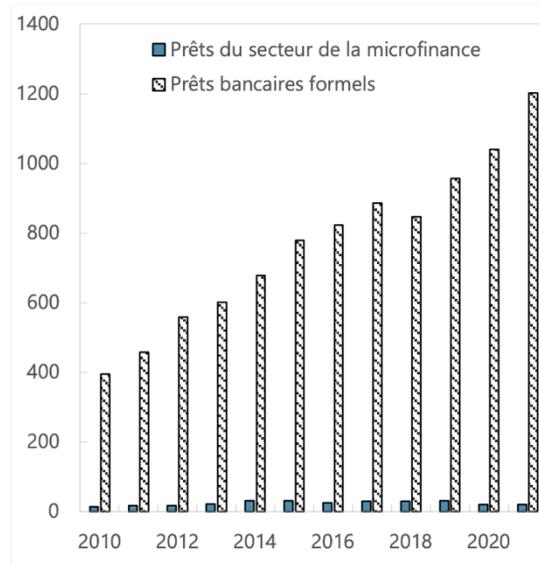
## Graphique 2 du texte. Niger : volume du crédit dans le secteur de la microfinance et dans le secteur bancaire formel

a) Pays de l'UEMOA : évolution de l'encours de crédit (en millions de francs CFA) et des prêts en souffrance (en pourcentage) dans le secteur de la microfinance



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

b) Niger : prêts du secteur de la microfinance et du secteur bancaire formel (hors crédits à l'administration centrale), 2010-21 (en milliards de francs CFA)



## B. Exécution du programme

### 10. L'exécution du programme est globalement satisfaisante par rapport aux objectifs à fin juin et fin septembre 2022 :

- Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été atteints à fin juin et fin septembre. Le financement intérieur du budget en particulier est resté très inférieur au plafond ciblé. Néanmoins, la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État a dépassé son plafond en novembre, car le nombre de contrats de prêts-projets signés a été supérieur aux prévisions. Le Niger n'a pas enregistré de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. De plus, il ne présente pas d'autres arriérés extérieurs vis-à-vis des créanciers bilatéraux ou privés.
- Tous les cinq objectifs indicatifs à fin juin et cinq objectifs indicatifs (sur six) à fin septembre ont été atteints. Les informations préliminaires indiquent que le montant des recettes cash a été légèrement inférieure au plancher du programme à fin septembre en raison d'incidents de sécurité, de problèmes à la frontière avec le Nigéria, qui n'est pas encore totalement ouverte à la circulation des biens, et de la réduction du taux de la taxe de réexportation qui a impacté les recettes d'exportation. Les soldes budgétaires de base — dons budgétaires inclus et exclus — ont été supérieurs aux planchers prévus par le programme. Le ratio

dépenses exceptionnelles/dépenses autorisées a été égal à zéro. Les dépenses sociales prioritaires ont dépassé le plancher fixé par le programme.

### **11. L'exécution du programme de réformes des autorités est globalement satisfaisante.**

Tous les repères structurels continus à fin octobre 2022 ont été atteints, hormis la publication de la synthèse des études de faisabilité des projets d'investissement de plus de 5 milliards de francs CFA — que les autorités prévoient d'assurer après l'adoption par le parlement de la loi de finances 2023 avant la fin de cette année<sup>4</sup>. En outre, la plupart des autres repères structurels ont été atteints : i) une feuille de route pour la révision et la simplification du système fiscal a été adoptée en vue de l'adoption par le Conseil des Ministres au plus tard fin décembre 2023 du nouveau code des impôts révisé — qui transfère la charge fiscale des bénéficiaires des entreprises et du revenu du travail sur la consommation ; ii) un état des lieux des conventions d'exonération fiscale existantes depuis 2019 a été communiqué au FMI, qui représentent un manque à gagner de 1,6 % du PIB en 2021 ; iii) le rapport annuel sur les dépenses fiscales a été publié en ligne et iv) le rapport de la Cour des comptes sur les exonérations du secteur extractif a été également publié. Toutefois, le repère structurel relatif à l'adoption à fin septembre 2022 d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières n'a pas été atteint. Les autorités ont demandé une assistance technique supplémentaire du FMI pour définir cette stratégie, qu'elles prévoient d'adopter au plus tard en fin septembre 2023 avant le démarrage des exportations du pétrole brut.

## **C. Perspectives et risques**

**12. L'activité économique devrait rester dynamique en 2023 et croître plus rapidement les années suivantes (graphique 3).** La croissance devrait rester soutenue (à 7,0 %) l'an prochain, grâce à l'augmentation de la production du pétrole brut —avec le démarrage attendu des exportations du champ pétrolier d'Agadem via un oléoduc jusqu'à la côte béninoise — et la poursuite de la reprise dans le secteur agricole. La croissance devrait atteindre deux chiffres en 2024, à mesure que la production pétrolière augmente et que le programme de réformes structurelles est mis en œuvre. Du côté de la demande (graphique 3), la croissance en 2023 devrait être portée par l'investissement privé — à travers la mise en œuvre de projets de grande ampleur, dont l'oléoduc — et par la reprise de la consommation privée, tandis que les exportations nettes stimuleraient la croissance en 2024 grâce à l'augmentation des exportations de pétrole. Les pressions inflationnistes devraient s'atténuer progressivement avec le redressement continu de la production agricole (en particulier céréalière) et la normalisation des chaînes d'approvisionnement, ce qui amènerait l'inflation dans la bande cible régionale en 2023.

<sup>4</sup> Les autorités ont demandé qu'à l'avenir, ce repère continu soit évalué annuellement (plutôt que tous les six mois), car l'élaboration du programme d'investissement public (Plan d'investissement de l'État) fait partie intégrante de la procédure budgétaire annuelle. Seules les études de faisabilité des projets qui sont finalement inclus dans le Plan d'investissement de l'État devraient être publiées sur le site Internet du ministère du Plan. La décision finale concernant l'inclusion d'un projet dans le Plan d'investissement de l'État est prise au moment de l'adoption du budget. Les services du FMI soutiennent cette demande.

**13. Le déficit courant de la balance des paiements devrait diminuer à court terme tandis que la position extérieure du Niger est nettement plus fragile que ne le suggèrent les fondamentaux et les politiques souhaitables (annexe III).**

Le déficit de la balance du compte courant devrait diminuer en 2023 pour s'établir à 13,4 % du PIB et se réduire encore à moyen terme grâce au démarrage des exportations pétrolières acheminées par le nouvel oléoduc. Cependant, la méthodologie EBA-lite suggère que l'écart du compte courant s'élève à 8,3 % du PIB. Cependant, le déficit de la balance du compte courant relativement élevé est en grande partie financé par des dons et des prêts concessionnels consentis par des institutions financières internationales et par les investissements directs étrangers, ce qui est souhaitable au vu des besoins de développement du Niger.

**14. Bien que les vulnérabilités en matière d'endettement soient plus fortes, le risque de surendettement extérieur et global du Niger demeure « modéré » (AVD).**

La dette extérieure CGE représentait 65,2 % de l'encours total de la dette à fin 2021, dont les créanciers multilatéraux se taillent la part du lion (tableau 9). L'analyse de viabilité de la dette (AVD) actualisée conclut à la viabilité de la dette. Puisqu'aucun seuil n'a été franchi dans le scénario de référence, mais que les ratios VA de la dette extérieure CGE/exportations et dette/exportations dépassent leurs seuils en cas de choc sur les exportations, le Niger est dans la catégorie « modéré » en ce qui concerne le risque de surendettement extérieur et global. La récente modification de la politique de prêts de l'IDA, qui consiste à ne fournir une aide financière aux pays dont le risque de surendettement est modéré que sous forme de prêts, a un effet modeste sur le niveau d'endettement et ne modifie pas la note attribuée au risque de la dette, tandis qu'elle augmente la dette prioritaire du pays à long terme. Dans le scénario de référence, la dette extérieure CGE devrait atteindre 37,2 % du PIB en 2022, en raison des besoins urgents de financement et de la dépréciation de la monnaie, puis diminuer lorsque la croissance vigoureuse se matérialisera et que l'assainissement des finances publiques sera amorcé.

**15. De sérieux risques baissiers pèsent sur les perspectives.**

Le scénario de référence suppose que l'oléoduc sera achevé au plus tard au dernier trimestre de 2023, mais de nouveaux retards auraient des conséquences significatives sur la croissance et dégraderaient la situation budgétaire et la position extérieure. Les autres risques qui pourraient assombrir les perspectives du Niger sont une dégradation de la situation sécuritaire au Sahel, qui impliquerait une détérioration de l'activité économique et des dépenses de sécurité plus élevées, une instabilité politique accrue dans les pays voisins, la volatilité des cours des produits de base, les prix plus élevés des produits alimentaires importés affectant l'inflation et les comptes extérieurs et des conditions climatiques défavorables qui nuiraient aux performances du secteur agricole (annexe I). En outre, un resserrement accéléré des conditions financières mondiales pourrait avoir des retombées sur le marché régional de l'UEMOA et sur les coûts de financement de l'État. D'autre part, une escalade de la guerre en Ukraine pourrait entraîner une diminution des flux d'aides, une volatilité accrue des prix des produits de base et un nouveau resserrement des conditions financières qui pourraient pénaliser davantage l'économie nigérienne. Sachant qu'une proportion importante de la population n'est toujours pas vaccinée, l'émergence d'un nouveau variant de la Covid est aussi un autre risque.

**16. Des chocs climatiques et la matérialisation d'autres risques pourraient compromettre la stabilité macroéconomique.** Plusieurs scénarios établis à des fins d'illustration (annexe VI) supposent que l'économie subit en 2023 un choc climatique qui nuit à la production et aux exportations agricoles. Ces scénarios intègrent également des hypothèses d'un retard d'un an dans le démarrage des exportations pétrolières, des cours pétroliers plus bas et des taux d'intérêt plus élevés sur le marché financier régional. La croissance du PIB chuterait temporairement en 2023 autour de 2,5 %, mais effectuerait un rattrapage par la suite. Le déficit du compte courant se creuserait à 15,5 % du PIB sous l'effet de la diminution des exportations pétrolières et resterait significatif jusqu'en 2024. Le rythme de l'assainissement des finances publiques serait plus lent et l'atteinte de la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA serait reportée même au-delà de 2025, en l'absence de nouvelles mesures. Les indicateurs de la dette se dégraderaient également, mais la note de risque du pays resterait probablement inchangée à « modéré ». Compte tenu de la marge limitée pour absorber les chocs (AVD), toute action publique devrait comprendre une nouvelle priorisation des dépenses, une aide ciblée aux populations vulnérables et des mesures pour atténuer les écarts par rapport aux objectifs budgétaires au titre du programme.

### Point de vue des autorités

**17. Les autorités souscrivent à l'analyse des services du FMI quant aux perspectives à moyen terme, mais elles pointent de possibles facteurs susceptibles de les améliorer.** Elles soulignent le démarrage de nouveaux projets d'investissement de grande ampleur, notamment dans le secteur de l'uranium. Elles souscrivent globalement aux perspectives des services du FMI sur l'inflation, notamment la convergence dans la bande cible régionale d'ici à l'an prochain. Elles reconnaissent que des risques plus élevés découlant de retards de la mise en œuvre des politiques, de chocs climatiques, de la dégradation de la situation sécuritaire, de la volatilité des prix des produits de base et d'effets de contagion du resserrement des conditions financières mondiales pourraient compromettre ces anticipations. Elles réitèrent leur détermination à accélérer la mobilisation des recettes intérieures, à adopter un plan d'urgence budgétaire, à redéfinir les priorités en matière de dépenses et à accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles au cas où les risques se matérialiseraient.

## POLITIQUES PUBLIQUES POUR ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE

### A. Ancrer la politique budgétaire pour préserver la stabilité macroéconomique

**18. Un assouplissement de 0,2 % du PIB du déficit budgétaire par rapport à la 1<sup>ère</sup> revue au titre de la FEC est envisagé cette année pour atténuer l'impact de la crise alimentaire et gérer les problèmes urgents de sécurité.** Les autorités ont adopté une loi de finances rectificative pour 2022 qui augmente l'enveloppe des dépenses et redéfinit les dépenses prioritaires pour atteindre

ces objectifs (tableau 2 du texte). Un montant supplémentaire de 35 milliards de francs CFA (environ 0,4 % du PIB) couvrirait les dépenses de sécurité pour l'acquisition d'équipements militaire, compte tenu de l'augmentation des attaques terroristes et de l'instabilité politique observée dans les pays voisins. Les prêts nets au projet d'oléoduc seront également plus élevés que prévu initialement cette année et la suivante en raison de la dépréciation du franc CFA face au dollar et de l'erreur de comptabilisation des prêts nets commise par les autorités en 2020<sup>5</sup>. En outre, la production agricole satisfaisante de la saison en cours a réduit la nécessité d'une partie des dépenses d'urgence envisagées précédemment pour l'alimentation du bétail et les engrais après la période de soudure. Les autorités prévoient de réorienter une partie des dépenses vers de nouvelles priorités, comprenant l'installation des personnes déplacées internes, des transferts et des programmes d'aide sociale pour les étudiants des universités et des efforts de stabilisation et de reconstruction dans les régions touchées par les problèmes de sécurité. Les développements ci-dessus seront en partie compensés par un niveau de dons budgétaires plus élevé que prévu précédemment<sup>6</sup>. Globalement, le déficit devrait s'établir à 6,8 % du PIB en 2022 contre 6,6 % au moment de la première revue du programme. Le déficit supplémentaire serait financé par des dons budgétaires plus élevés et une augmentation des prêts budgétaires extérieurs due à de nouveaux prêts concessionnels consentis par la Banque mondiale.

**Tableau 2 du texte. Niger : redéfinition des dépenses prioritaires et dépenses supplémentaires dans la 2<sup>e</sup> revue, 2022**

	Milliards de FCFA		En % du PIB	
	1 <sup>ère</sup> revue	2 <sup>e</sup> revue	1 <sup>ère</sup> revue	2 <sup>e</sup> revue
<b>Dépenses d'urgence convenues lors de la 1<sup>e</sup> revue</b>				
Acquisition de céréales destinées à la distribution	21,50	22,98	0,23	0,25
Soutien à l'alimentation du bétail	23,20	10,00	0,25	0,11
Acquisition d'engrais et de pesticides	20,10	12,83	0,22	0,14
Plan de soutien à l'agriculture irriguée	15,00	9,80	0,16	0,11
Soutien aux infrastructures scolaires délabrées	20,00	5,64	0,22	0,06
<b>Sous-total</b>	<b>99,80</b>	<b>61,25</b>	<b>1,08</b>	<b>0,66</b>
<b>Redéfinition des priorités (restant par rapport aux 99,8 milliards convenus lors de la 1<sup>e</sup> revue)</b>				
Installations pour personnes déplacées internes (école et enseignants)		16,98		0,18
Vaccins		4,21		0,05
Subventions aux associations de parents d'élèves		1,89		0,02
Programmes d'alimentation scolaire et de transferts monétaires aux programmes d'étudiants pour les un		1,66		0,02
Stabilisation et reconstruction dans les régions touchées par la situation sécuritaire		2,11		0,02
Autre		11,69		0,13
<b>Sous-total</b>		<b>38,55</b>		<b>0,42</b>
<b>Dépenses supplémentaires convenues lors de la 2<sup>e</sup> revue</b>				
Défense (équipement)		25,00		0,27
Sécurité des frontières (équipement)		10,00		0,11
Oléoduc (effets de change + partie du montant à partir de 2020)		17,90		0,19
Autre		27,00		0,29
<b>Sous-total (écart par rapport à la 1<sup>e</sup> revue)</b>		<b>79,90</b>		<b>0,86</b>

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

<sup>5</sup> Les sommes levées sur le marché régional en 2020 pour financer 36,5 milliards de francs CFA pour le projet d'oléoduc n'ont pas été dépensées et sont toujours déposées à la banque centrale. Le solde budgétaire global en 2020 a donc été corrigé et sera inférieur à ce qui était précédemment enregistré dans les statistiques publiques. Les autorités envisagent de dépenser cette somme après la conclusion des négociations avec leurs partenaires chinois, en novembre 2022. À cette occasion, la somme de 36,5 milliards de francs CFA sera intégrée au déficit global sous forme de prêt net cette année et la suivante.

<sup>6</sup> La Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l'éducation fourniront des dons budgétaires supplémentaires de 0,5 % du PIB par rapport à la première revue.

**19. Les autorités se sont engagées sur une trajectoire d’ajustement budgétaire plus graduelle vers le critère de convergence d’un déficit de 3 % du PIB afin de financer de nouvelles dépenses prioritaires pour couvrir les importants besoins de développement (tableau 3 du texte).** Cette trajectoire progressive impliquerait un assouplissement de l’objectif de déficit budgétaire de 0,6 % du PIB par rapport à la première revue au titre de la FEC, ce qui porterait le déficit à 5,3 % du PIB. L’assainissement budgétaire se poursuivra en 2024 avec une réduction prévue du déficit à 4,1 % du PIB. Cette trajectoire plus progressive, rendue possible par des aides financières concessionnelles plus élevées, permettra de financer des dépenses prioritaires supplémentaires dans l’éducation, l’infrastructure et les filets de protection sociale. La convergence vers la norme de l’UEMOA de déficit à 3 % du PIB se produirait en 2025, un an plus tard que prévu initialement, sans affecter de manière significative les perspectives de viabilité de la dette.

**Tableau 3 du texte. Niger : sources d’assainissement des finances publiques, 2021-24**  
(en pourcentage du PIB)

	Scénario de référe 2019	Dégradation Δ 2019–22	Consolidation Δ 2022–23	Consolidation Δ 2023–24	Global Δ 2024–25	Global Δ 2019–25
Recettes, secteur des ressources naturelles	1,7	-0,2	0,6	2,0	0,1	2,5
Recettes, autres	9,5	0,6	0,5	0,0	0,0	1,1
Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	2,6	-1,1	-0,3	0,0	0,0	-1,4
Dépenses intérieures	14,7	2,9	-0,7	0,8	-1,1	1,9
Dépenses en capital financées sur prêts étranger	2,6	-0,3	0,0	0,0	0,1	-0,2
Solde budgétaire / rééquilibrage total	-3,6	-3,3	1,5	1,2	1,1	0,5
<i>Pour mémoire : Taux de croissance moyen composé du PIB</i>		6,7%	9,1%	15,3%	10,1%	9,1%

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

**20. Il est nécessaire de renforcer les capacités d’établissement et d’enregistrement des statistiques de finances publiques.** L’erreur de comptabilisation des prêts nets en 2020 mentionnée plus haut, entre autres problèmes, indique des insuffisances dans ces domaines. Le FMI fournit une assistance technique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des directives de l’UEMOA relatives au tableau harmonisé des opérations financières de l’État (TOFE) et l’amélioration de la qualité et de la couverture des données conformément au manuel de statistiques de finances publiques de 2014 (GFSM 2014), ce qui contribuera à améliorer le cadre actuel.

**21. L’autre moitié de l’allocation de DTS servira au développement et à financer des dépenses prioritaires en 2022 conformément aux conseils des services du FMI<sup>7</sup>.** L’allocation contribuera à financer les efforts déployés par les autorités pour améliorer la sécurité alimentaire, fournir des aides à l’alimentation animale, réduire le déficit d’infrastructure du pays et couvrir les besoins urgents de dépenses de sécurité. Les ressources de l’allocation ont été reversées au budget après avoir été rétrocédées par la banque centrale régionale à des conditions très concessionnelles (prêt sur 20 ans assorti d’un taux d’intérêt fixe de 0,05 % par an).

<sup>7</sup> L’allocation totale représentait 1,2 % du PIB.

**22. Les autorités sont déterminées à mener une politique d'endettement extérieur prudente face aux vulnérabilités accrues (MPEF ¶119).** Elles ont réitéré leur intention de continuer à privilégier les financements extérieurs sous forme de prêts concessionnels et de dons afin de minimiser la charge de la dette. Elles ont également accepté de redoubler d'efforts pour allonger la durée moyenne de la dette intérieure, actuellement de 5,2 ans, afin de réduire l'exposition au risque de refinancement.

**23. Des efforts résolus sont en cours pour améliorer les performances et le suivi des entreprises publiques afin de contenir les vulnérabilités croissantes.** Compte tenu du rôle joué par les entreprises publiques dans les secteurs clés de l'économie, notamment le pétrole et le gaz, ainsi que dans les services publics, un responsable a été nommé pour superviser la direction générale des entreprises publiques au ministère des Finances. La direction a mis en place un système d'information avec l'appui de la Banque mondiale afin de consolider les états financiers des entreprises publiques pour publication dans un rapport annuel — à partir de mai 2023. Les autres réformes en cours comprennent l'approbation préalable, par le ministère des Finances, du budget d'un sous-ensemble d'entreprises publiques stratégiques avant exécution. D'autre part, les autorités ont signé un contrat d'objectifs avec la compagnie d'électricité (NIGELEC) afin d'améliorer la couverture du service et l'efficacité opérationnelle et de préserver sa stabilité financière à la lumière du gel des tarifs de l'électricité. Cependant, compte tenu de l'augmentation des coûts de production, la compagnie bénéficiera de transferts de l'État pour financer son activité.

**24. Il est important de définir et de mettre en œuvre une stratégie de gestion des recettes pétrolières avant le démarrage des exportations de brut (repère structurel 3, MPEF ¶128).** Une première mission d'assistance technique du FMI a aidé les autorités à repérer les aspects essentiels de la stratégie, notamment la nécessité d'établir un objectif de solde primaire non pétrolier afin d'isoler la politique budgétaire de la volatilité des prix internationaux et d'éviter toute procyclicité. Néanmoins, les autorités ont demandé une deuxième mission d'assistance technique au FMI pour les aider à préciser les éléments concrets — dont le cadre de gouvernance, les règles budgétaires et leur calibrage et la création d'un fonds de stabilisation.

**25. Les autorités prévoient de réduire les dépenses et d'en redéfinir les priorités si les risques baissiers se matérialisent (MPEF ¶121).** Elles se sont engagées à ajuster les dépenses au-delà des salaires et du service de la dette afin de compenser toute insuffisance des recettes, dons compris, dans l'optique d'atteindre le nouvel objectif de déficit budgétaire. Pour garantir cet ajustement, elles s'appuieront sur le comité de trésorerie chargé de suivre le recouvrement des recettes et d'autoriser les dépenses en conséquence.

#### **Point de vue des autorités**

**26. Les autorités estiment que la trajectoire progressive d'assainissement des finances publiques concilie les importants besoins de développement du pays, la viabilité des finances publiques et leur engagement d'atteindre la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA en 2025.** Elles soulignent qu'il est difficile de hiérarchiser les dépenses compte tenu des multiples

besoins de développement du pays et de la priorité actuellement accordée aux dépenses de sécurité. Elles font valoir les progrès réalisés dans le suivi des entreprises publiques et sont conscientes de la nécessité d'améliorer encore les performances. Elles précisent que le gel des tarifs d'électricité est une mesure importante pour protéger les consommateurs de factures d'électricité plus élevées dans le contexte de l'inflation croissante.

## B. Améliorer la mobilisation des recettes intérieures

**27. Les autorités sont déterminées à réviser et simplifier le code général des impôts d'ici à fin 2023 (nouveau repère structurel proposé 9, MPEF 125).** Un récent diagnostic de l'assistance technique du FMI a montré que la fiscalité des bénéficiaires des entreprises et des revenus du travail est excessive tandis que la consommation est insuffisamment taxée. Cette réforme vise donc à transférer la charge fiscale des facteurs de production sur la consommation afin d'accroître l'efficacité, de stimuler l'investissement, de développer le secteur privé en simplifiant le code des impôts et en le rendant compréhensible pour les contribuables, et de réduire les exonérations fiscales tout en élargissant la base d'imposition. Les autorités prennent des mesures pour associer toutes les parties prenantes concernées, secteur privé compris, à la révision du code afin de garantir une fiscalité stable et cohérente.

**28. Il est également essentiel d'améliorer la dématérialisation et de renforcer les effectifs de l'administration des recettes pour accroître la mobilisation des recettes, créer l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses prioritaires et assainir les finances publiques.** Les autorités sont déterminées à poursuivre l'intégration des plateformes numériques de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD) (nouveau repère structurel proposé 6, MPEF 125, 126). Des mesures encourageantes ont été prises à cet égard, parmi lesquelles la mise en service d'un guichet unique regroupant toute la documentation des douanes et le déploiement du système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC) à Niamey. Cependant, des difficultés techniques rencontrées dans l'intégration des systèmes informatiques de l'administration fiscale et de l'administration des douanes imposeront de revoir le calendrier et de formuler trois nouveaux repères structurels proposés (10, 11 et 12)<sup>8</sup>. Les autorités prévoient aussi d'étoffer les ressources humaines et de conforter la capacité de l'administration fiscale en recrutant des agents pour améliorer le fonctionnement des directions régionales des impôts (DRI) et centres des impôts nouvellement créés (MPEF 127).

**29. Les autorités prennent aussi des mesures pour renforcer le système certifié de facturation de la TVA.** Le respect des obligations augmente, environ 60 % des contribuables actifs étant jugés à jour de leurs obligations. Parmi les moyennes et grandes entreprises, le pourcentage d'entreprises à jour de leurs obligations est élevé, de respectivement 91 % et 87 %. Les autorités ont

<sup>8</sup> Un récent rapport d'assistance technique du FMI a révélé, entre autres problèmes, que le département informatique manque de personnel et que le degré d'automatisation de la plateforme informatique est faible. En outre, il pourrait s'avérer nécessaire de renégocier le contrat de service avec l'éditeur de logiciel pour automatiser entièrement le système.

poursuivi leurs efforts pour mettre en œuvre cette réforme en dépit des résistances, en particulier du secteur de la distribution et des petites entreprises. Les contribuables se plaignant que la machine de TVA est coûteuse, les autorités lanceront une nouvelle plateforme en ligne (e-SECEF) pour générer des factures certifiées (MPEF ¶24). Les services du FMI ont rappelé qu'il est indispensable que les crédits de TVA soient opérationnels pour garantir la neutralité de la TVA.

**30. Les conditions de gestion des exonérations prévues par le code des investissements ont été révisées afin de rationaliser les exonérations.** Pour limiter la fraude et l'abus des exonérations, le budget 2022 a imposé que les bénéficiaires d'exonérations en vertu du code des investissements acquittent le montant total des taxes et droits de douanes et qu'ils soient remboursés une fois l'investissement réalisé. Avec cette nouvelle mesure, la demande d'exonérations a nettement diminué cette année. Seulement six entreprises ont demandé une exonération, mais une d'entre elles seulement a payé le montant total des droits et taxes, réalisé son investissement et demandé un remboursement. Les autorités mettront en place un robuste système de remboursement pour continuer à attirer des investisseurs et éviter que cette mesure fasse obstacle à l'investissement.

**31. Les autorités ont renforcé les contrôles afin de mieux protéger la base d'imposition.** Elles ont augmenté les contrôles des impôts intérieurs grâce à de nouveaux centres régionaux entrés en service cette année. Elles ont également renforcé la collaboration entre la Haute Autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) et la police pour lutter contre la corruption et prélever les impôts dus directement sur les comptes bancaires.

**32. Le projet de loi de finances 2023 comprend de nouvelles mesures pour stimuler les recettes intérieures et soutenir les efforts d'assainissement des finances publiques (MPEF ¶22, ¶23, ¶24).** Ces mesures visent à élargir la base d'imposition et à limiter la fraude et l'évasion fiscales. Les mesures présentant le plus de potentiel du point de vue des recettes sont les suivantes : i) l'augmentation de l'accise de 10 % *ad valorem* sur les produits du tabac et l'instauration d'une taxe de 240 francs CFA par paquet de cigarettes, ii) l'instauration d'une taxe de 5 % frappant les exportations d'or et de métaux précieux, iii) l'instauration d'une taxe de 15 % sur les exportations de produits pétroliers, iv) la reclassification des activités du secteur des télécommunications en services afin de les soumettre à la TVA, v) la taxation des revenus d'origine nigérienne perçus par des créanciers non domiciliés au Niger et vi) l'abolition de l'exonération fiscale temporaire pour les nouveaux projets de construction. Ces mesures devraient générer 48 milliards de francs CFA de recettes (environ 0,5 % du PIB).

**33. La mobilisation des recettes intérieures est un pilier de la nouvelle stratégie de développement des capacités.** Le FMI continuera d'accompagner les autorités dans leurs efforts pour renforcer les capacités des administrations des recettes, notamment par l'informatisation et l'intégration des administrations des impôts (DGI) et des douanes (DGD). L'aide à l'amélioration de la politique fiscale reposant sur la révision du code des impôts est une autre priorité clé soutenue par le FMI.

## C. Renforcer la qualité et l'inclusivité des dépenses publiques

**34. Étant donné le faible développement du capital humain au Niger, il est important d'améliorer l'efficacité des dépenses sociales.** Le taux d'alphabétisation des adultes est faible, à 35 %, et les taux de scolarisation nets dans le primaire et dans le secondaire sont bien plus bas que dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne dont le niveau de dépenses d'éducation par élève est comparable (graphique 5). L'espérance de vie est plus faible que dans les pays dont les dépenses de santé par habitant sont similaires, ce qui reflète en partie les inefficiences du système de santé et la pénurie de professionnels de la santé. Dans le même temps, le taux de fécondité est élevé, ce qui exerce des pressions sur les dépenses sociales. L'analyse des services du FMI conclut que les dépenses d'aide sociale sont insuffisantes et concentrées sur les distributions alimentaires et en nature (voir le chapitre 1 du document de la série des questions générales). En outre, la couverture, l'adéquation et le ciblage des programmes restent faibles et tendent à être régressifs.

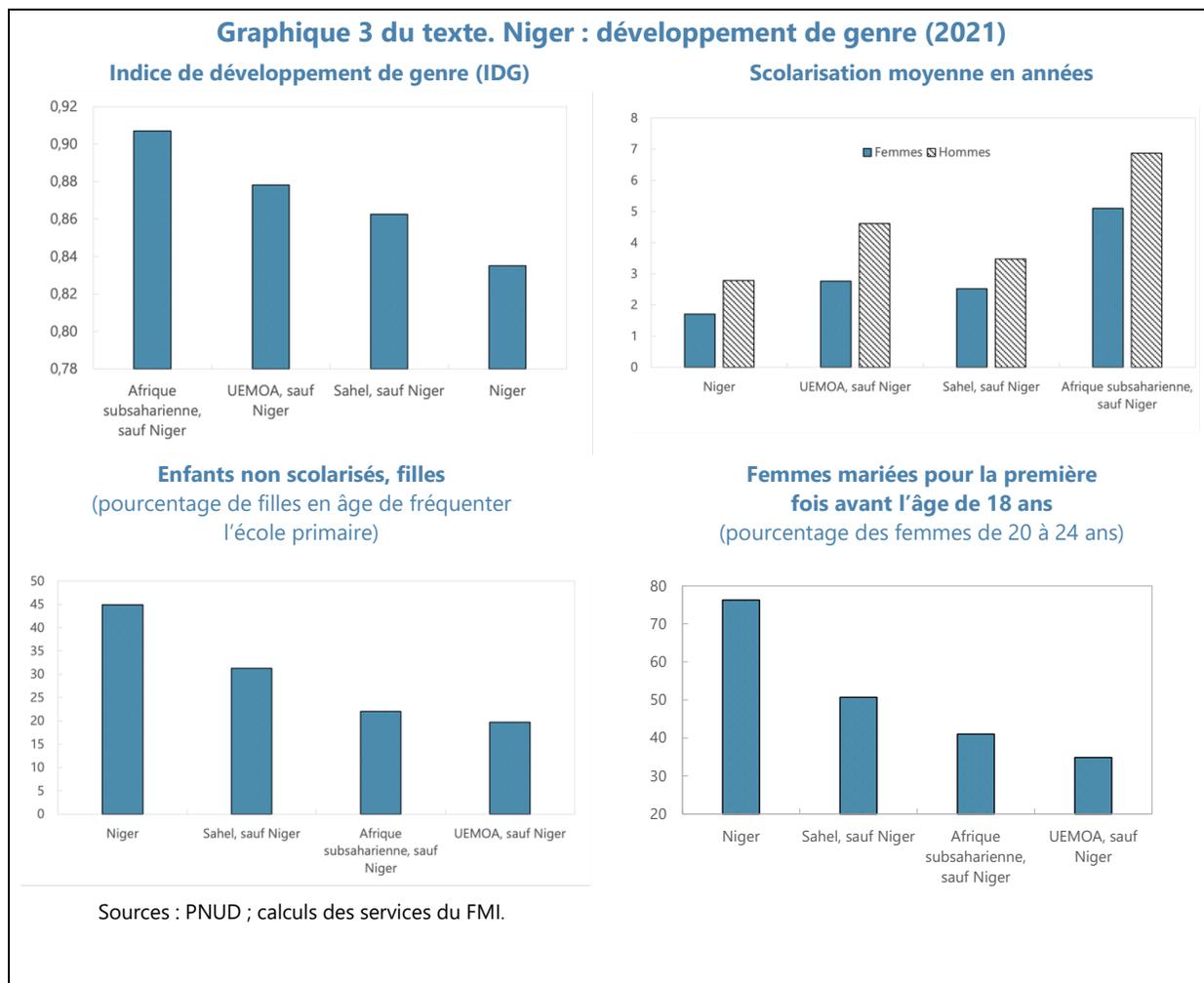
**35. L'amélioration de l'accès à l'éducation et de sa qualité et le renforcement des filets de protection sociale sont des priorités essentielles pour le gouvernement et constituent des étapes cruciales pour remédier aux causes de la fragilité.** Il serait souhaitable de passer d'un système fondé sur des subventions non ciblées à un recours plus systématique à des programmes de transferts monétaires conditionnels. Le pays dispose d'un système relativement solide pour faire face aux crises alimentaires, bien que ces aides soient peu ciblées et que l'aide à long terme ne soit pas suffisante pour faire reculer la pauvreté. Les simulations de modèles indiquent que des transferts monétaires avant et après un choc climatique ont généralement des effets plus bénéfiques sur les indicateurs de bien-être et de sécurité alimentaire que d'autres interventions publiques (chapitre 5 du document de la série des questions générales). En outre, l'aide sociale devrait privilégier les transferts monétaires orientés vers des investissements durables et des activités génératrices de revenus. L'établissement d'un registre social unifié en cours permettrait de mieux cibler l'aide aux personnes dans le besoin et d'en améliorer le suivi.

**36. Des réformes de la gestion des finances publiques sont essentielles pour améliorer la qualité des dépenses.** Les autorités ont entrepris d'étendre la couverture du compte unique du Trésor aux administrations locales. Ainsi, à compter de janvier 2023, les comptables du Trésor seront aussi des comptables publics des collectivités territoriales et commenceront à intégrer leurs comptes au compte unique du Trésor (MPEF ¶129). Conformément aux recommandations des services du FMI préconisant de dresser l'inventaire des comptes publics lors de la première revue au titre de la FEC, les autorités ont recensé en juillet 2022 34 comptes ouverts auprès de banques commerciales, soit une nette diminution par rapport aux 187 comptes dénombrés lors du dernier recensement de 2018<sup>9</sup>. La décentralisation des ordres de paiement a été engagée par une phase pilote avec les ministères de l'Éducation et de la Santé au niveau central, mais de nouvelles mesures sont nécessaires pour poursuivre la décentralisation au niveau régional. La budgétisation en AE/CP des

<sup>9</sup> Sur 34 comptes, 15 présentaient un solde nul et les services du FMI ont recommandé de les fermer immédiatement. Les autres comptes sont liés à des projets financés par des donateurs dans le secteur de la santé.

crédits budgétaires, mise en place dans cinq ministères pilotes en 2022, devrait être étendu à six autres ministères en 2023 (MPEF ¶30). Le gouvernement est également déterminé à déployer de nouvelles solutions numériques pour l'administration des recettes et pour les dépenses afin d'accélérer les opérations, d'accroître la transparence et de réduire les goulets d'étranglement pour l'activité économique formelle (MPEF ¶26). Il est en outre indispensable d'améliorer la gestion de l'investissement public, notamment la transparence de la planification des investissements et de la sélection des projets, ainsi que la passation des marchés publics pour favoriser l'efficacité et la qualité des dépenses.

**37. Les politiques visant à réduire les inégalités de genre pourraient générer d'importants bénéfices macroéconomiques.** L'indice de développement de genre au Niger est un des plus faibles d'Afrique subsaharienne, cette situation tenant principalement aux taux élevés de décrochage scolaire des filles et de mariage des enfants (graphique 3 du texte). Les services du FMI estiment que la résorption des inégalités de genre en matière de scolarisation accroîtrait le PIB d'environ 11 % (chapitre 2 du document de la série des questions générales). Conscientes de l'importance de l'égalité hommes-femmes, les autorités ont adopté une nouvelle politique nationale en vue de résorber les inégalités de genre d'ici à 2027 en favorisant l'éducation des filles. La principale initiative dans ce cadre est la construction d'internats pour les filles, qui a commencé l'an dernier, avec un objectif d'au moins 100 établissements construits d'ici à 2025. Les services du FMI soutiennent cette mesure et encouragent les autorités à améliorer la collecte des données sur le genre, à envisager d'étendre les programmes existants de transferts monétaires ciblés pour aider directement les familles et à améliorer l'accès des femmes aux ressources financières et leurs perspectives d'emploi. Pour renforcer la fiabilité et l'efficacité des programmes destinés à améliorer l'égalité hommes-femmes, les autorités pourraient envisager une budgétisation sensible au genre.

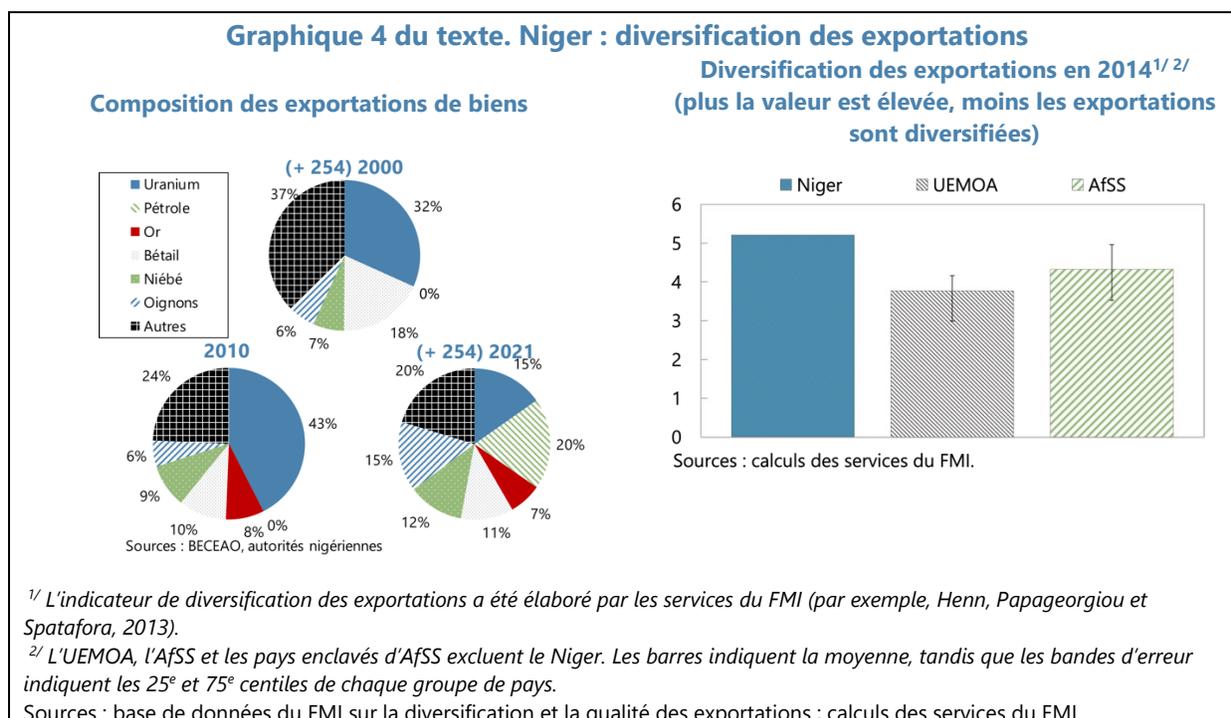


### Point de vue des autorités

**38. Les autorités souscrivent aux recommandations des services du FMI et soulignent que les initiatives en cours aideront à améliorer le capital humain et l'égalité de genre.** Elles apprécient l'analyse des services du FMI sur l'effet potentiel des politiques pour l'égalité de genre et l'efficacité des dépenses sociales. Elles soulignent également qu'il est difficile d'atteindre les populations qui vivent dans des régions touchées par le conflit par des programmes d'aides sociales. Par ailleurs, elles font valoir que la grande superficie du pays pose des difficultés pour un ciblage efficace des programmes de protection sociale. Elles mettent en avant les difficultés inhérentes à la création d'un registre social unifié dans le contexte d'une forte croissance démographique et d'un système d'identification civile obsolète et font observer que le manuel du registre social unifié a été validé en septembre 2022, l'objectif étant de 800 000 ménages couverts dans la base de données.

## D. Développer le secteur privé et accroître la résilience aux chocs

**39. La diversification des exportations est essentielle pour pérenniser la croissance et réduire la vulnérabilité aux chocs.** Les exportations du Niger restent concentrées sur quelques produits primaires dans les secteurs des ressources naturelles et de l'agriculture, notamment l'uranium, l'or et le pétrole. Le degré de diversification des exportations reste inférieur à la moyenne des autres pays de l'UEMOA et d'Afrique subsaharienne (graphique 4 du texte), ce qui rend l'économie plus vulnérable aux chocs sur les produits de base et aux chocs climatiques. L'analyse des services du FMI suggère que certaines politiques horizontales, comme l'investissement dans le capital humain et l'infrastructure, la promotion de la transformation numérique, la suppression des obstacles au commerce et l'amélioration de la gouvernance sont les plus susceptibles de générer les gains les plus importants en termes de diversification des exportations (chapitre 6 du document de la série des questions générales). Dans ce contexte, les travaux de construction et de réhabilitation du réseau routier avec le Bénin qui sont envisagés dans le cadre du pacte du Millennium Challenge Cooperation et réhabilitation en cours du corridor transsaharien reliant Lagos à Alger via Zinder et Agadez sont des initiatives positives pour moderniser l'infrastructure. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) peut être également un mécanisme efficace pour développer les débouchés des entreprises exportatrices nigériennes compte tenu de la baisse attendue des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires et de la réduction des coûts du commerce qui s'ensuivra.



**40. Les autorités sont déterminées à accélérer les réformes stratégiques afin de promouvoir le développement du secteur privé (MPEF 132).** Un nouveau cadre national inclusif pour le dialogue public-privé a été créé ; ses organes centraux ont été mis en place et ses antennes

régionales sont en cours d'installation. Le gouvernement prévoit aussi d'adopter, avant la fin de cette année, une charte pour les PME visant à créer un environnement plus favorable à leur développement et à améliorer leur compétitivité. Le gouvernement compte aussi accélérer l'achèvement des projets de dématérialisation des procédures pour la création d'entreprises, la création d'un guichet unique pour le commerce extérieur et la numérisation du cadastre foncier— à commencer par celui de la ville de Niamey — afin de le publier sur un site officiel.

**41. Les autorités sont encouragées à mettre en œuvre des politiques favorisant la résilience et l'adaptation du secteur agricole aux chocs climatiques.** La forte prévalence de l'agriculture pluviale expose la production aux chocs climatiques et accroît la vulnérabilité des ménages ruraux (chapitre 4 du document de la série des questions générales). Les estimations des services du FMI indiquent qu'une baisse des précipitations d'un écart-type est associée à une perte de revenu par habitant d'environ 11 %. Les chocs climatiques ont également un effet négatif sur la consommation des ménages, la pauvreté et l'état nutritionnel. Le manque d'infrastructures d'irrigation de grande ampleur empêche les agriculteurs de surmonter les épisodes de sécheresse, qui sont de plus en plus fréquents. Le secteur agricole pourrait gagner en résilience en puisant dans l'important potentiel des eaux souterraines du pays. Un meilleur accès aux équipements d'énergie renouvelable pourrait également contribuer à moderniser le secteur. Alors que l'accès limité à l'électricité constitue un obstacle majeur à l'utilisation de pompes d'irrigation dans les zones rurales, le potentiel des énergies renouvelables du Niger (solaire, hydroélectrique et éolien) pourrait être exploité pour résorber cet écart. En outre, faciliter l'accès et l'utilisation d'informations météorologiques appropriées pourrait accroître la préparation aux catastrophes.

#### ***Point de vue des autorités***

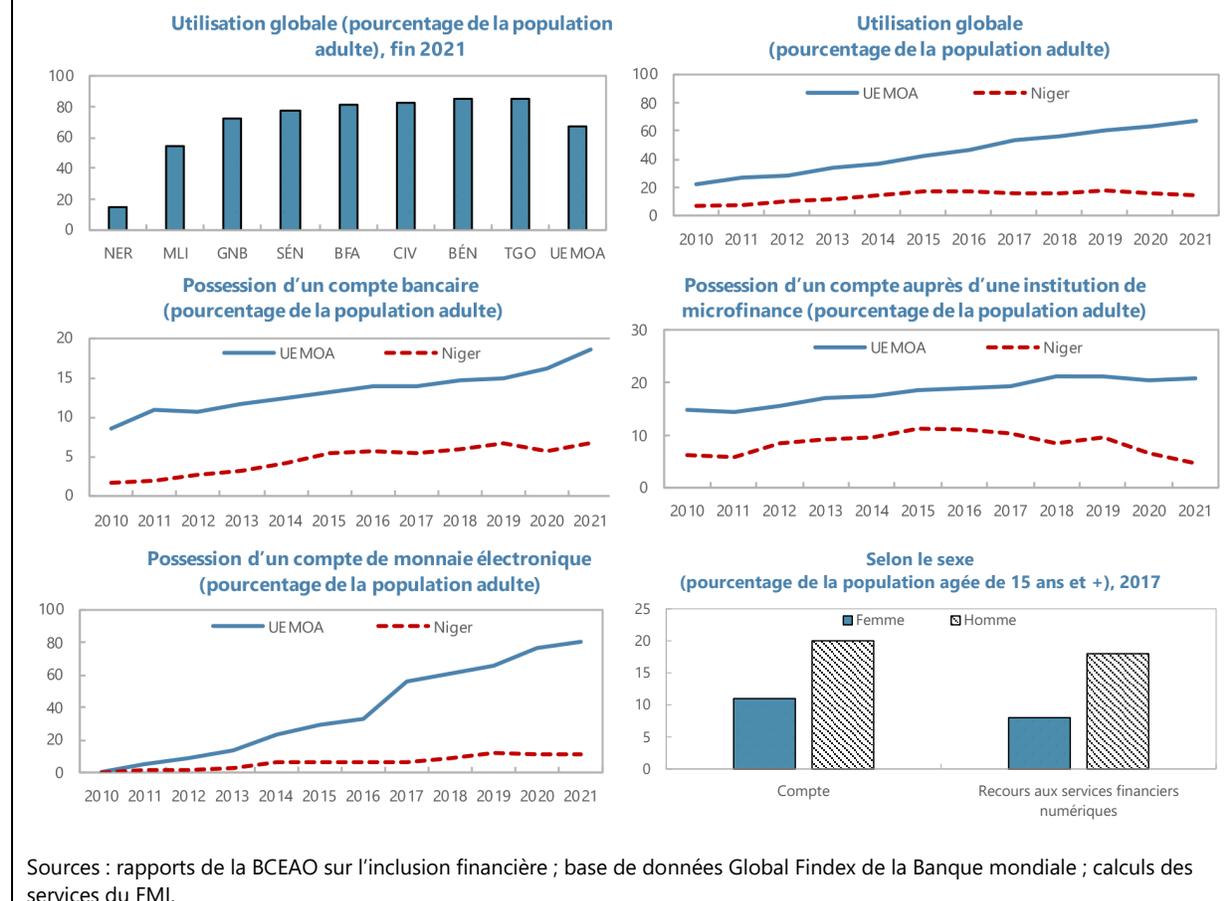
**42. Les autorités souscrivent à l'analyse des services du FMI relative à la diversification de l'économie, au changement climatique et à l'insécurité alimentaire, et prévoient d'incorporer les recommandations pertinentes dans leur programme de réformes structurelles.** Elles soulignent qu'en vertu du nouveau Plan de développement économique et social (PDES, 2022-26, voir annexe V), elles ont l'intention de construire de nouvelles unités de transformation des produits agropastoraux locaux dans l'ensemble du territoire. Cette politique aiderait les agriculteurs à diversifier leur production et accroîtrait la résilience individuelle et macroéconomique aux chocs climatiques. Les autorités soulignent également l'adoption d'une stratégie et d'un plan national d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole axés sur la mobilisation des considérables ressources en eau souterraines encore inexploitées pour l'irrigation. Enfin, elles mettent en avant le projet Villages intelligents 2.0 du Niger destiné à promouvoir la transformation numérique dans les zones rurales et isolées du pays.

## **E. Politiques du secteur financier**

**43. Faible culture financière, informalité et infrastructures insuffisantes sont les principaux obstacles fondamentaux à l'inclusion financière (chapitre 3 du document de la série des questions générales).** Le Niger est en retard par rapport aux pays de l'UEMOA sur le plan de l'accès

aux services financiers et de leur utilisation (graphique 5 du texte). Seulement 14 % de la population adulte utilise des services financiers — avec un écart important entre les hommes et les femmes — contre 67 % en moyenne dans l’UEMOA en 2021. L’accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale d’éducation financière en cours de préparation est une des principales recommandations des services du FMI pour promouvoir l’inclusion financière (chapitre 3 du document de la série des questions générales). D’autre part, encourager la dématérialisation des services financiers contribuerait à un meilleur accès à ces services, surtout dans les zones reculées. La mise en œuvre prochaine du projet d’interopérabilité régionale conduit par la banque centrale régionale (BCEAO) devrait créer un environnement propice dans ce domaine en permettant les paiements entre administration et particuliers depuis n’importe quel type de compte et plateforme électronique de paiement proposé par les banques, les institutions de microfinance et les émetteurs non bancaires d’argent électronique, en particulier d’argent mobile. Il est également impératif, pour l’autonomisation économique des femmes, de résorber l’écart entre les hommes et les femmes sur le plan de l’accès aux services financiers et de leur utilisation.

**Graphique 5 du texte : Niger : utilisation des services financiers au Niger et dans les pays de l’UEMOA**



**44. Face à l'augmentation récente des vulnérabilités, les autorités devraient accélérer l'instauration de mesures visant à renforcer la solidité du secteur bancaire et celui de la microfinance.** Alors que la Commission bancaire de l'UEMOA surveille attentivement les portefeuilles des banques et impose des mesures correctives si nécessaire, la banque centrale conduit aussi une analyse afin de mieux comprendre les facteurs à l'origine de la récente augmentation des prêts improductifs. En outre, les autorités sont en train de mettre en place un cadre pour améliorer le dialogue entre les banques et le Trésor afin de renforcer/durcir les critères d'octroi de prêts pour les emprunteurs intervenant dans des contrats de travaux publics. Dans le secteur de la microfinance, un accord de refinancement est en cours de discussion entre les banques et ASUSU — la plus grande institution de microfinance — pour financer ses activités, y compris la restructuration des prêts et sa recapitalisation. Les autres recommandations découlant du plan de restructuration sectorielle qui sont mises en œuvre sont la mise en place d'une formation pour les dirigeants des SFD afin de renforcer la gouvernance et la consolidation du secteur par la fusion des établissements qui rencontrent des difficultés financières. D'autre part, le gouvernement prévoit d'accélérer le financement par les donateurs du Fonds de développement de l'inclusion financière (FDIF), ce qui devrait stimuler les activités du secteur de la microfinance.

***Point de vue des autorités***

**45. Les autorités conviennent que l'inclusion financière est cruciale pour améliorer la résilience des personnes aux chocs et leurs conditions de vie en général (MPEF, 134).** Elles soulignent que la stratégie nationale d'inclusion financière et les initiatives régionales en cours, notamment la transformation numérique et l'interopérabilité de tous les prestataires de services financiers, représentent des opportunités pour approfondir l'inclusion financière. Elles ont bon espoir d'un redressement du secteur de la microfinance, en particulier lorsque le plan de restructuration de secteur sera pleinement mis en œuvre d'ici 2023 (MPEF 135). En outre, elles ont l'intention d'encourager les donateurs à honorer leurs engagements financiers afin de garantir le bon fonctionnement du FDIF. D'autre part, elles intensifient leurs efforts pour supprimer les obstacles à l'approfondissement financier. Un cadre de concertation a été mis en place pour assurer la coordination de tous les fonds d'inclusion financière. De plus, le Fonds national d'appui aux petites et moyennes entreprises (FONAP) a démarré ses activités par la fourniture d'une facilité de crédit à 100 PME d'un montant de 10,9 milliards de francs CFA. Par ailleurs, les autorités ont l'intention de lancer un programme national d'éducation financière visant à favoriser l'inclusion financière des personnes vulnérables, à savoir les jeunes et les femmes. Pour améliorer l'accès aux services financiers et leur utilisation, elles prévoient de privilégier le développement de la banque mobile et de la finance islamique, ce qui est conforme au contexte socioculturel du pays. La banque centrale conduit aussi un diagnostic des obstacles à l'inclusion financière au Niger, dont les recommandations seront prises en compte dans la prochaine stratégie d'inclusion financière.

## F. Poursuivre le programme de réformes de la gouvernance pour remédier aux causes de fragilité

**46. Depuis la dernière consultation, les autorités ont pris des mesures pour renforcer les dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption et sont déterminées à poursuivre les réformes.** Dans le domaine de la gestion des finances publiques, la Cour des comptes a réalisé plusieurs audits dont certains ont été publiés récemment, notamment ceux qui portent sur les dépenses de 2020 liées à la COVID-19 et sur les exonérations fiscales dans l'industrie extractive. Les autorités ont également pris des mesures pour assurer l'exécution des recommandations des rapports de la Cour des comptes (MPEF ¶136) concernant les dépenses de 2020 liées à la COVID-19 et les exonérations dans l'industrie extractive. En particulier, une commission a été mise en place au ministère des Finances pour suivre les recommandations relevant de ses attributions tandis que l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a établi un plan d'action destiné à appliquer les recommandations relatives aux carences du système de marchés publics. La Cour des comptes a l'intention de faire le point sur l'avancement de l'exécution des recommandations dans son prochain rapport annuel public. Les autorités publient les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des sociétés attributaires des marchés par entente directe sur le site internet de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (nouveau repère structurel continu : <https://www.armp-niger.org/marches-passes-par-ed>) et prévoient de renforcer le cadre existant en adoptant un décret d'application du nouveau code des marchés publics qui obligera les entreprises à fournir ces informations. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie accompagnée d'un plan d'action pour remédier aux carences du dispositif recensées dans le rapport du GIABA de 2021. Des mesures sont prévues pour renforcer la surveillance basée sur les risques des organisations sans but lucratif, renforcer le contrôle basé sur les risques des banques en coordination avec l'autorité de contrôle régionale, améliorer le contrôle basé sur les risques de certains secteurs non financiers à risque élevé (par exemple, immobilier, avocats, métaux précieux et pierres précieuses), accroître la transparence des personnes morales et des contrats, garantir l'application efficace de sanctions financières ciblées et améliorer les enquêtes et la poursuite des délits de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Enfin, concernant la lutte contre la corruption, les autorités ont adopté en 2020 une loi obligeant d'autres hauts fonctionnaires à déclarer leur patrimoine et prévoient de prendre un décret pour compléter la mise en place du cadre déclaratif.

**47. Cependant, la corruption demeure un défi majeur et des faiblesses persistent dans l'état de droit.** Les principaux indicateurs tiers continuent de pointer des lacunes en matière de perception du contrôle de la corruption. En 2020, le score relatif aux Indicateurs mondiaux<sup>10</sup> de gouvernance sur le contrôle de la corruption a baissé de -0,53 en 2019 à -0,55 en 2021, et l'indice de perception de la corruption de Transparency International<sup>11</sup> a légèrement diminué de 32 à 31 sur la

<sup>10</sup> Les estimations vont d'à peu près de -2,5 (faible) à 2,5 (fort) concernant le contrôle de la corruption.

<sup>11</sup> Le score d'un pays est le niveau perçu de corruption du secteur public sur une échelle de 0-100, où 0 signifie très corrompu et 100 signifie très propre.

même période. Il faut néanmoins souligner qu'une incertitude non négligeable entoure la mesure de ces indicateurs au Niger, ce qui appelle à la prudence lorsqu'il s'agit de déduire des tendances des variations de ces indices. Le respect des droits contractuels et des droits de propriété pâtit de pots-de-vin menaçant l'impartialité des procédures judiciaires, de l'inexécution de certaines décisions et du manque de ressources et de technologies.

**48. Le programme de réformes de la gouvernance des autorités doit être renforcé pour plus d'impact.** Il est particulièrement important que les ministères des Mines et des Hydrocarbures prennent des dispositions donnant suite aux recommandations qui leur sont adressées par la Cour des comptes. Il conviendrait de poursuivre les efforts pour conforter le dispositif de lutte contre la corruption au Niger, notamment en renforçant l'indépendance, ainsi que les ressources humaines et financières de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA), chargée de la lutte contre la corruption et de la prévention des infractions. En outre, la transparence et la redevabilité pourraient être améliorées en publiant les statistiques, les poursuites et les décisions définitives des principales institutions compétentes en matière de lutte contre la corruption. Il est également indispensable de promulguer une loi fixant les modalités des déclarations de patrimoine prévues dans la Constitution. Conformément aux bonnes pratiques internationales en la matière, il conviendrait que ces modalités prévoient la publication en ligne des déclarations, comprenant les avoirs détenus à titre de bénéficiaire effectif, et des sanctions dissuasives en cas de non-conformité. Concernant l'état de droit, outre l'augmentation des ressources, de l'intégrité et de l'indépendance des magistrats, il conviendrait de prendre des mesures pour garantir l'exécution des contrats, en particulier pour les personnes situées dans des zones reculées.

#### ***Point de vue des autorités***

**49. Les autorités sont parfaitement conscientes des difficultés qui se posent pour améliorer la gouvernance et renforcer la lutte contre la corruption afin de garantir une gestion plus efficace et plus efficiente des finances publiques, d'améliorer le climat des affaires et de remédier aux causes de fragilité du pays.** Elles comptent poursuivre une double stratégie visant en premier lieu à créer un cadre dissuasif pour les pratiques de corruption en mettant effectivement en œuvre les sanctions administratives et judiciaires contre ceux qui sont jugés coupables de corruption et d'actes de mauvaise gouvernance. Elles reconnaissent que l'effet dissuasif et le changement de comportement souhaité seront plus efficaces si les sanctions sont aussi appliquées aux plus hautes autorités publiques reconnues coupables de corruption et autres infractions assimilées. C'est pourquoi, elles restent déterminées à accélérer la collecte et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires conformément au cadre existant. Le second axe de la lutte contre la corruption et de la promotion d'une bonne gouvernance consiste à établir des procédures et des systèmes de gestion des finances publiques aptes à réduire les risques de corruption et à améliorer la transparence, notamment par la dématérialisation et la numérisation. La mise en place du SISIC à la DGI et du système douanier automatisé (SYDONIA) à la DGD, ainsi que la dématérialisation des paiements publics sont des étapes importantes dans ce processus, qu'il convient d'accélérer.

## PROBLÈMES LIÉS AU PROGRAMME, PROBLÈMES STATISTIQUES, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

**50. Les autorités demandent une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu portant sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État.** Le seuil a été franchi en novembre 2022 en raison de prêts-projets plus élevés que prévu cette année, cet écart tenant principalement à une reclassification de contrats de prêt comptabilisés en 2021<sup>12</sup>. De plus, d'autres prêts concessionnels de la Banque mondiale (123,2 milliards de francs CFA en VA soumis aux nouvelles conditions de financement de l'IDA) seront souscrits en 2022 pour aider à financer le budget. Le montant total de la nouvelle dette extérieure en 2022 devrait s'élever à 571,1 milliards de francs CFA en VA. Le montant total du franchissement (169,1 milliards de francs CFA) s'explique par la reclassification des trois prêts extérieurs et de nouveaux prêts concessionnels consentis par la Banque mondiale. Les services du FMI estiment que malgré ce franchissement, les objectifs du programme restent réalisables si les autorités maintiennent une gestion prudente de la dette publique car les nouveaux emprunts concessionnels auprès de la Banque mondiale se substituent en partie à de coûteux financements intérieurs, ce qui allège la charge du service de la dette. Les services du FMI recommandent une dérogation au titre du non-respect compte tenu du caractère temporaire de l'écart. Cet écart a été causé par trois facteurs (reclassification des prêts, absence de recalibrage de la limite de dette à temps pour refléter la modification des hypothèses relatives à l'IDA et emprunts concessionnels supplémentaires auprès de la Banque mondiale remplaçant des financements intérieurs), qui peuvent être considérés tous les trois comme temporaires. Le non-respect ne modifie pas le risque de surendettement extérieur et global, qui demeure modéré (AVD) et ne remettrait pas en cause les objectifs du programme.

**51. Les autorités demandent la modification du critère de réalisation continu concernant les dettes contractées ou garanties par l'État afin de tenir compte du cadre macroéconomique révisé.** La modification tient compte des emprunts extérieurs supérieurs aux prévisions, principalement contractés à des conditions concessionnelles, car l'effet de la modification des conditions de financement de l'IDA se matérialise en année pleine. Le montant plus élevé des dettes extérieures reflète aussi l'intention de prévenir des retards dans le décaissement des prêts-projets en vertu du nouveau Plan national de Développement Economique et Social. Par conséquent, le calendrier de décaissement reste essentiellement inchangé et les autorités ont réitéré leur volonté de réaliser l'assainissement des finances publiques programmé. Les emprunts extérieurs devraient financer le déficit budgétaire tout en limitant le recours au coûteux financement intérieur. Malgré la modification, le risque de surendettement extérieur et global demeure modéré (AVD). Les autorités demandent également la modification du critère de réalisation relatif au plafond du financement intérieur net à fin décembre 2022 et juin 2023, ainsi que la modification des objectifs indicatifs de fin

<sup>12</sup> Les autorités ont informé les services du FMI que trois prêts extérieurs, qui ont été comptabilisés en 2021 pour un montant total de 66,2 milliards de francs CFA en VA, ont en fait été signés au premier semestre 2022. Les services du FMI confirment que la correction est sans effet sur l'évaluation des critères de réalisation dans la précédente revue.

décembre 2022 à juin 2023 pour tenir compte du cadre macroéconomique actualisé. Elles demandent également l'établissement de nouveaux critères de réalisation et objectifs indicatifs pour tous les indicateurs à fin septembre et fin décembre 2023.

**52. Le Niger a toujours des besoins de financement urgents et l'engagement du FMI est indispensable pour catalyser des soutiens de la part d'autres partenaires au développement.**

Les besoins de financement extérieur sont estimés à 993 milliards de francs CFA sur la période 2022–24 (tableau 4 du texte). Ils devraient diminuer au fur et à mesure de l'allègement des pressions de financement actuelles, de l'avancement des réformes et de la consolidation du compte des transactions courantes grâce aux exportations pétrolières. L'aide financière du FMI devrait aider à mobiliser des aides budgétaires de donateurs multilatéraux et bilatéraux. Le programme est intégralement financé, avec des engagements fermes de financement pour les douze prochains mois et de bonnes perspectives d'obtenir des fonds suffisants pour la durée restante du programme. Les autorités continuent de privilégier les financements extérieurs sous forme de prêts concessionnels et de dons, bénéficiant du soutien des partenaires internationaux (tableau 10).

**53. La capacité du Niger à rembourser le FMI demeure satisfaisante.** Bien que le contexte à court terme soit difficile, les perspectives favorables à moyen terme laissent au Niger une capacité suffisante pour rembourser le FMI (tableau 14). Les obligations de remboursement au FMI vont culminer à 1,3 % des exportations et à 2,2 % des recettes fiscales en 2029. Néanmoins, plusieurs risques pèsent sur la capacité de remboursement du pays, notamment de possibles dérapages budgétaires, de nouveaux retards dans la mise en service de l'oléoduc, et par conséquent des exportations pétrolières, ainsi qu'une accumulation plus rapide de dettes prioritaires en raison des récentes modifications des conditions de financement de l'IDA. La mise en œuvre vigoureuse du programme de réformes des autorités et des mesures d'urgence en cas de choc négatif sont des facteurs atténuant ces risques pesant sur la capacité de remboursement.

**54. Évaluation des sauvegardes.** La BCEAO a appliqué toutes les recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes menée en 2018. L'évaluation a conclu que les dispositifs de gouvernance de la BCEAO sont globalement adaptés et qu'elle dispose d'un robuste système de contrôle. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO est prévue en 2023.

**55. Les autorités et les services du FMI ont convenu d'une nouvelle stratégie de développement des capacités.** Partant de la précédente stratégie et des priorités du programme, l'accent sera mis sur : i) la politique fiscale et l'administration des recettes, ii) la gestion des ressources naturelles, iii) la gestion des finances publiques et iv) les statistiques macroéconomiques et financières.

**Tableau 4 du texte. Niger : besoins et sources de financement extérieur**  
(en milliards de francs CFA)

	2022	2023	2024
<b>Total des besoins de financement</b>	<b>1.475</b>	<b>1.503</b>	<b>1.304</b>
Déficit du compte des transactions courantes (h)	1.474	1.468	896
Amortissement de l'administration centrale	126	127	131
Variation brute des AEN (+: hausse)	-125	-92	278
<b>Total des sources de financement</b>	<b>1.061</b>	<b>1.191</b>	<b>1.038</b>
Investissements directs étrangers	336	443	281
Financement lié aux projets	658	613	670
Autres flux	67	134	87
<b>Besoin de financement</b>	<b>414</b>	<b>313</b>	<b>266</b>
Aide budgétaire	349	282	235
UE	40	83	41
France	15	16	...
Luxembourg	2	2	3
Suisse	1	1	...
Canada	1	0	...
Autres	37	20	191
Financement du FMI	61	31	31
Fonds fiduciaire ARC	4	0	0
<b>Ecart de financement résiduel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

2/ Les montants finaux pour les années à venir seront établis lorsqu'ils seront officiellement confirmés à la suite de la procédure d'approbation interne.

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**56. Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables en dépit de défis de développement significatifs dans un contexte de fragilité.** La croissance économique devrait rebondir cette année grâce au redressement de la production agricole et à l'accélération des projets d'investissement de grande ampleur. Elle devrait encore s'accélérer à moyen terme pour dépasser 10 % en 2024, avec le démarrage des exportations pétrolières et la mise en œuvre des réformes structurelles des autorités.

**57. Néanmoins, les risques de dégradation — intérieurs et extérieurs — prédominent, ce qui appelle à une plus grande prudence dans les choix de politiques macroéconomiques.** Les perspectives favorables du Niger pourraient pâtir des développements internationaux liés à la volatilité des produits de base, d'effets de contagion du resserrement des conditions financières mondiales sur le marché régional et de l'intensification des retombées de la guerre en Ukraine, qui pourraient restreindre l'accès du pays à des financements concessionnels. Des chocs climatiques et un nouveau retard dans l'achèvement de l'oléoduc sont également des risques majeurs. Dans ce

contexte, les autorités devraient mener une politique budgétaire prudente afin de reconstituer leurs marges de manœuvre et de limiter les facteurs de vulnérabilité accrus à la viabilité de la dette.

**58. Le Niger aura besoin du soutien continu des donateurs pour surmonter de manière décisive les difficultés liées au changement climatique et à la sécurité, et contribuer ainsi à préserver la stabilité macroéconomique.** Les autorités considèrent que le rétablissement de la sécurité et de la paix sur tout le territoire national est une condition préalable au développement. Cependant, la pression exercée par les dépenses de sécurité menace d'évincer d'autres dépenses prioritaires nécessaires pour accroître la résilience de la population et soutenir les efforts de croissance à plus long terme. Le pays demeure vulnérable aux chocs climatiques et se trouve confronté à une aridité croissante, marquée par une forte volatilité des conditions météorologiques pendant la saison hivernale. Le changement climatique en lui-même est un facteur qui accentue le risque de conflit et constitue une source de fragilité.

**59. Malgré une conjoncture difficile, les résultats du programme sont satisfaisants dans l'ensemble.** Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été atteints et cinq des six objectifs indicatifs à fin juin et fin septembre ont été réalisés. Néanmoins, la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure Contractée ou Garantie par l'Etat (CGE) a dépassé son plafond en novembre, tandis que le Niger n'a pas enregistré de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. La mise en œuvre du programme de réformes des autorités est satisfaisante dans l'ensemble, la quasi-totalité des repères structurels et des repères structurels continus étant atteints. Les autorités sont déterminées à prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'achèvement des réformes qui ont pris du retard.

**60. Un creusement temporaire et modéré du déficit budgétaire en 2022 est approprié pour couvrir les dépenses urgentes liées à la crise alimentaire et à la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel.** Le déficit budgétaire en 2022 devrait augmenter de 0,2 point de pourcentage du PIB pour atteindre 6,8 % du PIB, tandis qu'un assouplissement du déficit de 0,6 % du PIB par rapport à la première revue du programme est attendu en 2023 pour couvrir les dépenses prioritaires urgentes (éducation, infrastructure et filets de protection sociale ainsi que dépenses de sécurité), ce qui représente une trajectoire d'ajustement plus progressive. Les services du FMI souscrivent à cet assouplissement de l'objectif de déficit au vu des formidables besoins de développement du Niger et de ses implications modérées pour les risques pour la viabilité des finances publiques. Cependant, les autorités restent déterminées à atteindre la norme régionale de déficit de 3 % du PIB à l'horizon 2025, conformément à la récente décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA d'allonger d'un an le délai de convergence. Les services du FMI estiment que la trajectoire d'ajustement budgétaire à moyen terme est difficile à réaliser mais à la portée du pays, compte tenu du caractère temporaire des dépenses d'urgence en 2022 et des perspectives d'augmentation des recettes pétrolières ainsi que des efforts déployés par les autorités pour accroître les recettes intérieures.

**61. Le maintien de la trajectoire convenue d'assainissement des finances publiques et l'absence de déficits élevés et persistants préserveraient la viabilité des finances publiques et de la dette publique.** Le risque de surendettement extérieur et global du pays reste modéré, mais

les vulnérabilités se sont accrues, les indicateurs de la dette s'approchant de leurs seuils de référence. Les autorités restent déterminées à conduire une politique de la dette prudente en privilégiant les emprunts extérieurs concessionnels et en empruntant pour des investissements générateurs de croissance tout en allongeant l'échéance moyenne de la dette intérieure afin de réduire le risque de refinancement.

**62. Il conviendrait d'intensifier les efforts de mobilisation des recettes.** La réforme du code des impôts visant à simplifier la fiscalité et à élargir la base d'imposition en transférant la charge fiscale des facteurs de production à la consommation est une étape cruciale dans ce programme. Il est souhaitable que la dématérialisation des procédures des administrations de perception des impôts et leur interconnexion soient achevées au cours du programme afin de garantir une collecte des recettes plus efficiente et des conditions équitables en réduisant les possibilités de fraude. Il est également urgent de poursuivre la rationalisation et la réduction des exonérations fiscales en restreignant les conditions auxquelles elles sont accordées et en renforçant leur suivi.

**63. L'établissement d'un cadre de gestion des ressources pétrolières transparent avant le démarrage des exportations est une priorité.** Les services du FMI se tiennent prêts à fournir une assistance technique supplémentaire pour élaborer ce cadre. Les autorités sont déterminées à faire en sorte que toutes les recettes pétrolières publiques soient orientées vers le budget et demeurent sous le contrôle du ministère des Finances. Elles comptent aussi établir des règles budgétaires pour la gestion des recettes pétrolières et un fonds de stabilisation pour isoler la politique budgétaire de la volatilité des cours internationaux du pétrole. La stratégie de gestion des recettes pétrolières étant une priorité de la nouvelle stratégie de développement des capacités, les services du FMI encouragent les autorités à travailler résolument avec les experts du département des finances publiques pour l'élaborer et la mettre en œuvre avant le démarrage des exportations pétrolières, car de nouveaux retards pourraient nuire à la capacité du Niger à bien gérer les recettes attendues.

**64. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses demeure un impératif qui va de pair avec les efforts de mobilisation des recettes.** Les autorités sont déterminées à améliorer les dépenses sociales afin de remédier à l'important déficit de capital humain, notamment en orientant les actions sur l'éducation des filles. Des dépenses de protection sociale plus élevées et mieux ciblées sont également essentielles pour accroître la résilience des populations vulnérables aux chocs récurrents. En outre, il est urgent de réduire le déficit d'infrastructures afin d'améliorer la mobilité des personnes et des biens et de désenclaver les régions de production isolées. À cet effet, le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques est une condition préalable.

**65. Pour favoriser l'essor du secteur privé et la croissance inclusive, il est essentiel de préserver la stabilité et la solidité du secteur bancaire et du secteur de la microfinance.** Les autorités et institutions régionales devraient continuer à coordonner leurs efforts pour remédier à la forte dégradation du portefeuille des établissements financiers observée depuis 2021. L'inclusion financière demeure également prioritaire pour refermer l'écart entre le Niger et les autres pays de l'UEMOA et améliorer la résilience économique ; cela nécessiterait des efforts pour remédier à la faible culture financière, promouvoir la transformation numérique et réduire l'informalité.

**66. Les autorités devraient accélérer la mise en œuvre des initiatives en cours pour soutenir le développement du secteur privé, la diversification de l'économie et la résilience au changement climatique.**

La diversification de l'économie hors des secteurs agricole et extractif pour créer davantage de valeur ajoutée locale et d'emplois aiderait à réduire la volatilité du PIB induite par la vulnérabilité aux chocs climatiques et aux fluctuations des prix des produits de base. Les réformes visant à améliorer le capital humain et la qualité de l'infrastructure, à promouvoir la transformation numérique, à supprimer les obstacles au commerce et à améliorer la gouvernance seront sans doute les plus fructueuses en termes de diversification. La résilience du secteur agricole aux chocs climatiques pourrait être renforcée en exploitant l'important potentiel des eaux souterraines du pays et en améliorant l'accès aux équipements de production d'énergie renouvelable.

**67. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à poursuivre le renforcement des cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption.**

La publication d'informations relatives aux bénéficiaires effectifs des sociétés attributaires de contrats de marchés publics par entente directe et l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'action pour renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) sont des initiatives positives. Les efforts en cours pour réduire la vulnérabilité de la chaîne des recettes et des dépenses à la corruption — surtout par le biais de la dématérialisation des procédures — sont également prometteurs et doivent être accélérés. Les services du FMI encouragent les autorités à accélérer la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de LBC/FT pour remédier aux lacunes du dispositif et des recommandations des rapports d'audit de la Cour des comptes et de promulguer une loi définissant les modalités des déclarations de patrimoine prévues par la Constitution.

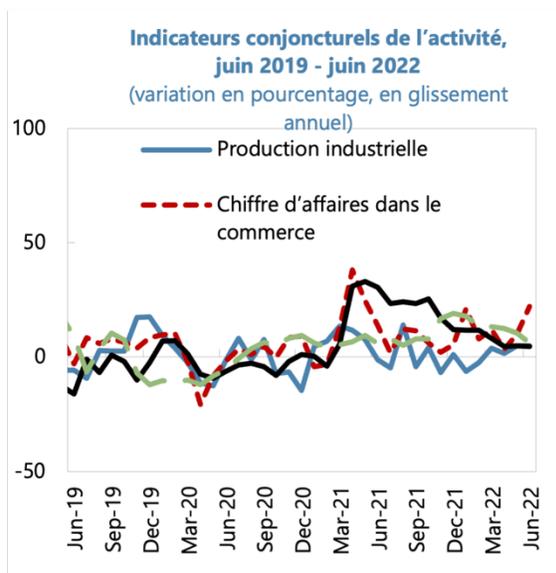
**68. Au vu des résultats du programme et des engagements pris dans le cadre de celui-ci, les services du FMI soutiennent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, la demande de dérogation pour non-respect, la modification des critères de réalisation et le décaissement de la troisième tranche de 39,48 millions de DTS.**

La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière ci-joints présentent les politiques appropriées à la réalisation des objectifs du programme.

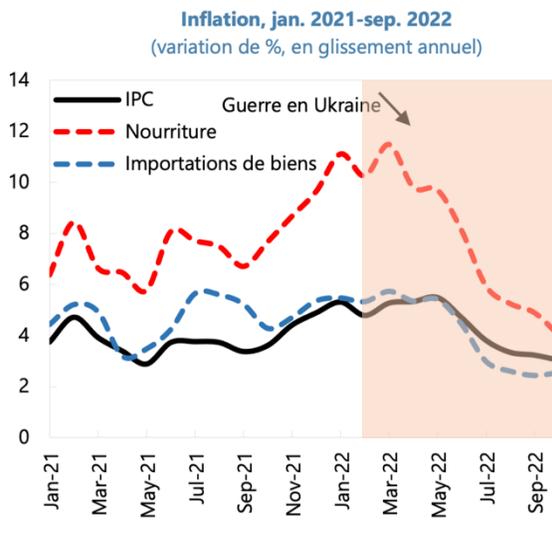
**69. Les services du FMI proposent que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu suivant le cycle de 24 mois, conformément à la décision n° 14747 (10/96).**

### Graphique 1. Niger : évolution économique récente

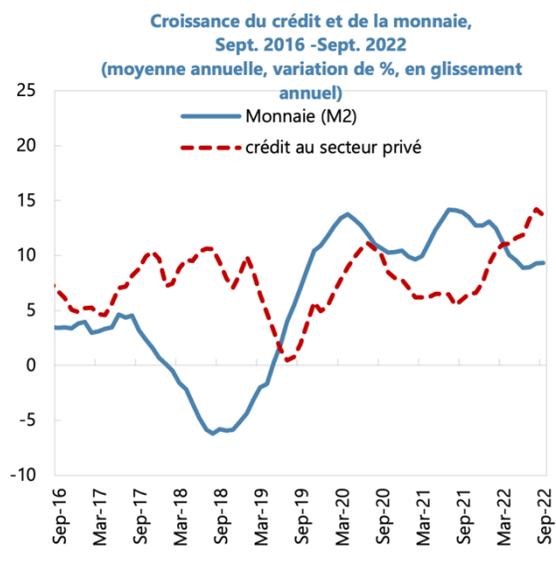
L'activité dans le commerce s'est redressée au deuxième trimestre 2022.



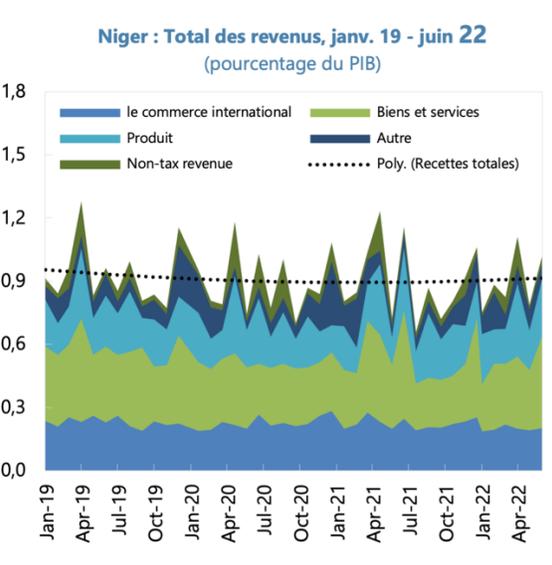
Les pressions inflationnistes, principalement dues à la hausse des prix alimentaires, s'atténuent depuis octobre 2022.



Le premier semestre 2022 affiche une tendance positive, mais la croissance du crédit au secteur privé indique encore un approfondissement financier limité.



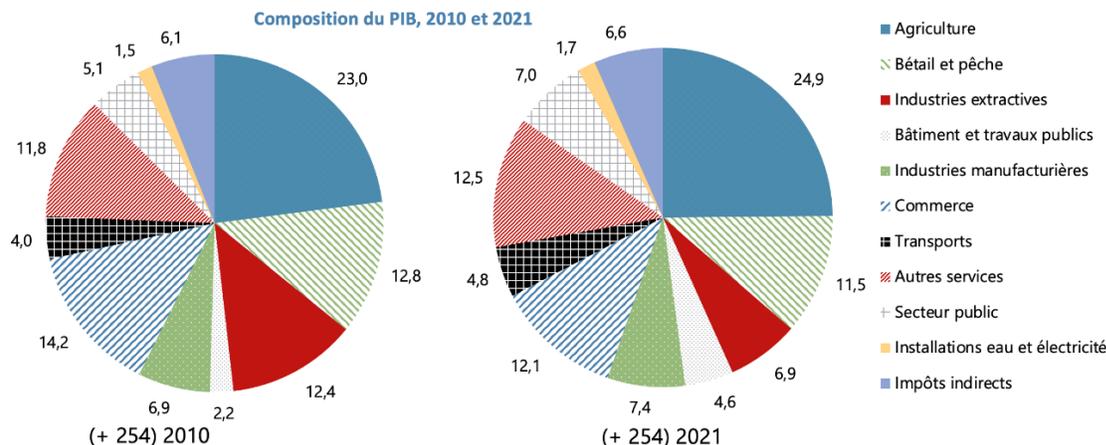
On observe une légère amélioration des recettes en 2022, attribuable à l'impôt sur le revenu et à la TVA, qui compensent les performances insuffisantes des taxes sur le commerce international et des autres taxes.



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

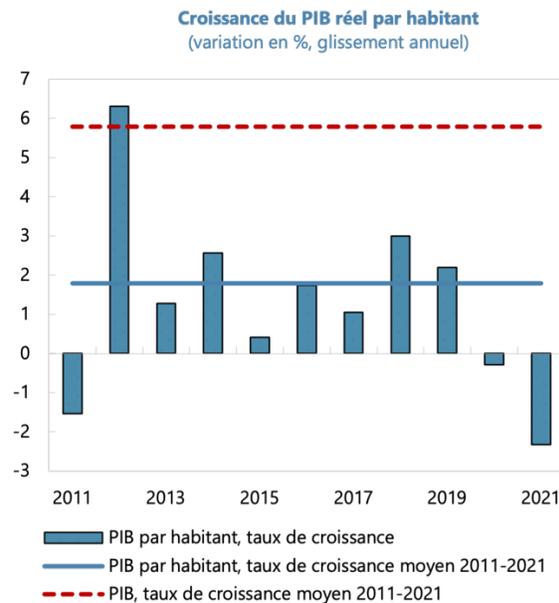
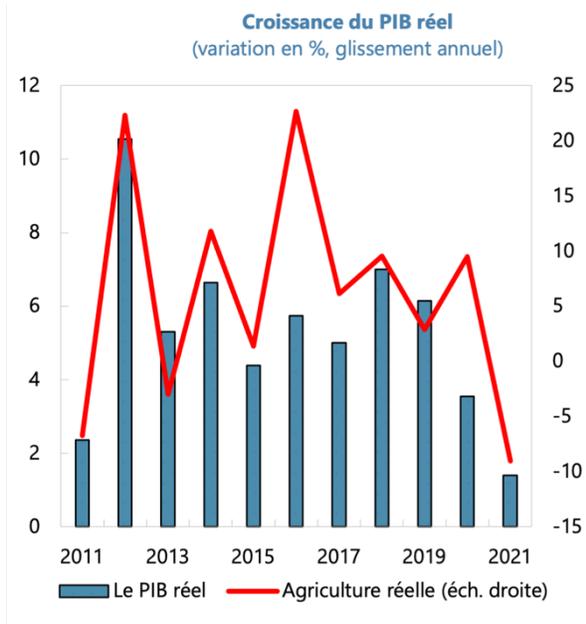
### Graphique 2. Niger : composition du PIB et volatilité de la production

En 2021, la part des industries extractives dans le PIB est restée faible et a encore diminué face aux cours internationaux relativement plus faibles. L'agriculture et l'élevage dominent toujours l'activité économique.



En conséquence, la croissance du PIB est très instable et soumise aux chocs climatiques sur l'agriculture.

La croissance du PIB par habitant est aussi volatile et relativement modeste en raison de la forte croissance démographique.

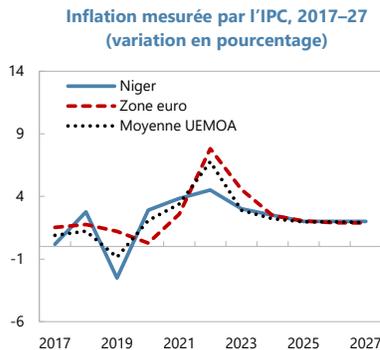
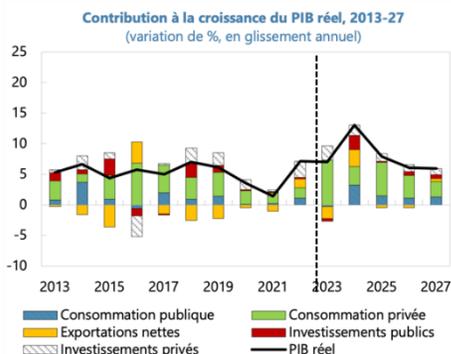


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 3. Niger : perspectives à moyen terme, 2017-27

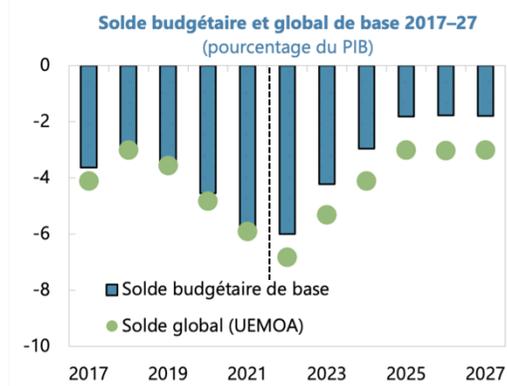
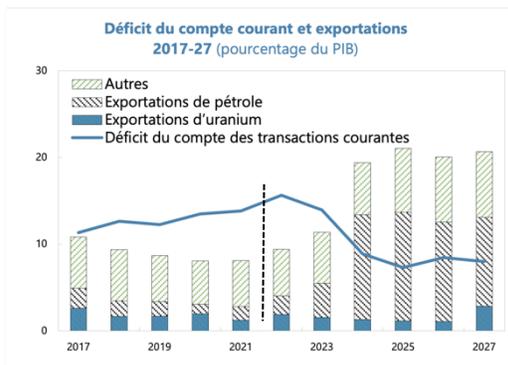
La croissance devrait rebondir en 2022 et s'accélérer par la suite avec l'augmentation de la production pétrolière.

L'inflation devrait revenir dans la bande cible régionale d'ici à fin 2023.



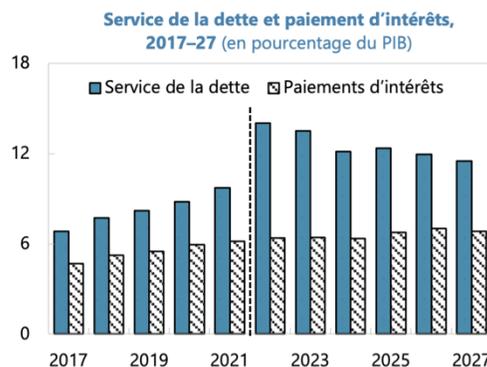
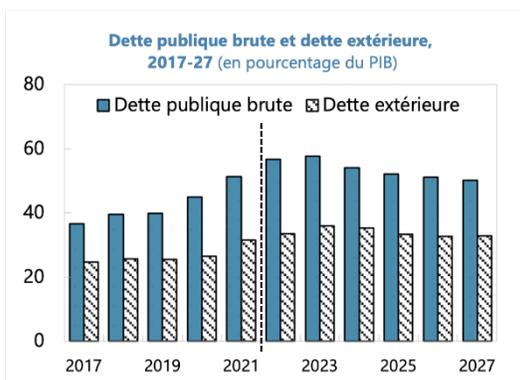
Le déficit courant devrait se réduire grâce aux exportations pétrolières plus élevées.

Après trois ans d'expansion budgétaire, il s'agit maintenant d'assainir les comptes publics pour favoriser la croissance sur la période 2023-25.



La dette publique restera contenue...

... tandis que les indicateurs du service de la dette déclineraient progressivement à moyen terme.



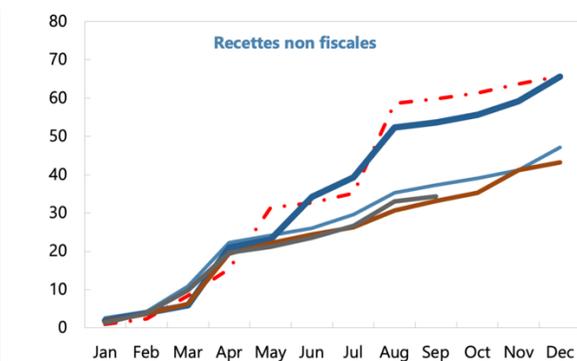
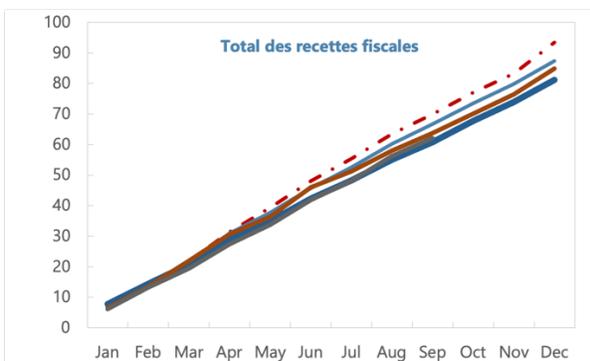
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 4. Niger : résultats fiscaux, 2018–22

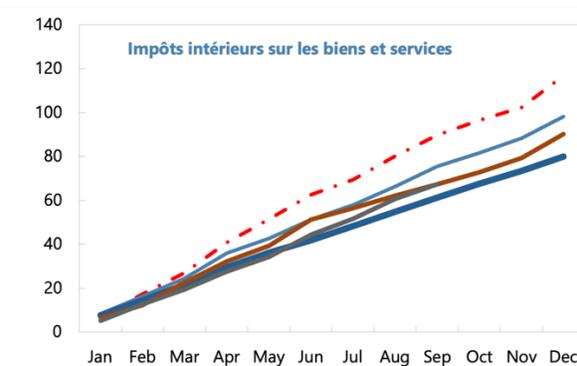
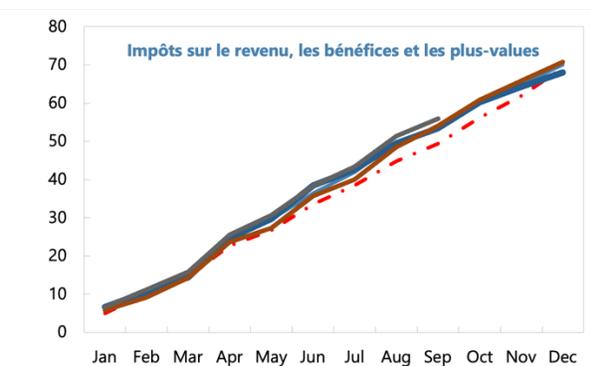
(valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, PIB nominal actualisé)

--- 2018    — 2019    — 2020    — 2021    — 2022

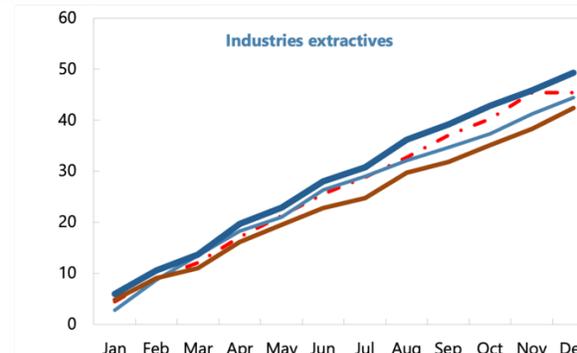
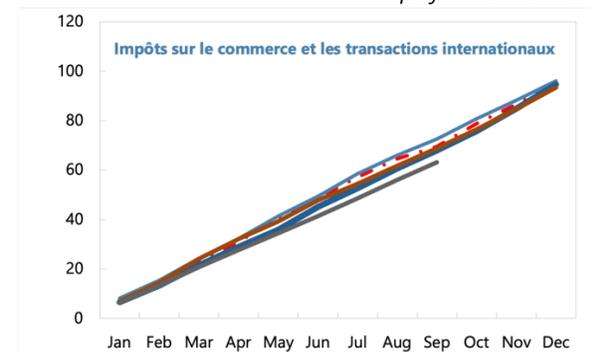
*La pandémie a dégradé la collecte des recettes...*



*... et jusqu'ici, les recettes des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital ont retrouvé leur niveau antérieur à la pandémie, mais ce n'est pas le cas des taxes sur les biens et services.*



*La baisse des tarifs douaniers intervenue cette année pour atténuer l'effet sur les prix alimentaires et le retard pris dans le projet d'oléoduc ont accentué ces tendances.*

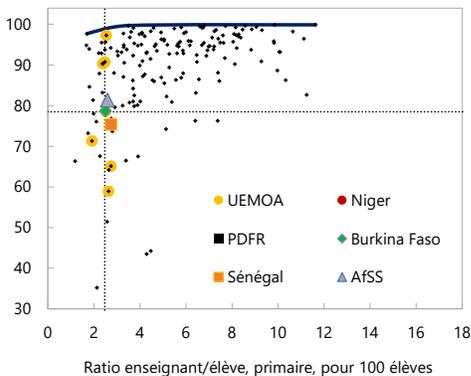


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

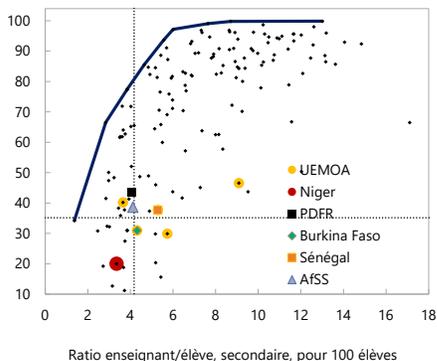
### Graphique 5. Niger : dépenses sociales, dernières données disponibles

Les dépenses d'éducation au niveau primaire et secondaire présentent des signes d'inefficience, avec une importante distance par rapport à la frontière.

Nombre d'enseignants et résultats, primaire, derniers chiffres disponibles 1/

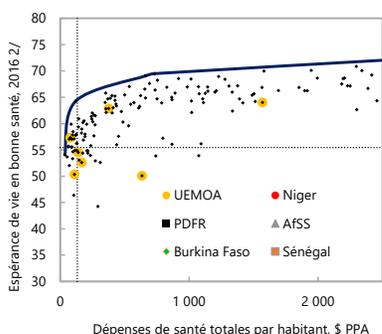


Nombre d'enseignants et résultats, secondaire, derniers chiffres disponibles 1/



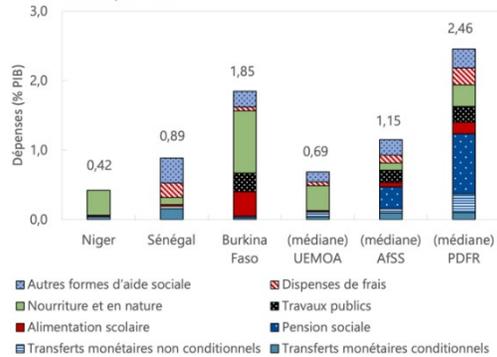
L'espérance de vie et les dépenses de santé par habitant sont inférieures à celles des pays comparables.

Frontière d'efficience dans le domaine de la santé, derniers chiffres disponibles (0 - 5 000 \$ PPA) 1/



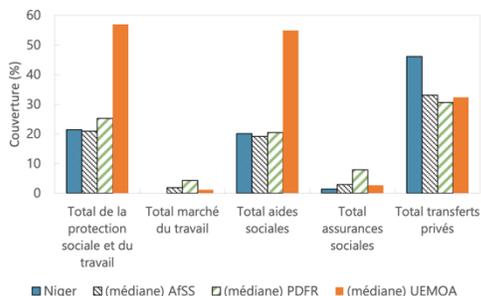
Les dépenses d'aide sociale sont faibles et concentrées dans la distribution alimentaire.

Par composition



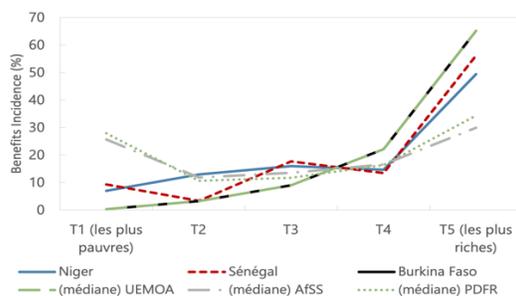
La couverture des programmes de protection sociale est faible, en particulier pour le marché du travail et l'assurance sociale.

Couverture pour l'ensemble de la protection sociale et du travail, dernière année disponible



Le ciblage des programmes de protection sociale tend à être régressif, les quintiles supérieurs recevant une plus forte part des prestations que les quintiles inférieurs.

Incidence pour les prestations par quintile, ensemble de la protection sociale et du travail, dernière année disponible



1/ En pointillé, la moyenne des pays MOAN.

Sources : Outil d'évaluation des dépenses et outil d'évaluation de la protection sociale et du travail (SPL-AT) de la division des politiques de dépenses u département des finances publiques ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–27

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1e revue FEC	2e revue FEC	Proj.	1e revue FEC	2e revue FEC	Proj.					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Revenu national et prix												
PIB à prix constants	1,4	6,9	7,1	7,1	7,2	7,0	7,0	13,0	7,9	6,1	6,0	6,3
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	17	17	16	16	28	25	25	102	108	110	110	110
Déflateur du PIB	3,1	2,5	4,1	4,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation												
Moyenne annuelle	3,8	5,3	4,5	4,2	3,0	3,0	3,4	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Fin de période	4,9	5,2	4,8	3,1	3,0	3,0	3,0	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	4,6	24,5	13,9	11,9	33,5	30,1	28,2	132,1	7,7	3,5	15,3	5,5
<i>Dont: exportations hors pétrole</i>	0,8	16,4	9,1	7,1	16,1	12,6	13,8	7,1	19,6	11,5	41,4	12,1
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	10,3	16,8	12,2	12,2	8,4	9,3	8,0	21,9	8,5	7,4	8,7	8,5
Volume des exportations	-8,3	1,0	-6,7	-6,7	29,1	22,8	22,7	126,0	9,9	4,2	14,2	3,7
Volume des importations	1,2	-2,3	-5,2	-5,4	15,2	10,6	13,2	21,8	6,1	5,7	6,0	6,0
Termes de l'échange (détérioration-)	4,7	3,1	3,1	1,1	10,0	7,2	9,7	2,6	-4,1	-2,2	-1,5	-0,6
Finances publiques												
Total des recettes	5,2	19,8	19,9	19,9	19,8	19,6	19,6	33,5	10,5	9,1	9,5	8,3
Total des dépenses et prêts nets	13,4	10,0	13,9	13,9	4,6	1,7	1,7	17,4	5,7	8,8	9,1	8,1
Dépenses courantes	9,1	8,7	13,9	13,9	11,4	1,8	1,7	21,3	8,0	9,2	9,2	8,3
Dépenses d'investissement	12,9	11,4	12,9	12,9	-3,8	-4,3	-4,3	29,0	3,8	8,4	8,9	7,9
Monnaie et crédit												
Crédit intérieur	9,2	21,0	17,5	17,5	17,7	15,0	15,0	16,4	12,9	10,7	10,1	10,5
Crédit à l'Etat (net)	-24,6	90,5	103,6	103,6	37,9	37,7	37,9	21,6	5,4	4,8	6,1	6,9
Crédit à l'économie	15,4	12,4	7,1	7,1	13,5	9,8	9,7	14,9	15,2	12,3	11,1	11,5
Avoirs intérieurs nets	0,6	53,6	30,7	30,7	22,4	24,8	24,8	5,6	11,0	10,7	8,2	6,4
Monnaie au sens large	9,7	19,3	10,3	10,3	12,5	12,1	12,1	16,3	13,6	11,3	11,2	8,4
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	5,0	4,6	5,0	5,0	4,5	4,9	4,9	4,8	4,7	4,6	4,4	4,4
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Finances publiques												
Total des recettes	10,8	11,8	11,7	11,7	13,0	12,8	12,8	14,8	14,9	15,0	15,2	15,2
Total des dépenses et prêts nets	24,3	24,3	24,8	24,8	23,2	23,1	23,1	23,5	22,6	22,7	22,9	22,9
Dépenses courantes	10,7	10,6	11,0	11,0	10,8	10,2	10,2	10,7	10,5	10,6	10,7	10,7
Dépenses d'investissement	13,1	13,2	13,2	13,2	11,6	11,6	11,6	13,0	12,2	12,2	12,3	12,3
Solde global (base engagements, dons inclus) <sup>1,2</sup>	-9,9	-6,6	-6,8	-6,8	-4,7	-5,3	-5,3	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Formation brute de capital fixe	31,7	36,2	34,2	34,1	32,4	33,5	33,2	33,1	32,1	32,0	31,9	31,6
Investissement privé	20,6	24,9	22,9	22,9	22,5	23,7	23,4	22,1	21,7	21,6	21,4	21,1
Investissement public	11,1	11,2	11,2	11,2	9,9	9,8	9,8	11,0	10,4	10,4	10,5	10,4
Gross national savings	17,7	20,9	19,9	19,8	19,4	20,3	20,0	26,3	24,0	23,1	23,7	22,6
<i>Dont : hors secteur public</i>	15,3	18,4	17,4	17,2	15,6	16,1	15,8	20,8	18,2	17,4	17,9	16,8
Epargne intérieure	14,8	19,2	17,5	17,3	17,5	18,2	17,9	24,6	23,1	22,7	23,5	22,6
Solde des transactions extérieures courantes												
Dons officiels non compris	-16,4	-16,7	-16,2	-16,4	-14,8	-14,9	-14,9	-8,4	-9,7	-10,4	-9,7	-10,5
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-14,1	-15,4	-14,4	-14,6	-13,2	-13,4	-13,4	-6,9	-8,3	-9,0	-8,3	-9,1
Ratio du service de la dette (avant allègement dette)												
Exportations de biens et de services	7,7	12,6	12,1	12,2	12,1	11,0	11,3	6,2	6,0	5,3	4,8	4,3
Recettes publiques	11,0	15,8	15,8	15,8	15,5	14,3	14,3	10,6	9,9	8,6	8,0	6,9
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'Etat	51,3	54,1	56,6	55,3	53,8	57,6	56,2	53,5	52,6	52,8	53,2	53,6
Dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat <sup>1</sup>	33,5	33,7	37,2	35,9	32,1	36,7	35,3	33,3	32,7	32,9	33,3	33,8
VA de la dette extérieure	19,6	23,8	22,7	21,5	22,2	22,2	20,1	18,1	17,1	16,5	16,2	16,1
Dette publique intérieure	17,8	20,4	19,4	19,4	21,7	20,9	20,9	20,2	19,9	19,9	19,9	19,8
Aide étrangère <sup>4</sup>	10,6	9,7	11,0	11,0	8,9	8,9	8,9	7,8	7,6	7,6	7,6	7,4
(en milliards de Francs CFA)												
PIB aux prix de marché courants	8.271	9.085	9.222	9.222	9.932	10.065	10.065	11.601	12.769	13.819	14.941	16.192
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4,5	9,6	11,5	11,5	9,3	9,1	9,1	15,3	10,1	8,2	8,1	8,4

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes dons compris moins dépenses; critère de l'UEMOA.<sup>2</sup> Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.<sup>4</sup> Les projections sont basées sur les échanges entre l'équipe et les autorités et ne reflètent pas nécessairement des engagements fermes de la part des donateurs.

**Tableau 2. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2020-27**  
(en milliards de francs CFA)

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>er</sup> revue	2e revue FEC	Proj.	1e revue FEC	2e revue FEC	Proj.					
Total des recettes	897	1.075	1.075	1.075	1.287	1.286	1.286	1.717	1.898	2.071	2.269	2.457
<i>Dont</i> : recettes de trésorerie	854	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Tax revenue	831	1.001	988	988	1.193	1.175	1.175	1.583	1.741	1.902	2.087	2.261
Commerce international	222	272	232	232	315	275	275	347	395	423	462	497
Produits et services	318	391	391	392	469	468	468	645	690	765	855	917
Produit	209	237	275	275	299	336	335	469	504	551	595	658
Autre	82	100	90	90	109	96	96	123	152	164	175	189
Recettes non fiscales	51	58	71	70	76	94	94	114	135	145	156	168
Recettes des comptes spéciaux	15	16	16	16	17	17	17	20	22	24	26	28
Total des dépenses et prêts nets	2.006	2.206	2.286	2.286	2.308	2.325	2.325	2.730	2.885	3.138	3.423	3.701
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures	1.378	1.548	1.628	1.628	1.642	1.712	1.712	2.060	2.130	2.317	2.537	2.758
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	1.335	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Total des dépenses courantes	887	964	1.010	1.010	1.074	1.028	1.028	1.247	1.347	1.470	1.606	1.740
Dépenses budgétaires	869	938	983	983	1.045	999	998	1.213	1.309	1.430	1.562	1.692
Traitements et salaires	318	344	342	342	390	350	350	442	486	526	569	622
Biens et services	135	147	150	150	161	146	146	173	194	210	239	259
Transferts et subventions	323	340	385	385	360	388	388	455	459	502	551	597
Intérêt	94	106	106	106	133	115	115	143	169	191	204	215
<i>Dont</i> : dette extérieure	38	37	37	37	39	49	48	43	38	34	33	30
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses des comptes spéciaux <sup>1</sup>	19	27	27	27	29	29	29	34	37	40	44	47
Dépenses en capital et prêts nets	1.119	1.242	1.276	1.276	1.234	1.297	1.297	1.483	1.539	1.668	1.818	1.961
Dépenses d'investissement	1.079	1.202	1.218	1.218	1.156	1.166	1.166	1.504	1.561	1.691	1.841	1.986
Financées sur ressources intérieures	451	544	560	560	489	553	553	834	805	870	955	1.043
<i>Dont</i> : financées sur ressources intérieures, base cais:	408	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Financées sur ressources extérieures	628	658	658	658	667	613	613	670	756	821	886	943
<i>Dont</i> : dons	446	446	446	446	435	381	381	398	449	488	526	565
prêts	182	212	212	212	232	231	231	272	306	333	361	378
Prêts nets	40	40	58	58	79	131	131	-21	-22	-23	-24	-25
Solde global <sup>2,3</sup>	-488	-599	-629	-629	-467	-535	-535	-476	-385	-419	-450	-486
Solde global, hors investissement oléoduc	-448	-559	-571	-571	-388	-404	-404	-498	-407	-441	-473	-511
Financing	1.057	1.132	1.211	1.211	1.022	1.039	1.038	1.013	987	1.067	1.155	1.245
Financement extérieur	820	752	885	885	726	768	767	774	833	909	989	1.074
Dons	605	528	578	578	555	503	503	537	602	648	705	759
<i>Dont</i> : financement du budget	159	82	132	132	120	122	122	139	153	160	179	194
Prêts	253	345	429	429	324	391	391	369	370	396	424	447
<i>Dont</i> : financement du budget	70	133	217	217	92	160	160	96	64	63	64	69
Amortissement	-54	-126	-126	-126	-153	-127	-127	-131	-140	-135	-140	-131
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	16	4	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur	237	380	326	326	296	271	271	238	154	158	166	170
Secteur bancaire	-81	134	148	148	107	112	113	88	27	25	34	40
FMI	16	43	43	43	11	11	11	9	-36	-35	-25	-21
Avances statutaires (y compris autres avances)	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	-192	-30	-30	-30	-10	-53	-53	-3	-8	-13	-18	-23
Titres d'Etat nets et autres	-3	121	135	135	107	154	155	82	71	73	77	84
Secteur non bancaire	318	246	178	178	188	159	158	150	127	132	132	130
Écart de financement (+)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Base engagements. Critère de l'UEMOA.

<sup>3</sup> Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

**Tableau 3. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2020-27**  
(en pourcentage du PIB)

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1e revue FEC	2e revue FEC	Proj.	1e revue FEC	2e revue FEC	Proj.					
Total des recettes	10,8	11,8	11,7	11,7	13,0	12,8	12,8	14,8	14,9	15,0	15,2	15,2
<i>Dont</i> : recettes de trésorerie	10,3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Tax revenue	10,1	11,0	10,7	10,7	12,0	11,7	11,7	13,6	13,6	13,8	14,0	14,0
Commerce international	2,7	3,0	2,5	2,5	3,2	2,7	2,7	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1
Produits et services	3,8	4,3	4,2	4,2	4,7	4,6	4,7	5,6	5,4	5,5	5,7	5,7
Produit	2,5	2,6	3,0	3,0	3,0	3,3	3,3	4,0	3,9	4,0	4,0	4,1
Autre	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2
Recettes non fiscales	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0
Recettes des comptes spéciaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépenses et prêts nets	24,3	24,3	24,8	24,8	23,2	23,1	23,1	23,5	22,6	22,7	22,9	22,9
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures	16,7	17,0	17,7	17,7	16,5	17,0	17,0	17,8	16,7	16,8	17,0	17,0
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	16,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des dépenses courantes	10,7	10,6	11,0	11,0	10,8	10,2	10,2	10,7	10,5	10,6	10,7	10,7
Dépenses budgétaires	10,5	10,3	10,7	10,7	10,5	9,9	9,9	10,5	10,3	10,3	10,5	10,5
Traitements et salaires	3,8	3,8	3,7	3,7	3,9	3,5	3,5	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Biens et services	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6
Transferts et subventions	3,9	3,7	4,2	4,2	3,6	3,9	3,9	3,9	3,6	3,6	3,7	3,7
Interet	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,4	1,3
<i>Dont</i> : dette extérieure	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des comptes spéciaux <sup>1</sup>	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Dépenses en capital et prêts nets	13,5	13,7	13,8	13,8	12,4	12,9	12,9	12,8	12,0	12,1	12,2	12,1
Dépenses d'investissement	13,1	13,2	13,2	13,2	11,6	11,6	11,6	13,0	12,2	12,2	12,3	12,3
Financées sur ressources intérieures	5,5	6,0	6,1	6,1	4,9	5,5	5,5	7,2	6,3	6,3	6,4	6,4
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	4,9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financées sur ressources extérieures	7,6	7,2	7,1	7,1	6,7	6,1	6,1	5,8	5,9	5,9	5,9	5,8
<i>Dont</i> : dons	5,4	4,9	4,8	4,8	4,4	3,8	3,8	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5
prêts	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3
Prêts nets	0,5	0,4	0,6	0,6	0,8	1,3	1,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Solde global <sup>2,3</sup>	-5,9	-6,6	-6,8	-6,8	-4,7	-5,3	-5,3	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global, hors investissement oléoduc	-5,4	-6,2	-6,2	-6,2	-3,9	-4,0	-4,0	-4,3	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2
Financing	12,8	12,5	13,1	13,1	10,3	10,3	10,3	8,7	7,7	7,7	7,7	7,7
Financement extérieur	9,9	8,3	9,6	9,6	7,3	7,6	7,6	6,7	6,5	6,6	6,6	6,6
Dons	7,3	5,8	6,3	6,3	5,6	5,0	5,0	4,6	4,7	4,7	4,7	4,7
<i>Dont</i> : financement du budget	1,9	0,9	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Prêts	3,1	3,8	4,7	4,7	3,3	3,9	3,9	3,2	2,9	2,9	2,8	2,8
<i>Dont</i> : financement du budget	0,9	1,5	2,4	2,4	0,9	1,6	1,6	0,8	0,5	0,5	0,4	0,4
Amortissement	-0,7	-1,4	-1,4	-1,4	-1,5	-1,3	-1,3	-1,1	-1,1	-1,0	-0,9	-0,8
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	2,9	4,2	3,5	3,5	3,0	2,7	2,7	2,1	1,2	1,1	1,1	1,1
Secteur bancaire	-1,0	1,5	1,6	1,6	1,1	1,1	1,1	0,8	0,2	0,2	0,2	0,2
FMI	0,2	0,5	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1
Avances statutaires (y compris autres avances)	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	-2,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,1	-0,5	-0,5	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Titres d'Etat nets et autres	0,0	1,3	1,5	1,5	1,1	1,5	1,5	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5
Secteur non bancaire	3,8	3,1	1,9	1,9	2,4	1,6	1,6	1,3	1,0	1,0	0,9	0,8
Écart de financement (+)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Base engagements. Critère de l'UEMOA.

<sup>3</sup> Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 4. Niger : situation monétaire, 2020–27

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>re</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	1 <sup>re</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
(en milliards de Francs CFA)												
Avoirs extérieurs nets	701	483	576	576	396	484	484	732	873	983	1.153	1.293
BCEAO	419	201	294	294	115	203	203	450	591	701	871	1.011
Banques commerciales	282	282	282	282	282	282	282	282	282	282	282	282
Avoirs intérieurs nets	963	1.485	1.259	1.259	1.818	1.572	1.572	1.660	1.843	2.041	2.209	2.350
Crédit intérieur	1.352	1.638	1.588	1.588	1.929	1.827	1.827	2.126	2.401	2.657	2.924	3.232
Créances bancaires nettes sur l'État	146	283	297	297	390	409	410	498	525	550	584	624
BCEAO	-12	1	1	1	2	-41	-41	-35	-79	-127	-170	-214
Créances	345	388	388	388	399	399	399	408	372	337	312	291
<i>Dont</i> : avances statutaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts	-357	-387	-387	-387	-397	-440	-440	-443	-451	-464	-482	-505
Banques commerciales	161	282	295	296	388	450	450	533	604	677	753	838
Créances	323	444	457	458	550	612	612	695	766	839	916	1.000
Dépôts	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162
Crédit aux autres secteurs	1.206	1.355	1.291	1.291	1.538	1.418	1.417	1.628	1.876	2.106	2.340	2.608
<i>Dont</i> : crédit au secteur privé	1.077	1.216	1.150	1.150	1.389	1.266	1.265	1.467	1.699	1.916	2.135	2.387
Autres postes, net	-388	-153	-329	-329	-111	-255	-255	-466	-557	-615	-715	-882
Monnaie et quasi-monnaie	1.664	1.968	1.835	1.835	2.214	2.056	2.056	2.392	2.716	3.025	3.362	3.643
Circulation fiduciaire hors banques	557	650	614	614	731	688	688	800	909	1.012	1.125	1.219
Dépôts auprès des banques	1.107	1.318	1.221	1.221	1.483	1.368	1.368	1.592	1.808	2.013	2.237	2.424
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Avoirs extérieurs nets	25,2	-29,3	-17,8	-17,8	-17,9	-15,9	-15,9	51,1	19,3	12,6	17,3	12,1
BCEAO	5,7	-49,9	-29,8	-29,8	-43,0	-31,1	-31,1	122,2	31,3	18,6	24,2	16,1
Avoirs intérieurs nets	0,6	53,6	30,7	30,7	22,4	24,8	24,8	5,6	11,0	10,7	8,2	6,4
Crédit intérieur	9,2	21,0	17,5	17,5	17,7	15,0	15,0	16,4	12,9	10,7	10,1	10,5
Créances bancaires nettes sur l'État	-24,6	90,5	103,6	103,6	37,9	37,7	37,9	21,6	5,4	4,8	6,1	6,9
BCEAO	-118,1	111,5	111,4	111,7	59,3	-3.054,3	-2.981,2	14,5	-126,6	-60,2	-34,0	-26,0
<i>Dont</i> : avances statutaires	-100,0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Banques commerciales	24,2	75,3	83,9	84,0	37,8	52,2	52,4	18,3	13,3	12,1	11,3	11,2
Créances	15,9	37,5	41,8	41,8	24,0	33,7	33,8	13,5	10,2	9,5	9,1	9,2
Dépôts	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit aux autres secteurs	15,4	12,4	7,1	7,1	13,5	9,8	9,7	14,9	15,2	12,3	11,1	11,5
<i>Dont</i> : crédit au secteur privé	16,4	12,9	6,7	6,7	14,2	10,1	10,1	15,9	15,9	12,8	11,4	11,8
Autres postes, net	-38,0	60,4	15,3	15,3	27,6	22,5	22,5	-82,9	-19,6	-10,4	-16,3	-23,3
Monnaie au sens large	9,7	19,3	10,3	10,3	12,5	12,1	12,1	16,3	13,6	11,3	11,2	8,4
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (re	4,7	4,6	5,0	5,0	4,5	4,9	4,9	4,8	4,7	4,6	4,4	4,4
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	14,6	14,9	14,0	14,0	15,5	14,1	14,1	14,0	14,7	15,2	15,7	16,1
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	13,0	13,4	12,5	12,5	14,0	12,6	12,6	12,6	13,3	13,9	14,3	14,7
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4,5	9,6	11,5	11,5	9,3	9,1	9,1	15,3	10,1	8,2	8,1	8,4

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : balance des paiements, 2020–27

(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1e revue FEC	2e revue FEC	Proj.	1e revue FEC	2e revue FEC	Proj.					
Solde des transactions courantes	-1.164	-1.399	-1.329	-1.342	-1.309	-1.346	-1.346	-805	-1.054	-1.238	-1.238	-1.467
Balance commerciale de biens, services et revenus	-1.540	-1.696	-1.687	-1.700	-1.677	-1.730	-1.730	-1.227	-1.457	-1.624	-1.650	-1.902
Solde des biens	-893	-974	-992	-1.005	-846	-925	-932	-73	-97	-197	-50	-143
Exportations, f.à.b.	672	836	765	752	1.116	996	964	2.238	2.410	2.495	2.877	3.035
Uranium	105	131	135	125	144	152	144	143	147	151	452	507
Pétrole	131	206	175	172	386	331	305	1.532	1.565	1.552	1.545	1.542
Autres produits	436	499	455	454	587	513	515	564	698	791	881	987
Importations, f.à.b.	1.565	1.810	1.757	1.757	1.962	1.921	1.896	2.311	2.507	2.692	2.928	3.178
Produits alimentaires	433	520	479	479	550	497	498	556	576	597	636	675
produits pétroliers	84	130	126	124	117	119	109	129	121	123	126	131
Biens d'équipement	440	485	488	488	566	574	574	653	701	764	831	907
Autres produits	609	675	664	665	729	731	715	973	1.110	1.208	1.335	1.465
Services et revenus (net)	-646	-721	-695	-695	-831	-805	-798	-1.154	-1.360	-1.427	-1.600	-1.760
Services (net)	-515	-580	-563	-563	-647	-630	-624	-930	-1.070	-1.102	-1.218	-1.330
Revenu (net)	-131	-141	-132	-132	-184	-174	-174	-224	-289	-325	-382	-430
<i>Dont : intérêts sur dette publique extérieure</i>	-38	-37	-37	-37	-39	-49	-48	-43	-38	-34	-33	-30
Transferts courants sans contrepartie (net)	376	296	358	358	368	384	384	422	403	386	412	435
Privés (net)	179	176	190	190	210	226	226	247	215	191	199	207
Publics (net)	196	120	169	169	158	158	158	175	188	195	214	228
<i>Dont : dons pour assistance budgétaire</i>	159	82	132	132	120	122	122	139	153	160	179	194
Compte de capital et compte d'opérations financières	1.362	1.195	1.204	1.217	1.223	1.254	1.254	1.053	1.195	1.348	1.408	1.607
Compte de capital	489	526	481	481	527	418	418	439	495	538	580	623
Transferts en capital privés	43	36	35	35	37	36	36	42	46	50	54	58
Dons-projets	446	491	446	446	490	381	381	398	449	488	526	565
Actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
compte d'opérations financières	872	669	723	736	695	836	836	613	699	810	828	984
Investissement direct	308	380	336	336	410	443	443	281	338	399	426	490
Investissement de portefeuille	382	70	94	94	69	75	76	93	112	131	138	161
Autres investissements	182	219	293	306	216	318	317	239	248	281	264	332
Secteur public (net)	213	219	303	303	176	270	269	234	224	249	273	316
Décaissements	268	345	429	429	324	391	391	369	370	396	424	447
Prêts pour assistance budgétaire	85	133	217	217	92	160	160	96	64	63	64	69
prêts-projets	182	212	212	212	232	231	231	272	306	333	361	378
Amortissement	54	126	126	126	153	127	127	131	140	135	140	131
Autres (net)	-32	0	-10	3	40	48	48	5	25	31	-9	16
Erreurs et omissions	-56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global du budget	141	-205	-125	-125	-87	-92	-92	248	141	110	170	140
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-141	205	125	125	87	92	92	-248	-141	-110	-170	-140
<i>Dont : utilisation nette des ressources du FMI</i>	16	43	43	43	11	11	11	9	-36	-35	-25	-21
<i>dont : Allocation en DTS<sup>1</sup></i>	99	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	-118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficit de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC	16	4	0	4	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Solde courant (hors dons)	-1.360	-1.520	-1.497	-1.510	-1.467	-1.504	-1.504	-980	-1.242	-1.433	-1.451	-1.695
Exportations de biens et services	1.282	1.345	1.406	1.392	1.652	1.664	1.632	2.965	3.142	3.361	3.782	3.956
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards €)	26,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards \$)	15.342	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	5,8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la monnaie au sens large	40,0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB aux prix courants	8.271	9.085	9.222	9.222	9.932	10.065	10.065	11.601	12.769	13.819	14.941	16.192

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

**Tableau 6. Niger : balance des paiements, 2020–27**  
(en pourcentage du PIB)

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>e</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	1 <sup>e</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
Solde des transactions courantes	-14,1	-15,4	-14,4	-14,6	-13,2	-13,4	-13,4	-6,9	-8,3	-9,0	-8,3	-9,1
Balance commerciale de biens, services et revenus	-18,6	-18,7	-18,3	-18,4	-16,9	-17,2	-17,2	-10,6	-11,4	-11,8	-11,0	-11,7
Solde des biens	-10,8	-10,7	-10,8	-10,9	-8,5	-9,2	-9,3	-0,6	-0,8	-1,4	-0,3	-0,9
Exportations, f.à.b.	8,1	9,2	8,3	8,2	11,2	9,9	9,6	19,3	18,9	18,1	19,3	18,7
Uranium	1,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,2	1,1	1,1	3,0	3,1
Pétrole	1,6	2,3	1,9	1,9	3,9	3,3	3,0	13,2	12,3	11,2	10,3	9,5
Autres produits	5,3	5,5	4,9	4,9	5,9	5,1	5,1	4,9	5,5	5,7	5,9	6,1
Importations, f.à.b.	18,9	19,9	19,1	19,0	19,8	19,1	18,8	19,9	19,6	19,5	19,6	19,6
Produits alimentaires	5,2	5,7	5,2	5,2	5,5	4,9	5,0	4,8	4,5	4,3	4,3	4,2
produits pétroliers	1,0	1,4	1,4	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	0,9	0,9	0,8	0,8
Biens d'équipement	5,3	5,3	5,3	5,3	5,7	5,7	5,7	5,6	5,5	5,5	5,6	5,6
Autres produits	7,4	7,4	7,2	7,2	7,3	7,3	7,1	8,4	8,7	8,7	8,9	9,0
Services et revenus (net)	-7,8	-7,9	-7,5	-7,5	-8,4	-8,0	-7,9	-9,9	-10,6	-10,3	-10,7	-10,9
Services (net)	-6,2	-6,4	-6,1	-6,1	-6,5	-6,3	-6,2	-8,0	-8,4	-8,0	-8,2	-8,2
Revenu (net)	-1,6	-1,5	-1,4	-1,4	-1,8	-1,7	-1,7	-1,9	-2,3	-2,4	-2,6	-2,7
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
Transferts courants sans contrepartie (net)	4,5	3,3	3,9	3,9	3,7	3,8	3,8	3,6	3,2	2,8	2,8	2,7
Privés (net)	2,2	1,9	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1	1,7	1,4	1,3	1,3
Publics (net)	2,4	1,3	1,8	1,8	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4
<i>Dont</i> : dons pour assistance budgétaire	1,9	0,9	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Compte de capital et compte d'opérations financières	16,5	13,2	13,1	13,2	12,3	12,5	12,5	9,1	9,4	9,8	9,4	9,9
Compte de capital	5,9	5,8	5,2	5,2	5,3	4,2	4,2	3,8	3,9	3,9	3,9	3,8
Transferts en capital privés	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Dons-projets	5,4	5,4	4,8	4,8	4,9	3,8	3,8	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5
Actifs non financiers non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
compte d'opérations financières	10,5	7,4	7,8	8,0	7,0	8,3	8,3	5,3	5,5	5,9	5,5	6,1
Investissement direct	3,7	4,2	3,6	3,6	4,1	4,4	4,4	2,4	2,7	2,9	2,8	3,0
Investissement de portefeuille	4,6	0,8	1,0	1,0	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0
Autres investissements	2,2	2,4	3,2	3,3	2,2	3,2	3,2	2,1	1,9	2,0	1,8	2,1
Secteur public (net)	2,6	2,4	3,3	3,3	1,8	2,7	2,7	2,0	1,8	1,8	1,8	2,0
Décaissements	3,2	3,8	4,7	4,7	3,3	3,9	3,9	3,2	2,9	2,9	2,8	2,8
Prêts pour assistance budgétaire	1,0	1,5	2,4	2,4	0,9	1,6	1,6	0,8	0,5	0,5	0,4	0,4
prêts-projets	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3
Amortissement	0,7	1,4	1,4	1,4	1,5	1,3	1,3	1,1	1,1	1,0	0,9	0,8
Autres (net)	-0,4	0,0	-0,1	0,0	0,4	0,5	0,5	0,0	0,2	0,2	-0,1	0,1
Erreurs et omissions	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	1,7	-2,3	-1,4	-1,4	-0,9	-0,9	-0,9	2,1	1,1	0,8	1,1	0,9
du budget	-1,7	2,3	1,4	1,4	0,9	0,9	0,9	-2,1	-1,1	-0,8	-1,1	-0,9
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-0,3	2,2	1,4	1,4	0,9	0,9	0,9	-2,1	-1,1	-0,8	-1,1	-0,9
<i>Dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	0,2	0,5	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1
<i>dont</i> : Allocation en DTS <sup>1</sup>	1,2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC	0,2	0,0	0,0	0,0	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Compte courant, hors dons (en pourcentage du PIB)	-16,4	-16,7	-16,2	-16,4	-14,8	-14,9	-14,9	-8,4	-9,7	-10,4	-9,7	-10,5
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	15,5	14,8	15,2	15,1	16,6	16,5	16,2	25,6	24,6	24,3	25,3	24,4
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	26,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	15,342	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	5,8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la monnaie au sens large	40,0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

**Tableau 7. Niger : indicateurs de solidité financière, 2016–22**  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021	2022
	Déc.	Déc.	Juin <sup>1</sup>	Déc. <sup>1</sup>	Juin <sup>1</sup>						
<b>Ratios de solvabilité</b>											
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques	13,9	16,8	13,3	12,3	12,7	14,8	14,9	14,6	14,3	14,4	14,3
Ratio fonds propres de niveau 1/actifs pondérés des risques	13,5	16,4	13,2	12,3	12,7	14,2	14,3	14,1	13,8	13,9	14,1
Fonds propres de première catégorie (CET1)/actifs pondérés en fonc	-	-	13,2	12,3	12,7	14,2	14,3	14,3	13,8	13,9	14,1
Ratio provisions/actifs pondérés en fonction des risques	12,1	14,0	11,9	8,7	8,2	8,2	8,5	7,9	8,1	7,4	7,2
Ratio fonds propres/total des actifs	8,9	9,4	9,1	8,3	7,9	9,1	8,7	9,0	8,5	8,7	8,8
<b>Composition et qualité des actifs</b>											
Ratio total des crédits/total des actifs	58,1	55,4	56,6	52,9	52,8	56,1	53,3	55,5	54,5	53,2	54,0
Concentration <sup>2</sup>	144,5	98,8	96,0	93,4	94,0	91,1	75,9	74,0	178,0	214,4	158,3
Ratio prêts improductifs bruts/total des prêts	17,7	18,8	19,0	17,0	15,1	16,1	15,0	12,6	15,8	21,2	20,9
Taux de constitution de provisions	66,5	66,1	65,9	59,0	58,2	51,5	57,1	64,3	51,3	36,5	36,4
Ratio prêts improductifs nets/total des prêts	6,7	7,3	7,4	7,8	6,9	8,5	7,0	4,9	8,4	14,6	14,4
Ratio prêts improductifs nets/fonds propres	43,7	42,8	46,3	49,4	45,7	52,3	42,8	30,1	53,7	89,6	87,7
<b>Résultat et rentabilité</b>											
Coûts moyen des fonds empruntés	2,2	2,2	...	2,4	...	1,0	...	1,6	...	1,9	...
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	8,8	8,4	...	8,9	...	7,7	...	8,4	...	8,7	...
Taux d'intérêt moyen (après taxes sur les opérations financières)	6,6	6,3	...	6,6	...	6,7	...	6,8	...	6,8	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens	1,8	1,6	...	1,7	...	1,5	...	1,2	...	1,3	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	19,5	15,4	...	15,0	...	12,8	...	11,1	...	12,2	...
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	56,5	59,3	...	59,9	...	63,0	...	61,9	...	60,0	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	25,9	25,5	...	25,9	...	27,1	...	24,2	...	24,9	...
<b>Liquidité</b>											
Ratio actifs liquides/total des actifs	30,0	29,2	29,9	27,0	28,6	30,3	27,8	29,5	26,5	25,5	26,5
Ratio actifs liquides/total des dépôts	51,1	53,4	55,6	49,1	52,2	52,3	51,4	48,1	43,2	40,8	42,4
Ratio total des crédits/total des dépôts	112,3	116,0	120,3	107,0	105,9	105,3	107,8	98,5	96,6	92,5	93,6
Ratio total des dépôts/total des passifs	58,7	54,6	53,8	55,0	54,7	58,1	54,0	61,4	61,4	62,4	62,4
Total des dépôts à vue/total des passifs	36,6	35,3	33,1	35,3	35,2	36,1	32,2	38,3	37,7	39,0	39,4
Ratio total des dépôts à terme/total des passifs	22,0	19,3	20,7	19,7	19,5	22,0	21,8	23,1	23,8	23,3	23,0

Source : BCEAO.

<sup>1</sup> Etabli selon les normes Bâle II/III. Non comparable avec les années précédentes.

<sup>2</sup> Crédit aux 5 principaux emprunteurs aux fins de fonds propres réglementaires.

**Tableau 8. Niger : calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2021–24**

Montant (en millions de DTS)	Montant (% de la quote-part)	Conditions requises pour le décaissement	Date de disponibilité
39,48	30 %	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration	8 décembre 2021
39,48	30 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue de l'accord	29 avril 2022
39,48	30 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la deuxième revue de l'accord	31 octobre 2022
19,74	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue de l'accord	28 avril 2023
19,74	15 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	31 octobre 2023
19,74	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	30 avril 2024
19,74	15 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue de l'accord	31 octobre 2024
197,4	150 %	Total	

Source : Fonds monétaire international.

**Tableau 9. Niger : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–24**

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette								
	2021			2022			2023			2024		
	(en millions de dolla	(% dette totale)	(% PIB)	(en millions de dollars)			(pourcentage du PIB)					
<b>Total</b>	<b>7.317</b>	<b>100,0</b>	<b>51,3</b>	<b>1.156</b>	<b>1.533</b>	<b>1.980</b>	<b>8,1</b>	<b>9,7</b>	<b>10,9</b>			
<b>Extérieure</b>	<b>4.773</b>	<b>65,2</b>	<b>33,5</b>	<b>293</b>	<b>305</b>	<b>303</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>			
Créanciers multilatéraux <sup>2</sup>	3.854	52,7	27,0	164	168	188	1,2	1,1	1,0			
FMI	422	5,8	3,0									
Banque mondiale	1.916	26,2	13,4									
BAfD	436	6,0	3,1									
Autres créanciers multilatéraux	1.081	14,8	7,6									
<i>dont</i> : BOAD	540	7,4	3,8									
Banque islamique de développement	263	3,6	1,8									
Créanciers bilatéraux	651	8,9	4,6	72	84	64	0,5	0,5	0,4			
Club de Paris	177	2,4	1,2	12	1	22	0,1	0,0	0,1			
<i>dont</i> : France	157	2,1	1,1				0,0	0,0	0,0			
Belgique	20	0,3	0,1				0,0	0,0	0,0			
Pays non membres du club de Paris	475	6,5	3,3	60	83	42	0,4	0,5	0,2			
<i>dont</i> : Chine	222	3,0	1,6				0,0	0,0	0,0			
Inde	72	1,0	0,5				0,0	0,0	0,0			
Obligations	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0			
Créanciers commerciaux	267	3,7	1,9	56	53	51	0,4	0,3	0,3			
<i>dont</i> : Deutsche Bank	202	2,8	1,4									
Autres créanciers internationaux	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0			
<b>Dette publique intérieure</b>	<b>2.544</b>	<b>34,8</b>	<b>17,8</b>	<b>863</b>	<b>1.228</b>	<b>1.676</b>	<b>6,1</b>	<b>7,8</b>	<b>9,2</b>			
Détenue par les résidents, total	n.d.–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
Détenue par les non-résidents, total	n.d.–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
Bons du Trésor	483	6,6	3,4	469	826	1.080	3,3	5,2	5,9			
Obligations	1.801	24,6	12,6	321	372	565	2,2	2,4	3,1			
Crédits	38	0,5	0,3	3	0	0	0,0	0,0	0,0			
Autre	221	3,0	1,6	71	30	30	0,5	0,2	0,2			
<b>Postes pour mémoire :</b>												
Dette garantie <sup>3</sup>	0	0,0	0,0									
<i>dont</i> : Liée	0	0,0	0,0									
<i>dont</i> : Non liée	0	0,0	0,0									
Passifs conditionnels	0	0,0	0,0									
<i>dont</i> : garanties publiques	0	0,0	0,0									
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites <sup>4</sup>	0,0	0,0	0,0									
PIB nominal	14.253	-	-									

<sup>1</sup> Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

<sup>2</sup> Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

<sup>3</sup> Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

<sup>4</sup> Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Tableau 10. Niger : tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de nouvelle dette en 2022		VA de la nouvelle dette en 2022 (aux fins du programme)		VA de la nouvelle dette en 2022 (y compris éléments dons négatifs)	
	Millions de USD	%	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
<b>Sources de financement par l'emprunt</b>	<b>1964,1</b>	<b>100</b>	<b>1008,1</b>	<b>100</b>	<b>1009,2</b>	<b>100</b>
<b>Dette concessionnelle, dont</b>	<b>1783,2</b>	<b>91</b>	<b>859,7</b>	<b>85</b>	<b>859,7</b>	<b>85</b>
Dette multilatérale	1688,0	86	808,8	80	808,8	80
Dette bilatérale	95,3	5	50,9	5	50,9	5
Autre	0,0	0	0,0	0	0,0	0
<b>Dette non concessionnelle, dont</b>	<b>180,9</b>	<b>9</b>	<b>148,4</b>	<b>15</b>	<b>149,5</b>	<b>15</b>
Semi-concessionnelle	116,4	6	84,0	8	84,0	8
Conditions commerciales	64,4	3	64,4	6	65,6	6
<b>Par type de créanciers</b>	<b>1964,1</b>	<b>100</b>	<b>1008,1</b>	<b>100</b>	<b>1009,2</b>	<b>100</b>
Multilatéral	1855,6	94	948,0	94	949,1	94
Bilatéral - Club de Paris	75,3	4	40,7	4	40,7	4
Bilatéral - hors Club de Paris	33,3	2	19,4	2	19,4	2
Autre	0,0	0	0,0	0	0,0	0
<b>Utilisation du financement par l'emprunt</b>	<b>1964,1</b>	<b>100</b>	<b>1008,1</b>	<b>100</b>	<b>1009,2</b>	<b>100</b>
Infrastructures	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Dépenses sociales	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Financement budgétaire	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Autre	1964,1	100,0	1008,1	100,0	1009,2	100,0

**Par type de taux d'intérêt**

Taux d'intérêt fixe	1964,1
Taux d'intérêt variable	0,0
Prêts non conventionnels	0,0

**Par monnaie**

Prêts libellés en dollars	7,5
Prêts libellés dans d'autres monnaies	1956,6

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Tableau 11. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022-34

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
(En millions de DTS, sauf indication contraire)													
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>													
Principal	5,0	25,2	26,1	38,1	42,9	50,9	45,2	44,9	28,4	15,8	7,9	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs</b>													
Capital	5,0	25,2	26,1	38,1	42,9	50,9	55,1	62,7	52,1	39,5	31,6	13,8	5,9
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs</b>													
En millions de DTS	5,0	25,2	26,1	38,1	42,9	50,9	55,1	62,7	52,1	39,5	31,6	13,8	5,9
Milliards de FCFA	4,2	20,8	21,7	32,4	37,5	45,9	51,7	58,8	48,9	37,0	29,6	13,0	5,6
Pourcentage des exportations de biens et services	0,3	1,3	0,7	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,1	0,8	0,6	0,2	0,1
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	1,2	5,4	6,2	8,8	11,1	14,1	16,4	16,7	13,0	10,6	8,3	3,7	1,5
En % du PIB	0,0	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	0,4	1,8	1,4	1,9	2,0	2,2	2,3	2,4	1,8	1,3	0,9	0,4	0,1
Pourcentage de la quote-part	3,8	19,2	19,8	28,9	32,6	38,6	41,9	47,6	39,6	30,0	24,0	10,5	4,5
<b>Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prévus</b>													
En millions de DTS	364,8	379,1	392,5	354,4	311,5	260,7	205,6	142,9	90,8	51,3	19,7	5,9	0,0
Milliards de FCFA	303,7	312,1	326,2	301,7	272,6	235,4	192,9	134,1	85,2	48,2	18,5	5,6	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	21,8	19,1	11,0	9,6	8,1	6,2	4,9	3,2	1,9	1,0	0,4	0,1	0,0
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	87,4	81,5	93,7	82,1	80,7	72,0	61,4	38,0	22,7	13,8	5,2	1,6	0,0
En % du PIB	3,3	3,1	2,8	2,4	2,0	1,6	1,2	0,8	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	30,7	26,6	20,6	17,3	14,3	11,3	8,5	5,5	3,2	1,6	0,6	0,2	0,0
Pourcentage de la quote-part	277,2	288,1	298,3	269,3	236,7	198,1	156,2	108,6	69,0	39,0	15,0	4,5	0,0
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)</b>													
Décaissements	62,9	14,3	13,4	-38,1	-42,9	-50,9	-55,1	-62,7	-52,1	-39,5	-31,6	-13,8	-5,9
Remboursements et rachats	67,9	39,5	39,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	5,0	25,2	26,1	38,1	42,9	50,9	55,1	62,7	52,1	39,5	31,6	13,8	5,9
<i>Pour mémoire :</i>													
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	1.392	1.632	2.965	3.142	3.361	3.782	3.956	4.165	4.416	4.675	4.968	5.223	5.505
Service de la dette extérieure (en milliards de FCFA) <sup>1</sup>	348	383	348	367	338	327	314	353	375	350	357	354	361
PIB nominal (en milliards de FCFA)	9.222	10.065	11.601	12.769	13.819	14.941	16.192	17.508	18.931	20.467	22.130	23.927	25.870
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	988	1.175	1.583	1.741	1.902	2.087	2.261	2.459	2.662	2.930	3.167	3.461	3.773
Quote-part (millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6

Sources : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le total du service de la dette extérieure inclut les

## Annexe I. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesure recommandée
<b>Risques de contagion</b>			
Intensification des répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine.	<b>Élevée</b>	<b>Moyenne</b>	Prendre des mesures de mobilisation des recettes afin de dégager un espace budgétaire. Poursuivre les réformes structurelles, y compris les mesures de gestion de la dette publique, afin d'améliorer la résilience aux chocs externes.
		Risque limité de nouvelle hausse des prix des produits de base, de resserrement des conditions financières, de diminution des flux d'aide et d'autres conséquences négatives en dépit des liens commerciaux directs.	
Hausse et volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Privilégier des dépenses bien ciblées pour protéger les plus vulnérables et accélérer la mise en œuvre du plan d'aide aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale.
		Effet négatif de la hausse des prix des denrées alimentaires sur le plan de l'inflation et de l'accès à l'alimentation. Effet légèrement positif de la hausse des prix du pétrole sur la balance des paiements et la situation budgétaire.	
Le désancrage des anticipations d'inflation dans les pays avancés entraîne un nouveau resserrement des conditions financières mondiales.	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	Redoubler d'efforts pour recueillir des fonds auprès des donateurs et accéder à des financements concessionnels afin de maîtriser les vulnérabilités en matière d'endettement. Accélérer la mise en œuvre de réformes visant à favoriser la mobilisation des recettes intérieures.
		Augmentation des primes de risque et des coûts de financement pour les pays pré émergents, avec des retombées négatives sur le marché régional des obligations souveraines de l'UEMOA.	
Soutien moindre des donateurs	<b>Faible</b>	<b>Élevée</b>	Renforcer la coopération avec les donateurs habituels et nouveaux. Accroître les moyens de mise en œuvre pour garantir une rentabilité élevée des projets financés par les donateurs.
		Effet négatif sur les projets de développement, les dispositifs de protection sociale et l'exécution du programme.	
<b>Risques intérieurs/régionaux</b>			
Détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et dans les pays voisins.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Envisager une trajectoire d'assainissement plus concentrée en fin de période si c'est nécessaire pour financer des dépenses de sécurité prioritaires élevées face aux événements sur le terrain. Renforcer la coopération avec les pays voisins et la communauté internationale sur les questions de sécurité.
		Détérioration de la croissance et de la balance des paiements en raison des perturbations de l'activité économique et de la diminution des IDE. Effet négatif sur la situation budgétaire dû à la diminution des recettes budgétaires et à la hausse des dépenses de sécurité.	
Retards dans la réalisation des projets dans les industries extractives.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Accélérer les mesures de renforcement de la surveillance et de la transparence du secteur.
		Effet considérable sur l'activité économique à moyen terme, le compte courant, la situation budgétaire et la viabilité de la dette.	
Conditions climatiques défavorables / catastrophes naturelles.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Augmenter les dépenses bien ciblées, y compris les transferts aux populations vulnérables, tout en limitant les autres dépenses courantes.
		Baisse de la production agricole, augmentation de l'insécurité alimentaire et pressions inflationnistes.	

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient sensiblement modifier la trajectoire du scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les expressions « à court terme » et « à moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se réaliser dans les 12 mois et dans les 3 ans.

## Annexe II. Principales recommandations issues des consultations de 2019 au titre de l'article IV : état d'avancement

Recommandation	État d'avancement
<b>Établir une solide base de recettes</b>	
Renforcer la mobilisation des recettes par une meilleure gestion des exonérations fiscales ; achever les réformes en cours.	Une série de mesures d'administration des recettes ont été prises : les autorités ont établi un programme détaillé pour réduire les arriérés d'impôts, ont connecté tous les services fiscaux de Niamey au SISIC et ont entrepris de connecter le système informatique des douanes à celui de la Direction générale des impôts.
<b>Améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques</b>	
Affiner le budget par programmes, déployer le dispositif de double autorisation pour les ministères sélectionnés, faire respecter l'obligation d'évaluation des propositions d'investissement avant leur examen par le comité de sélection, réduire le recours aux offres de PPP non sollicitées et aux attributions de contrats par entente directe, remédier à la multiplication des agences publiques.	Le dispositif de double autorisation a été déployé dans cinq ministères pilotes.
<b>Renforcer la gestion de la dette publique</b>	
Étendre les responsabilités du Comité interministériel de suivi de la politique d'endettement de l'État et de négociation des aides budgétaires au suivi de la dette interne des entreprises publiques et aux PPP.	La Direction des entreprises publiques a été remplacée par la Direction de la dette publique et le service de suivi de la dette a été transféré du ministère du Plan au Trésor public en 2019. Un arrêté a été pris en 2020 imposant la publication annuelle du rapport sur la dette et renforçant le rôle du comité interministériel.
<b>Promouvoir le développement du secteur privé</b>	
Proposer une liste prioritaire de mesures concrètes et réalisables et organiser des consultations de durée limitée avec le secteur privé pour définir le programme du gouvernement. Prendre des mesures incitant les entreprises à entrer dans le secteur formel. Réformer la compagnie d'électricité et améliorer la distribution d'électricité et la viabilité financière.	En 2022, les autorités ont lancé le Plan de développement économique et social 2022-26. Elles ont également repensé le cadre institutionnel du dialogue public-privé conformément aux meilleures pratiques régionales.  Des avancées significatives ont été enregistrées, qui améliorent les résultats et la viabilité financière de NIGELEC. Cependant, de nouvelles réformes sont nécessaires pour améliorer la qualité du service et réduire le coût de production de l'énergie.

<b>Promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption</b>	
<p>Renforcer l'indépendance de la Haute Autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) et réaménager le régime de déclaration de patrimoine pour les agents publics.</p> <p>Réduire les possibilités de corruption en promouvant la passation de marchés publics avec mise en concurrence, en améliorant la gouvernance des entreprises publiques et des industries extractives, en réduisant les exonérations discrétionnaires, en dématérialisant le paiement des impôts, en établissant un compte unique du Trésor et des régimes d'inspection basés sur les risques en douane, en simplifiant et en automatisant les procédures administratives.</p> <p>Améliorer la transparence fiscale en instaurant une obligation légale de publication de documents clés et en assurant l'accès gratuit en ligne au Journal officiel.</p>	<p>En 2020, la HALCIA a enregistré un nombre record de dossiers, conforté ses effectifs, lancé une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux et modernisé son site Internet pour mieux faire connaître ses activités et permettre le dépôt de plaintes en ligne. Les autorités entendent aussi garantir l'application intégrale du nouveau régime de déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires en adoptant un guide pratique. Elles s'engagent aussi à faire en sorte que tous les membres du gouvernement soient à jour de leurs déclarations. La mise en place du compte unique du Trésor a avancé, mais des progrès restent souhaitables.</p> <p>Les autorités ont publié chaque année les lois de finances, les rapports d'exécution et un budget citoyen au ministère des Finances et ont également publié les documents historiques.</p>
<b>Promouvoir l'inclusion financière et la stabilité financière</b>	
<p>Améliorer l'intermédiation financière : rendre les nouveaux instruments de financement pleinement opérationnels, encourager les banques à consentir davantage de crédit au secteur privé.</p> <p>Renforcer les capacités des institutions de microfinance, consolider le secteur et améliorer la réglementation applicable.</p>	<p>Le principal défi du Niger dans ce secteur reste l'amélioration de l'accès au crédit pour le secteur privé. L'utilisation du bureau d'information sur le crédit s'est améliorée, mais le crédit-bail, le warrantage et le dispositif régional de financement de la BCEAO pour les PME ne sont pas utilisés, tandis que le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) pour le crédit agricole ne réalise que des opérations modestes.</p> <p>Le secteur de la microfinance a pâti des mauvaises récoltes de 2021 et doit être restructuré. Les autorités ont établi un plan de restructuration avec l'assistance de la Banque mondiale, qui est en cours de mise en œuvre. En outre, un réseau d'institutions de microfinance a été créé pour consolider le secteur, et la BCEAO fournit des prestations de renforcement des capacités pour améliorer la gouvernance dans le secteur conformément aux meilleures pratiques de la région L'UEMOA.</p>

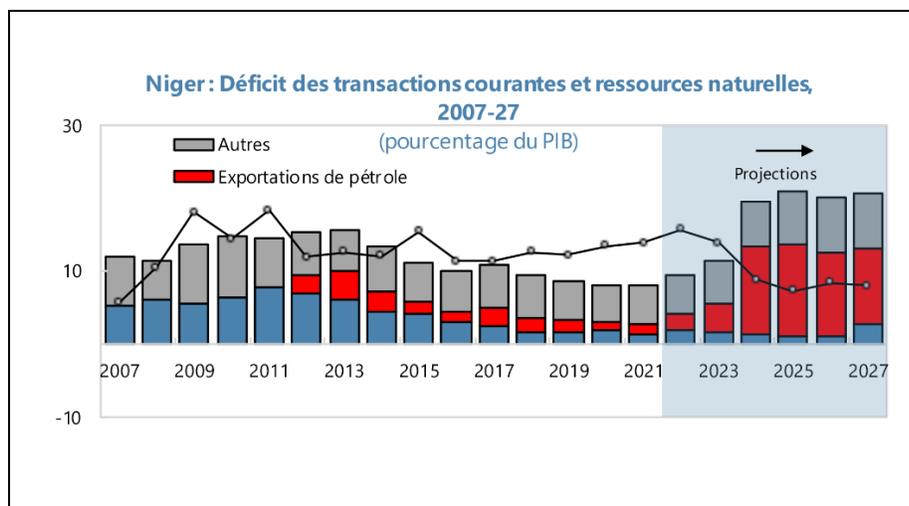
## Annexe III. Évaluation du secteur extérieur

**Évaluation globale :** la position extérieure du Niger en 2021 a été nettement plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. Cependant, le déficit courant extérieur assez conséquent est en grande partie financé par l'investissement direct étranger ainsi que par des dons et des prêts concessionnels accordés par des donateurs, ce qui est souhaitable au vu des formidables besoins de développement du pays. Le Niger bénéficie également du taux de change stable de l'union monétaire, qui est ancré à l'euro.

**Mesures possibles :** le déficit courant devrait diminuer car le démarrage de la production des grands projets du secteur extractif augmentera les exportations à moyen terme. À plus long terme, le secteur extérieur du Niger devrait être conforté par la diversification des exportations et la croissance du secteur privé, portée par une plus grande stabilité macroéconomique et l'exécution du programme de réformes structurelles.

### Compte courant et taux de change réel

**Contexte.** Le déficit courant s'est creusé en 2021 et devrait se dégrader légèrement en 2022 en raison i) d'une facture plus élevée des importations de produits alimentaires plus coûteux, ii) d'importations plus élevées de biens d'équipement et de biens intermédiaires avec la reprise des grands projets, tandis que iii) les comptes des services et des revenus restent stables. L'augmentation des cours du pétrole est largement compensée par la hausse des prix des produits alimentaires importés, ce qui entraîne une dégradation prévisionnelle des termes de l'échange en 2022. Par la suite, la stabilisation des prix alimentaires mondiaux devrait contribuer à réduire le déficit courant. D'autre part, le démarrage des exportations pétrolières acheminées par l'oléoduc en cours de construction augmentera les exportations, ce qui réduira le déficit courant (graphique du texte).



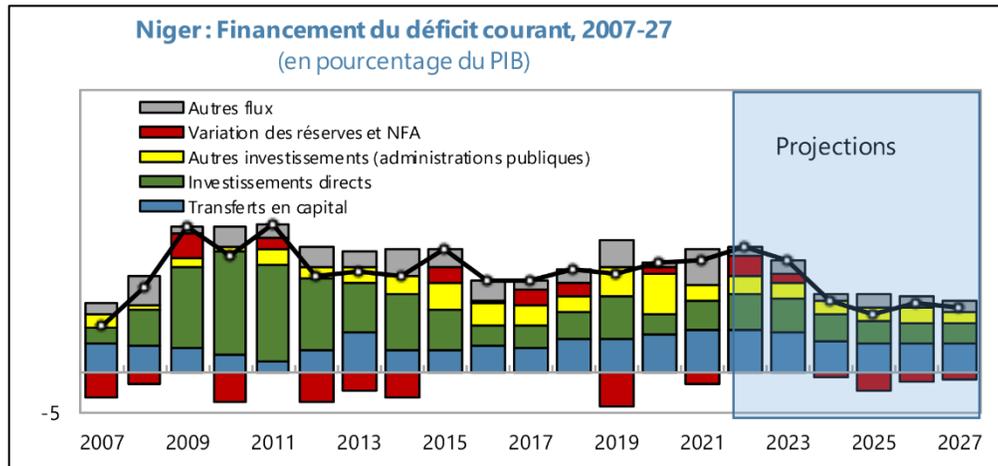
**Évaluation.** L'évaluation du compte courant selon la méthode EBA-lite indique un écart de compte courant d'environ 8,3 % du PIB. Cet écart relativement élevé résulte d'un déficit courant ajusté de 15,3 % du PIB, qui illustre des besoins urgents de financement des importations de produits alimentaires et de biens d'équipement, ainsi que des contributions cycliques et des catastrophes

naturelles et conflits, alors que ces besoins de financement ne sont pas explicitement pris en compte dans la norme de compte courant (6,9 %) du modèle. Le modèle implique que dans une hypothèse d'élasticité du solde courant au taux de change effectif réel (TCER) de -0,14, il faudrait une dépréciation de 57,9 % du TCER pour résorber l'écart entre les chiffres réels et la norme. Le modèle EBA-lite de TCER indique qu'il n'y a pas d'écart substantiel avec le TCER effectif bien expliqué par une équation en forme réduite de l'indice de TCER.

<b>Niger : estimations du modèle pour 2021 (en pourcentage du PIB)</b>		
	<b>Modèle appliqué au solde courant</b>	<b>Modèle appliqué au TCER 1/</b>
	<b>(En pourcentage du PIB)</b>	
<b>CC effectif</b>	<b>-14,0</b>	
Contributions cycliques (à partir du modèle)	0,7	
Facteur d'ajustement COVID-19 (-)	0,1	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0,5	
<b>CC corrigé</b>	<b>-15,3</b>	
<b>Norme CC (à partir du modèle) 2/</b>	<b>-6,9</b>	
<b>Écart de CC</b>	<b>-8,3</b>	<b>-0,2</b>
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	1,8	
Élasticité	-0,14	
<b>Écart de TCER (en pourcentage)</b>	<b>57,9</b>	<b>1,6</b>
1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0		
2/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

## Comptes de capital et d'opérations financières

**Contexte et évaluation.** Le déficit courant relativement élevé est en grande partie financé par l'investissement direct étranger ainsi que par des dons (transferts en capital) et des prêts concessionnels (autres investissements) (graphique du texte). Le Niger a bénéficié de l'aide de la communauté internationale dès le début de la pandémie. Les investissements directs étrangers sont essentiellement liés à des projets de grande ampleur. À moyen et long terme, les besoins de financement devraient diminuer, avec une réduction consécutive des montants financiers provenant de ces sources. La structure actuelle des financements se justifie par les importants besoins de développement du Niger et les sources de financement stables.



### Adéquation des réserves

**Contexte et évaluation.** Les réserves communes de l'UEMOA ont augmenté pour atteindre 5,8 mois d'importations (26,4 milliards de dollars) en 2021. L'indicateur d'adéquation des réserves (ARA) montre que le niveau actuel des réserves et les projections à moyen terme sont adéquats. Un assainissement des finances publiques favorable à la croissance et la mise en œuvre des réformes structurelles, ainsi qu'une politique monétaire appropriée à l'échelle régionale seront essentiels pour maintenir les réserves dans la fourchette optimale estimative<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rapport du FMI n° 22/67. Union économique et monétaire ouest-africaine : rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres.

## Annexe IV. Note de stratégie sur le développement des capacités

*La présente note décrit l'accord conclu entre les services du FMI et les autorités nigériennes concernant la stratégie de développement des capacités, les objectifs attendus et l'assistance technique à l'appui des priorités de politique macroéconomique pour la période 2023–24.*

### A. Contexte

**1. Contexte général.** Le Niger demeure confronté à de formidables défis de développement, accentués par une décennie de conflit au Sahel et l'exposition aux chocs climatiques. En outre, le Niger étant un pays fragile, il présente des faiblesses institutionnelles et de mise en œuvre des politiques, un contexte politique divisé et de graves contraintes de mobilisation des recettes intérieures. Les faibles précipitations enregistrées en 2021 ont fait basculer 4,4 millions de personnes dans l'insécurité alimentaire, tandis que la guerre en Ukraine a aggravé les pressions sur les prix des produits alimentaires, du pétrole et des engrais. Cette conjoncture met les finances publiques à rude épreuve et accentue les déséquilibres de la balance des paiements.

**2. Collaboration avec le FMI.** Le Niger a achevé la première revue de l'accord au titre de la FEC (197,4 millions de DTS, soit 150 % de la quote-part), qui a été approuvée le 8 décembre 2021. Les rapports des services du FMI aux fins de la demande d'accord au titre de la FEC et de la première revue sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/fr/Countries/NER>. Une aide financière d'urgence au titre du FCR (83,66 millions de DTS, 63,6 % de la quote-part) a été approuvée le 14 avril 2020, après l'approbation d'un allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (31,59 millions de DTS depuis avril 2020). En outre, le Niger a reçu 126,1 millions de DTS au total en août 2021 dans le cadre de l'allocation générale de DTS visant à favoriser la résilience et la stabilité de l'économie mondiale et à aider les pays les plus vulnérables à faire face à la crise de la COVID-19.

**3. Précédentes missions de développement des capacités assurées par le FMI.** La mise en œuvre des réformes a été soutenue par des activités de développement des capacités couvrant tous les grands domaines du renforcement des institutions, en privilégiant l'administration des recettes (informatisation des directions des impôts et des douanes, enregistrement des contribuables), la gestion des finances publiques (gestion des recettes pétrolières, compte unique du Trésor et gestion de la trésorerie, PIMA, gestion des risques budgétaires), la politique fiscale (simplification du code général des impôts, gestion de la dette et statistiques (comptes nationaux trimestriels)). La mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique a été satisfaisante dans l'ensemble.

### B. Stratégie et priorités de développement des capacités

**4. Priorités des autorités.** Les domaines prioritaires de développement des capacités sont alignés sur le programme de réformes structurelles des autorités dans le cadre du programme

au titre de la FEC en cours, notamment élargir l'espace budgétaire, améliorer la qualité des dépenses et accroître la transparence. C'est pourquoi, la stratégie de renforcement des capacités pour l'exercice 2022 vise à prendre appui sur les résultats de la précédente stratégie et à inclure de nouvelles activités répondant aux besoins du pays. Il s'agit i) de renforcer la politique fiscale et l'administration des recettes, ii) d'améliorer l'efficacité de la chaîne de dépenses, iii) de renforcer la gestion des recettes issues des ressources naturelles et iv) d'améliorer les statistiques relatives aux comptes nationaux, aux finances publiques et à la balance des paiements (voir tableau ci-dessous).

Priorités	Objectifs	Défis
Politique fiscale et administration des recettes	L'objectif de ce projet est double : premièrement, évaluer la fiscalité actuelle du pays en vue de la simplifier et de mobiliser davantage de recettes conformément aux capacités nationales. Le second objectif est de renforcer les fonctions administratives centrales des administrations des impôts et des douanes afin d'élargir la base d'imposition et de limiter la fraude fiscale. Les autorités se sont déclarées intéressées par des activités de développement des capacités aux fins de l'interconnexion totale des plateformes numériques de la DGI et de la DGD, comprenant un audit du système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC), le renforcement de la base des contribuables, le suivi électronique des biens en transit, le contrôle de l'exactitude des déclarations en douane et l'amélioration des modèles de prévision des recettes douanières et fiscales.	Effectifs/absence de coordination structurée entre la DGD et la DGI.
Gestion des finances publiques et de la dette	Ce projet vise i) à améliorer la transparence et l'efficacité de la chaîne des dépenses, ii) à renforcer la préparation, l'exécution et le contrôle du budget, y compris la qualité des dépenses, iii) à achever la dématérialisation des ordres de paiement, iv) à conduire une évaluation des risques budgétaires et à étendre le compte unique du Trésor et v) à améliorer la prévision des flux de trésorerie.	Effectifs
Gestion des recettes issues des ressources naturelles.	Ce projet vise i) à renforcer les capacités de gestion des recettes issues des ressources naturelles en vue de la prochaine augmentation de la production pétrolière, ii) à mettre en œuvre une stratégie de gestion des recettes pétrolières, iii) à établir un cadre institutionnel et opérationnel robuste, conforme aux meilleures pratiques internationales et adapté aux capacités du Niger et iv) à garantir une gestion efficace et transparente des recettes pétrolières.	Effectifs
Statistiques macroéconomiques et financières	Le projet vise à améliorer les statistiques relatives aux comptes nationaux, aux finances publiques et à la balance des paiements.	Effectifs

## C. Stratégie de collaboration

**5. Collaboration avec les autorités.** Les autorités se sont approprié les recommandations relatives au développement des capacités et sont déterminées à y donner suite. Les conseils des services du FMI et le programme de réformes des autorités (tel qu'exposé dans les repères structurels du programme) s'appuient sur ces recommandations afin d'accompagner l'engagement des autorités.

**6. Coordination avec le FMI.** Les principaux éléments garantissant la coordination au sein du FMI sont les suivants : i) étroite communication entre l'équipe pays du département géographique et les experts en matière de renforcement des capacités, ii) consultations précoces sur les programmes de travail et les contraintes d'exécution, iii) revue par l'équipe pays du département géographique du descriptif des missions de développement des capacités et approbation explicite du périmètre et du calendrier ainsi que des rapports des missions de développement des capacités, iv) rapport des missions de développement des capacités au sein de l'équipe pays du département géographique et v) soutien du bureau local du FMI au Niger à la préparation et à l'exécution de la mission.

**7. Principaux risques et mesures d'atténuation.** La capacité d'absorption est limitée en raison des contraintes de ressources humaines accentuées par un bouquet d'activités de développement des capacités, une centralisation excessive des efforts de réforme et un fort taux de rotation des cadres. D'autre part, une meilleure coordination et une communication plus efficace entre les différentes branches de l'administration seraient souhaitables. Les autorités pourraient mieux exploiter les opportunités de formation offertes par l'Institut pour le développement des capacités du FMI et par AFRITAC Ouest, le centre régional de développement des capacités et de formation.

**8. Point de vue des autorités.** Les autorités accueillent favorablement les activités de développement des capacités du FMI et pensent qu'elles sont correctement ciblées. Elles sont favorables aux activités de diagnostic du siège et apprécient le soutien au développement des capacités opérationnelles apporté par AFRITAC Ouest.

## D. Priorités par département

### i) Département des finances publiques (FAD)

#### Priorités.

Thèmes	Objectifs
Administration des recettes	La mobilisation des recettes demeure la priorité centrale du programme. Une aide au développement des capacités recommanderait des mesures pour élargir la base d'imposition et améliorer la qualité de la collecte des recettes, sans nuire au dynamisme du secteur privé par des mesures trop administratives.

	Une aide pourrait être requise pour améliorer la gestion de l'enregistrement des contribuables, achever la dématérialisation et l'interconnexion de la DGI et de la DGD. Un accompagnement est également nécessaire pour renforcer les capacités de gestion des recettes issues des ressources naturelles et établir de solides modèles de prévision des recettes fiscales et douanières.
Politique fiscale	Il s'agit maintenant d'élargir l'assiette de l'impôt et de supprimer les exonérations fiscales par une simplification du code général des impôts et un transfert de la charge fiscale des bénéficiaires des entreprises et du revenu du travail sur la consommation. Les autorités se sont déclarées intéressées par une assistance technique concernant l'évaluation des effets socioéconomiques des dépenses fiscales et la modernisation du registre foncier.
<b>Thèmes</b>	<b>Objectifs</b>
Gestion des finances publiques	La priorité est d'élaborer une stratégie de gestion des recettes pétrolières et d'établir un solide cadre institutionnel et opérationnel, conforme aux meilleures pratiques internationales et adapté aux capacités du Niger afin de garantir une gestion efficiente et transparente des recettes pétrolières. Une aide est également requise pour accroître l'efficacité et la transparence de la chaîne des dépenses et renforcer la préparation et l'exécution du budget dans le contexte de l'établissement de budgets par programme. Les autorités souhaiteraient une assistance technique portant sur l'évaluation des risques budgétaires (risques macroéconomiques liés aux PPP, aux entreprises publiques...). Des missions de suivi relatives aux conseils issus de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) et aux avancées concernant le compte unique du Trésor et la gestion de trésorerie pourraient être utiles.

## ii) Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)

### Priorités.

Thèmes	Objectifs
Gestion de la dette	Un complément d'assistance technique est requis pour conforter la capacité du pays à gérer la dette publique, y compris l'analyse de viabilité de la dette, et à préparer un plan de dette publique cohérent avec la stratégie plus générale d'investissement et la planification budgétaire.

**iii) Département des statistiques (STA)****Priorités.**

<b>Thèmes</b>	<b>Objectifs</b>
Renforcer les statistiques macroéconomiques et budgétaires	Le renforcement des statistiques de finances publiques conformément au GFSM 2014 et l'amélioration des statistiques relatives à la balance des paiements et aux comptes nationaux demeurent prioritaires.

## Annexe V. Stratégie de développement du Niger

**1. Le Niger a adopté en juin 2022 sa nouvelle stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (SRPC)** — le Plan de développement économique et social (PDES) — couvrant la période 2022-26. La SRPC a été établie dans le cadre d'un processus inclusif auquel ont participé des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile et des syndicats, des entretiens s'étant déroulés dans toutes les régions du pays. La préparation de la SRPC a bénéficié de l'appui technique des partenaires du développement, à savoir la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le PNUD. La SRPC tient compte des engagements internationaux du Niger, en particulier de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Elle intègre également les effets de chocs exogènes extrêmes auxquels le pays est exposé, notamment ceux liés au changement climatique. L'un des principaux résultats attendus de la SRPC est d'abaisser le taux de pauvreté, qui était de 40,8 % en 2019, à 35,4 % à l'horizon 2026.

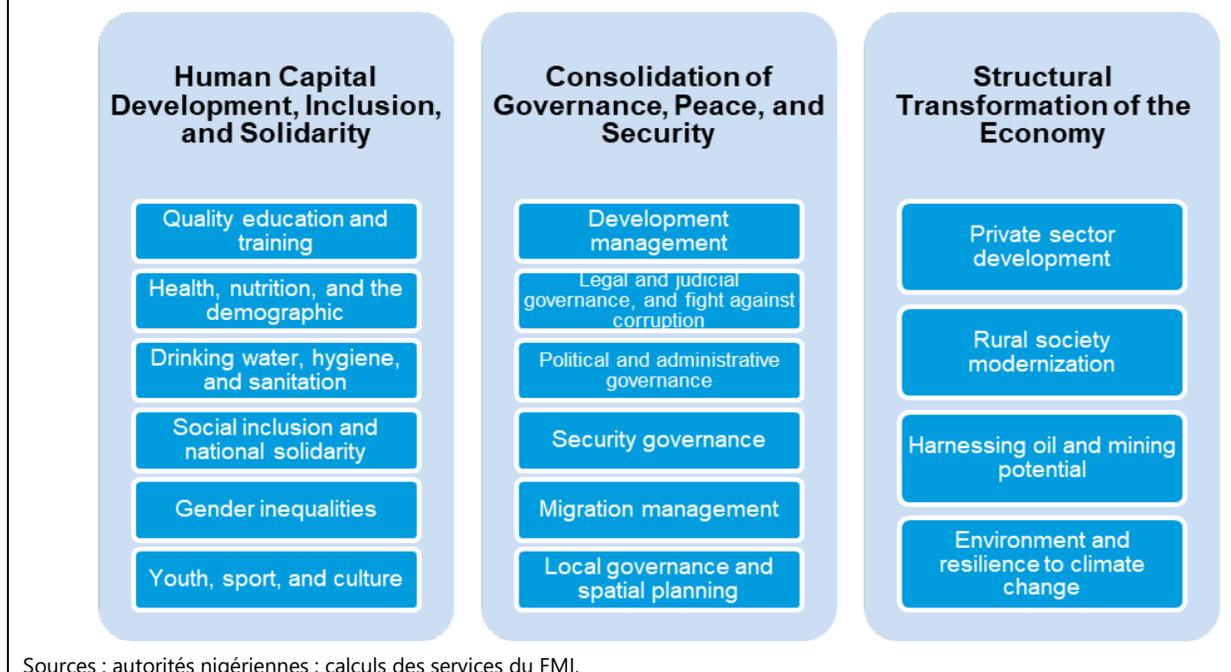
**2. La SRPC comprend trois axes stratégiques, divisés en seize programmes spécifiques : i) développement du capital humain, inclusion et solidarité, couvrant six programmes, ii) consolidation de la gouvernance, de la paix et de la sécurité, à travers six programmes, et iii) transformation structurelle de l'économie, comprenant quatre programmes.** L'identification de ces axes et de ces programmes a été étayée par un diagnostic exhaustif des grands défis auxquels le pays est confronté, notamment en ce qui concerne la gouvernance, le développement du capital humain, les insuffisances des infrastructures, le développement du secteur privé, la modernisation rurale, les inégalités de genre et le changement climatique. Les autorités ont mis en place un cadre de gouvernance inclusif pour garantir une mise en œuvre transparente et efficace de la SRPC, en s'appuyant sur les enseignements tirés du précédent cadre de la SRPC.

**3. La SRPC du Niger est alignée sur les priorités programmatiques des autorités soutenues par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).** Elle souligne la nécessité de conforter la stabilité macroéconomique et de jeter les bases d'une croissance inclusive, créatrice d'emplois et résiliente. L'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures est une priorité cruciale pour garantir le financement des formidables besoins de développement du pays — l'objectif étant de porter le ratio recettes budgétaires/PIB à environ 15 % du PIB à l'horizon 2026. Parallèlement, les dépenses publiques seront améliorées pour réaliser les transformations attendues des investissements publics, en particulier en vue d'améliorer le capital humain du pays. La SRPC vise à promouvoir et revitaliser le secteur privé, principal moteur de croissance économique, afin de transformer l'économie nigérienne par une base de production plus diversifiée. Enfin, des thèmes transversaux liés à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, la réduction des inégalités de genre et la résilience aux effets du changement climatique font également partie des priorités.

**4. Le coût de mise en œuvre de la SRPC est estimé à 19 427,6 milliards de francs CFA, soit deux fois le PIB anticipé en 2022 et environ 6 fois le budget de l'État prévu pour 2023.** Les autorités restent convaincues qu'il est possible de financer cette somme en sollicitant les partenaires du développement et le secteur privé ainsi que les recettes intérieures de l'État. Le déficit de financement estimatif, compte tenu des ressources déjà trouvées, s'élève à 10 670,6 milliards de

francs CFA, dont 6 742,3 milliards de francs CFA viendraient des donateurs et 3 928,3 milliards de francs CFA sont attendus du secteur privé. Les autorités comptent aussi sur l'accord au titre de la FEC pour catalyser des aides financières supplémentaires des donateurs et du secteur privé. À cet égard, une table ronde sera organisée en décembre 2022 à Paris pour s'assurer de l'adhésion des partenaires du développement aux orientations stratégiques de la SRPC et pour mobiliser les ressources techniques et financières aux fins de sa mise en œuvre.

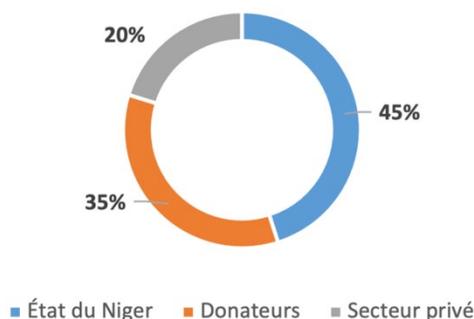
### Encadré 1. Axes et programmes de la SRPC du Niger (Le texte de cet encadré est en anglais)



### Besoins de financement du Niger pour la SRPC

*L'État et les donateurs devraient assurer la majeure partie du financement.*

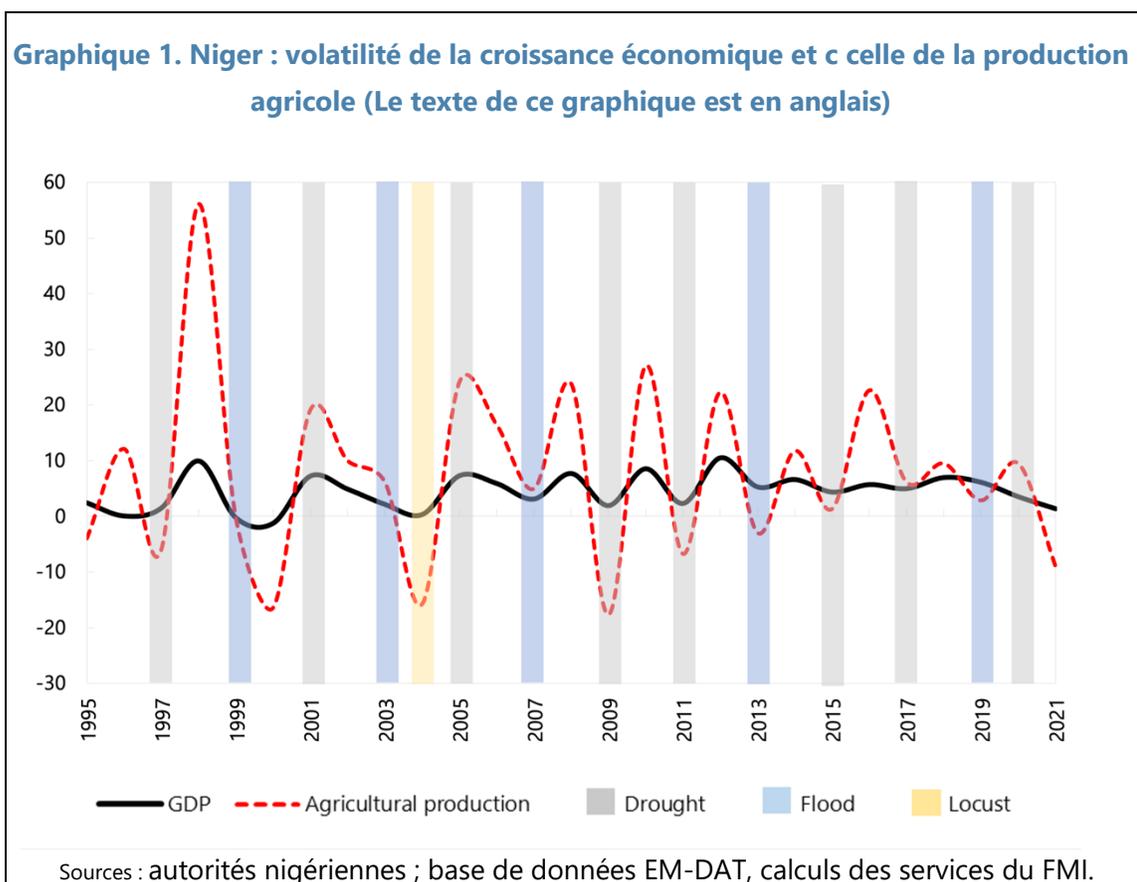
#### Sources de financement de la stratégie RPC du Niger



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

## Annexe VI. Scénario défavorable

**1. Le Niger demeure exposé à de multiples chocs d'origine interne et externe.** Bien que les perspectives à court et moyen terme restent favorables, plusieurs facteurs de risques menacent de faire dérailler la croissance de la trajectoire accélérée qui est projetée. Ces facteurs sont les suivants : i) une dégradation de la situation sécuritaire au Sahel et les effets de contagion de l'instabilité politique dans les pays voisins, ii) les chocs climatiques, sous forme de sécheresse ou d'inondations, qui ont fréquemment frappé le pays au cours des dix dernières années (annexe VI. graphique 1) et engendré de la volatilité dans la production agricole<sup>1</sup> et le PIB, iii) un nouveau retard dans la construction de l'oléoduc jusqu'à la côte béninoise entraînant un report du démarrage des exportations de pétrole brut et des recettes anticipées, iv) une chute brutale et durable des cours internationaux du pétrole due à une récession dans les pays avancés et les pays émergents et v) un nouveau resserrement de l'orientation de la politique monétaire régionale en réponse à celle de la Banque centrale européenne — intensifiant les efforts pour maîtriser les pressions inflationnistes dans la zone euro.



<sup>1</sup> La production de l'agriculture pluviale représente 99 % de la production agricole totale selon les estimations des autorités.

### Encadré 1. Niger : autres scénarios et hypothèses

Trois scénarios alternatifs sont simulés avec des chocs cumulatifs :

**Autre scénario 1** (Alt 1) suppose un choc d'un écart-type sur la croissance de la production agricole en 2023 (équivalent à une baisse de 7,0 % de la production agricole) combiné à un report d'un an du démarrage des exportations pétrolières empruntant le nouvel oléoduc. On suppose que la production agricole se redresse progressivement par la suite et rattrape le niveau de référence en 2027.

**Autre scénario 2** (Alt 2) ajoute aux hypothèses du scénario Alt 1 un choc (d'un écart-type) sur les cours du pétrole (comme le prévoient les PEM) de 2023 à 2025.

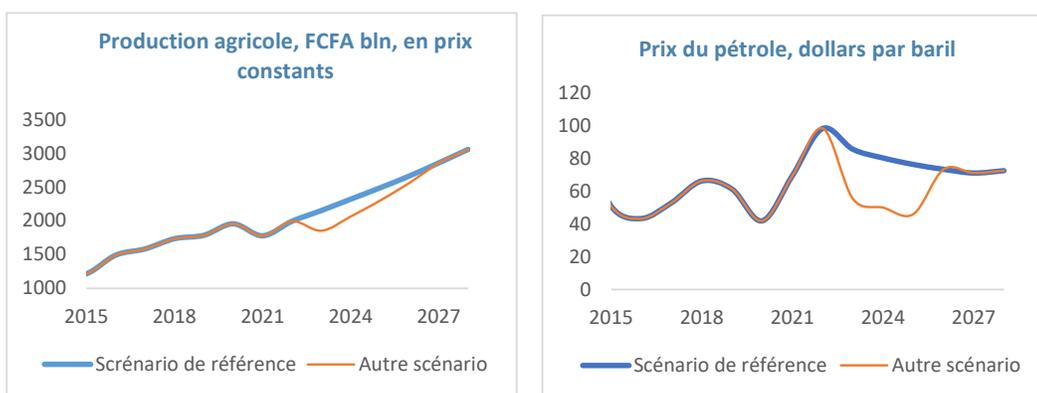
**Autre scénario 3** (Alt 3) reprend les chocs des deux précédents scénarios et y ajoute un resserrement de la politique monétaire sur la totalité de la période de projection (2022–28) sous forme d'une augmentation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt des instruments de dette émis par le Niger sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Autres hypothèses :

L'élasticité des recettes non pétrolières au PIB est égale à 1.

Aucune autre mesure de politique budgétaire n'est supposée en termes d'ajustement de la trajectoire des dépenses par rapport au scénario de référence hormis une augmentation des paiements d'intérêts intérieurs dans l'hypothèse d'un resserrement de la politique monétaire.

Les besoins de financement additionnels résultant de déficits budgétaires plus élevés sont couverts par des émissions souveraines sur le marché financier régional.



Sources : autorités nigériennes ; PEM et calculs des services du FMI.

**2. La matérialisation et le chevauchement de ces chocs pourraient compromettre la stabilité macroéconomique du Niger à moyen terme, en particulier la viabilité budgétaire et de la dette extérieure,** comme le montrent les résultats (annexe VI. graphiques 2, 3 et 4) des trois scénarios défavorables qui ont été simulés (annexe VI. encadré 1).

- **La croissance du PIB chuterait temporairement en 2023 et effectuerait un rattrapage par la suite.** La croissance économique en 2023 ralentirait brutalement dans le premier scénario alternatif (Alt 1)<sup>2</sup> à 2,5 % contre 7,3 % dans le scénario de référence, en raison de la baisse de la production agricole et pétrolière. Par la suite, la croissance se redresserait pour atteindre 7,6 % en 2024 sous l'effet conjugué du redressement de la production agricole et du démarrage tardif des exportations pétrolières — mais elle resterait très inférieure aux 13,0 % prévus dans le scénario de référence. La croissance culminerait à 16,1 %<sup>3</sup> en 2025, avec la montée en puissance de la production de pétrole brut avant de décliner progressivement par la suite (lorsque la production pétrolière atteindra sa pleine capacité) et convergerait vers le scénario de référence à l'horizon 2028.
- **Le déficit du compte courant se creuserait sensiblement jusqu'en 2024,** car les effets du retard pris dans le démarrage des exportations pétrolières seraient accentués par la baisse des cours du pétrole. Par rapport à son niveau dans le scénario de référence, de 13,3 % et 6,5 % du PIB en 2023 et 2024 respectivement, le déficit courant se dégraderait à 14,8 % et 19,0 % du PIB dans le cas d'un retard d'un an du projet d'oléoduc (Alt 1) et à 15,4 % et 20,2 % du PIB sous l'effet de la baisse des cours internationaux du pétrole (Alt 2 et Alt 3). Il commencerait à se contracter fortement en 2025 dans les scénarios alternatifs et ne convergerait vers la valeur du scénario de référence qu'en 2028.
- **L'assainissement des finances publiques serait plus lent et la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA serait atteinte plus tard, après 2025, en l'absence d'ajustement des politiques.** Le déficit budgétaire dans les scénarios alternatifs se situerait entre 6,4 % et 6,9 % du PIB en 2023, au-dessus des 5,3 % du PIB projetés dans le scénario de référence, et se dégraderait encore en 2024, entre 8,7 % et 9,5 % du PIB, contre 4,1 % du PIB dans le scénario de référence. Si le démarrage des exportations pétrolières était retardé d'un an, l'ajustement budgétaire ne s'accélérait qu'à partir de 2025, au lieu de 2023 dans le scénario de référence, et la convergence vers la norme de déficit de l'UEMOA ne serait effective qu'à l'horizon 2027. Ces échéances seraient encore allongées dans les scénarios les plus pessimistes associant une baisse des cours du pétrole et un resserrement de la politique monétaire.
- **Les vulnérabilités en matière d'endettement augmenteraient fortement à court et moyen terme.** Le risque de surendettement extérieur et global du pays serait encore noté « modéré » dans tous les scénarios alternatifs en raison de la forte concessionnalité de la nouvelle dette et du redressement rapide de la croissance, mais deux indicateurs de la dette (le ratio service de la dette

<sup>2</sup> Les taux de croissance du PIB réel dans les scénarios Alt 2 et Alt 3 en 2023 et 2024 sont presque identiques à ceux du scénario Alt 1, à respectivement 1,5 % et 7,1 %.

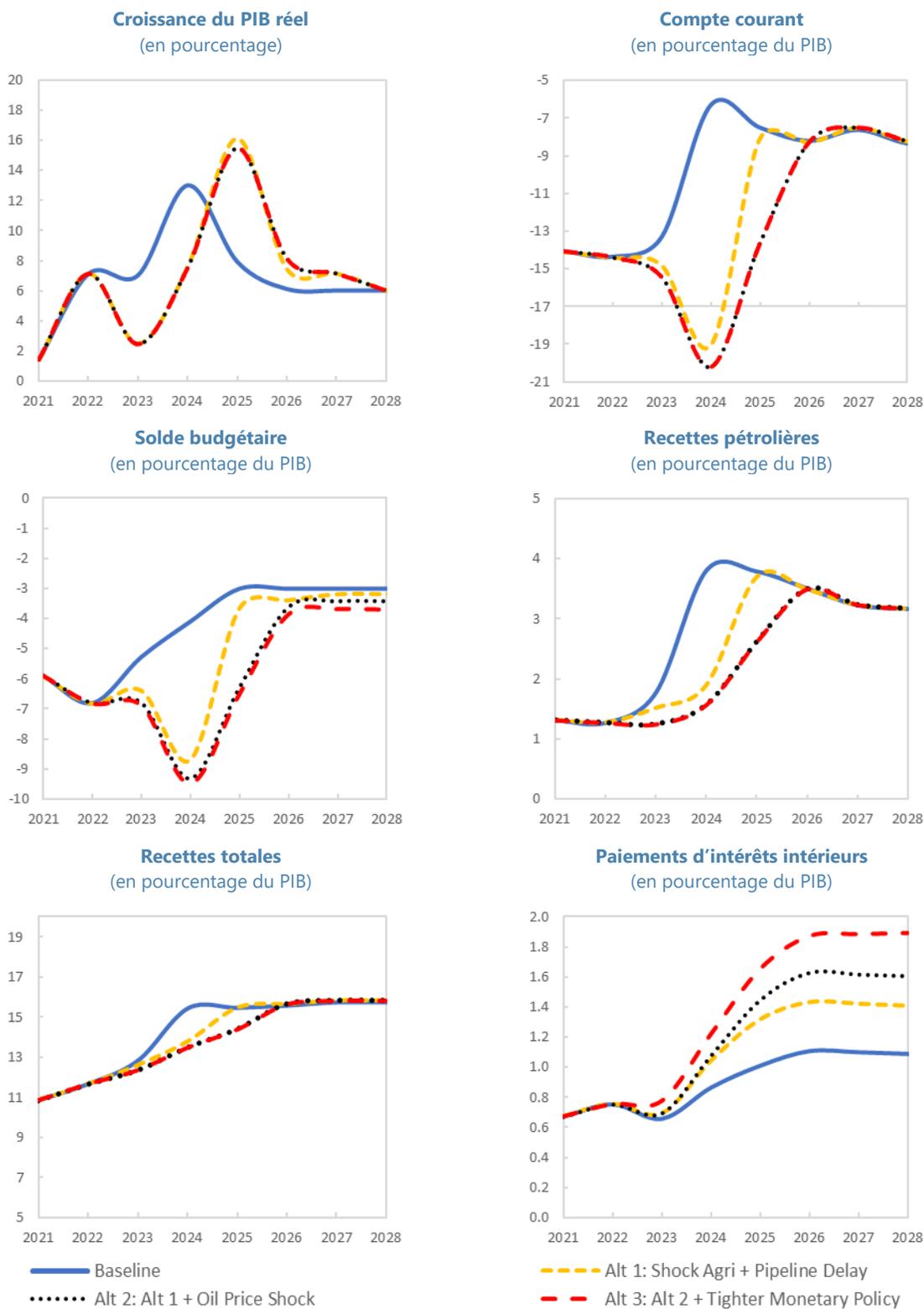
<sup>3</sup> 15,9 % dans le cas des scénarios Alt 2 et Alt 3.

CGE/exportations et le ratio service de la dette CGE/recettes) s'approcheraient de leurs seuils respectifs en 2023.

### **3. Les implications de ces chocs pour l'action publique et les mesures d'atténuation peuvent être distinguées en fonction de considérations de court terme et de plus long terme :**

- À court terme, compte tenu de la faible capacité d'absorption de chocs, il conviendrait de prendre les principales mesures suivantes :
  - Adoption d'un plan d'urgence budgétaire — pour le prochain exercice — avec l'assistance technique du FMI pour atténuer les risques budgétaires associés aux différents chocs auxquels l'économie est exposée.
  - Redéfinition des dépenses prioritaires, associée à une réduction des dépenses courantes non essentielles, voire au report de certaines dépenses en capital non urgentes.
  - Réaffectation d'une partie des économies résultant de la rationalisation des dépenses non prioritaires au soutien des populations les plus vulnérables — par des interventions ciblées comprenant des transferts monétaires.
  - Accélération des efforts de mobilisation des recettes intérieures, en particulier en exploitant les opportunités de gains rapides tirés de la réduction des exonérations fiscales.
  - Poursuite d'une politique prudente de la dette extérieure afin de maîtriser les vulnérabilités en privilégiant les financements extérieurs sous forme de prêts concessionnels et de dons.
  - En cas de dégradation des conditions sur le marché financier régional, les autorités pourraient rechercher des financements complémentaires auprès des partenaires du développement et éventuellement envisager de faire davantage appel aux ressources du FMI afin de gérer la crise alimentaire qui pourrait survenir en cas de chute de la production agricole.
- À plus long terme, il conviendrait que les mesures portent sur :
  - l'amélioration de la résilience de l'agriculture aux chocs climatiques (chapitre 4 du document de la série des questions générales).
  - la diversification de l'économie (chapitre 6 du document de la série des questions générales).
  - le renforcement du capital humain et la résorption des inégalités de genre (chapitre 2 du document de la série des questions générales).

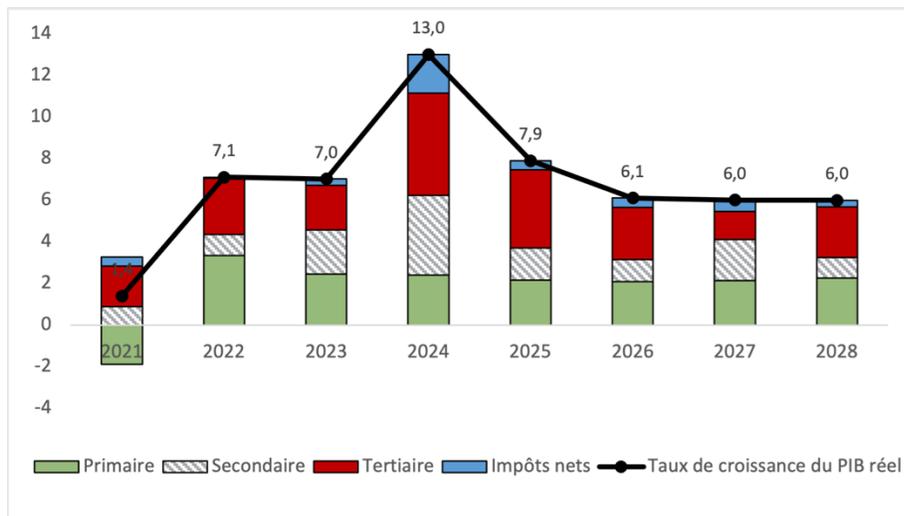
**Graphique 2. Niger : scénario défavorable — principaux indicateurs économiques**



Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

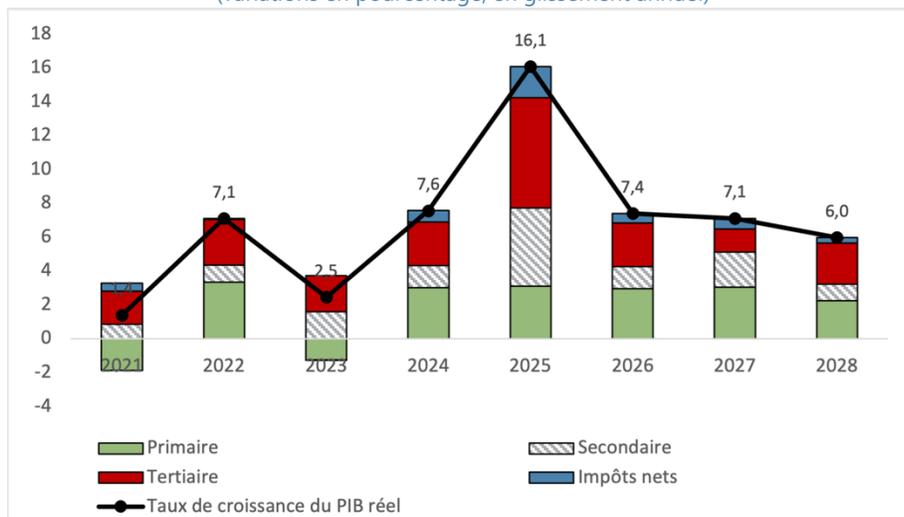
**Graphique 3. Niger : scénario défavorable — moteurs de croissance du côté de l’offre**

**Contribution à la croissance du PIB réel**  
(variations en pourcentage, en glissement annuel)



**Contribution à la croissance du PIB réel, scénario alternatif 1**

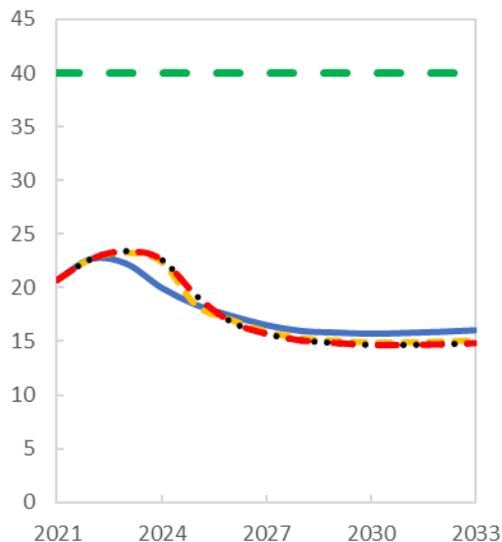
(variations en pourcentage, en glissement annuel)



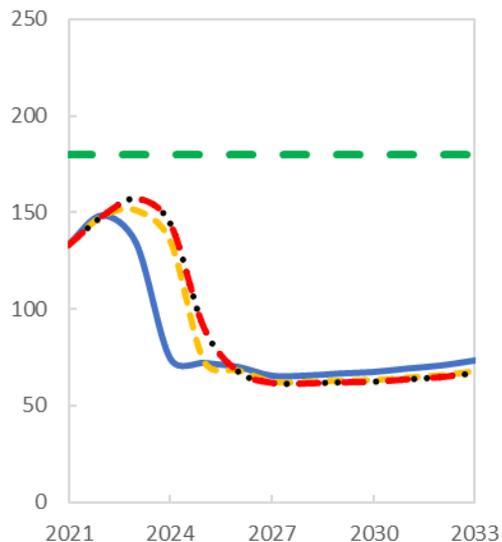
Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

**Graphique 4. Niger : scénario défavorable — indicateurs de la dette extérieure**

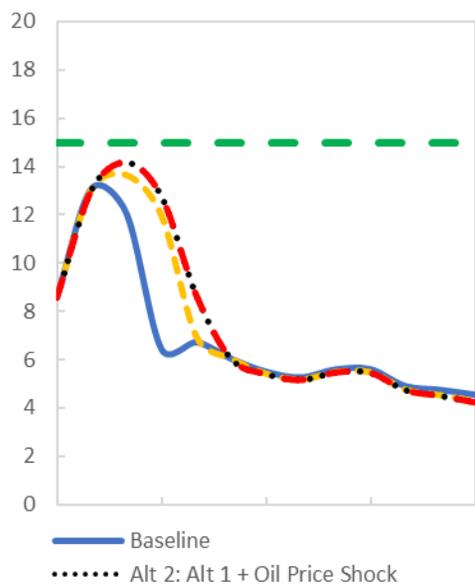
**Ratio VA de la dette extérieure CGE/PIB**  
(en pourcentage)



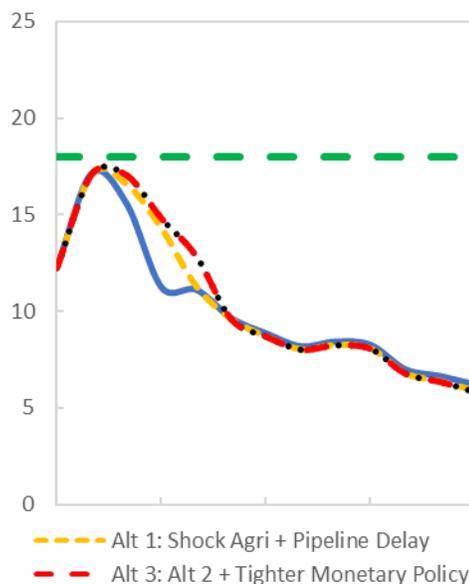
**Ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations**  
(en pourcentage du PIB)



**Ratio service de la dette CGE/exportations**  
(en pourcentage du PIB)



**Ratio service de la dette CGE/recettes**  
(en pourcentage du PIB)



— Baseline  
 ..... Alt 2: Alt 1 + Oil Price Shock

- - - Alt 1: Shock Agri + Pipeline Delay  
 - - - Alt 3: Alt 2 + Tighter Monetary Policy

Source : calculs des services du FMI.

## Appendix I. Lettre d'intention

Niamey, le 30 Novembre 2022

À

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington DC, 20431

Madame la Directrice Générale,

**1. Les perspectives économiques du Niger pour cette année et le moyen terme demeurent favorables.** La croissance économique devrait rebondir à 7.1 % en 2022 grâce à la relance de la production agricole aidée par une pluviométrie favorable et à l'accélération de la mise en œuvre des grands projets d'investissement. L'inflation devrait rester contenue cette année en raison de l'atténuation des pressions sur les prix des denrées alimentaires et des produits importés. Le démarrage des exportations de pétrole prévu pour l'année prochaine devrait davantage stimuler la croissance à moyen terme et offrir des ressources additionnelles pour consolider la situation des finances publiques et financer les besoins du pays.

**2. Le Niger est confronté à des défis accrus liés à l'environnement national et international ainsi qu'à son exposition aux chocs climatiques.** La persistance de l'insécurité dans certaines régions du pays, exacerbée par la détérioration des conditions sécuritaires dans le sahel, a conduit le Gouvernement à prendre d'importantes mesures pour contenir les risques qui pèsent sur la paix sociale et l'activité économique. Aussi, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre cette année un plan de soutien aux populations vulnérables en raison du déficit pluviométrique enregistré en 2021. Il a également mené des actions urgentes pour venir en aide aux populations affectées par les inondations massives intervenues au cours de cette année.

**3. La mise en œuvre de notre programme au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) est en bonne voie.** Tous les critères de réalisations et les objectifs indicatifs à fin juin et presque tous les objectifs indicatifs à fin septembre 2022 ont été respectés. Toutefois, en novembre 2022, la valeur actuelle des nouvelles dettes extérieures publiques et publiquement garanties par l'Etat qui ont été ratifiées a dépassé le plafond retenu. Les repères structurels du programme ont également été tous respectés—y compris les repères structurels continus—, à l'exception du repère relatif à l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières—pour lequel le Gouvernement a sollicité une assistance technique supplémentaire du FMI—et du repère portant sur la publication du résumé des études de faisabilité des projets

d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA—qui devrait être respecté après l'adoption par le Parlement de la loi de finances 2023, prévue pour la fin de cette année.

**4. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, nous sollicitons le décaissement de la troisième tranche de l'accord au titre de la FEC, correspondant à 39,48 millions de DTS** (soit 30 % de notre quote-part), afin de couvrir nos besoins persistants en matière de balance des paiements. En outre, afin de refléter les développements budgétaires récents et notre plan d'emprunt extérieur, nous demandons la modification des critères de performance sur le financement intérieur net et une dérogation au non-respect ainsi que la modification des critères de performance continus sur le plafond des nouvelles dettes extérieures publiques et publiquement garanties par l'État.

**5. Le Gouvernement du Niger reste pleinement engagé dans les objectifs de son programme.** L'affermissement de la stabilité macroéconomique, la mobilisation des ressources intérieures, le renforcement de la gestion des finances publiques, l'amélioration de l'efficacité des dépenses, ainsi que la promotion de la transparence et la bonne gouvernance sont essentiels pour répondre aux besoins de développement de notre pays. Ainsi, le Gouvernement continue, entre autres, de mettre en œuvre des réformes structurelles visant à dématérialiser et digitaliser le recouvrement des recettes fiscales, à déconcentrer et dématérialiser les procédures de paiement et à améliorer la sélection des projets d'investissement public. En outre, la simplification du Code Général des Impôts devrait permettre de soutenir le développement du secteur privé et de réduire l'informalité de notre économie. Ainsi, pour ancrer ces réformes et faire face aux défis majeurs du pays, nous avons élaboré et mettons en œuvre un nouveau Plan de Développement Economique Sociale (PDES 2022-2026), dont le financement sera mobilisé lors de la table ronde des bailleurs de fonds organisée par le Gouvernement.

**6. L'agenda des réformes du Gouvernement pour le reste de l'année 2022 et le moyen terme est détaillé dans le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint.** Le Gouvernement a l'assurance que ces mesures et politiques permettront d'atteindre les objectifs fixés. Il se tient prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires et consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et avant d'apporter des modifications aux politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de consultations. Les informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques pertinentes pour le programme seront fournies en temps opportun, comme convenu dans le protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

**7. Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence,** nous acceptons la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, du MPEF et du Protocole d'Accord Technique (PAT) sur le site internet du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Ahmat Jidoud

Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémoire de Politiques Économique et Financière.

II. Protocole d'Accord Technique.

## Mémorandum de Politiques Economique et Financière du Niger

### INTRODUCTION

**1. Le présent mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) complète et met à jour le MPEF signé le 10 juin 2022.** Il décrit les évolutions économiques récentes et établit un état des lieux de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit pour la période 2021-2024. Il présente également les principales orientations pour le reste de l'année 2022 ainsi que les perspectives à moyen terme. Les objectifs du programme demeurent centrés sur (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique, (ii) le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, (iii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique avec un accent sur les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté et (iv) la promotion de la bonne gouvernance.

**2. Le Niger continue de faire face à des défis majeurs de développement accentués par la persistance de la crise sécuritaire et la vulnérabilité de son économie aux effets du changement climatique.** En dépit de l'accalmie perceptible dans la région de Diffa et la rive gauche du fleuve Niger, la situation sécuritaire reste tendue le long de la zone des trois frontières. En outre, les effets de la situation économique défavorable liée à une campagne agricole 2021 déficitaire de près de 40% par rapport à la moyenne des dix dernières années, résultant de l'aggravation des chocs climatiques, ont porté un coup à la croissance en 2021. La conjoncture économique internationale marquée par la survenance de la guerre en Ukraine en février 2022, avec comme conséquences le renchérissement des prix des produits de première nécessité, des intrants agricoles, de l'énergie et la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers, constitue un défi supplémentaire.

**3. Le Gouvernement a apporté une réponse rapide et vigoureuse, avec l'appui des partenaires au développement, aux chocs récents qu'a subi le pays.** En effet, les fortes pluies diluviennes qui se sont abattues sur le Niger entre les mois de juin et octobre 2022 ont occasionné de graves inondations et se sont soldées par près de 200 pertes en vies humaines et plus de 327.000 sinistrés. Le gouvernement a soutenu les victimes en les relogant temporairement et en distribuant de la nourriture, de l'eau et des couvertures.

**4. Le Gouvernement a adopté un nouveau Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026 et une nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique en vue d'une croissance accélérée, inclusive et résiliente.** Le Plan opérationnalise la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement et vise à concrétiser les engagements du Président de la République contenus dans le Programme de Renaissance Acte III. Adopté par le décret n°2022-448/PRN/MP du 10 juin 2022, le PDES 2022-2026 s'articule autour de trois (3) axes stratégiques que sont (i) le développement du capital humain, inclusion et solidarité, (ii) la consolidation de la gouvernance, paix et sécurité et (iii) la transformation structurelle de

l'économie. Le coût global du PDES 2022-2026 est évalué à 19.437,6 milliards de FCFA, composé de 8.757,0 milliards de FCFA à mobiliser par l'Etat, 6.742,3 milliards de FCFA attendus des partenaires techniques et financiers et 3.928,3 milliards de FCFA à financer par le secteur privé. Le Gouvernement organisera une table ronde de financement du Plan en décembre 2022 à Paris. Par ailleurs, la nouvelle stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques a été élaborée dans le cadre de l'opérationnalisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée et a pour finalité d'assurer un développement agricole durable et climato-intelligent, à travers le renforcement de la résilience et l'adaptation des populations rurales aux événements climatiques extrêmes et aux facteurs de risques et mutations, à court et moyen termes. Elle vise les objectifs ci-après : (i) l'exploitation durable du potentiel productif des agroécosystèmes, (ii) l'amélioration durable des performances agronomiques, économiques et environnementales des exploitations agro-sylvo-pastorales et (iii) l'accroissement de la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux face aux chocs, notamment d'origine climatique.

## ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

**5. Les perspectives macroéconomiques demeurent prometteuses pour le reste de l'année 2022.** La croissance économique devrait rebondir cette année à 7,1% grâce à la relance de la production agricole—en hausse de 10% à la faveur de conditions climatiques plus clémentes—et à l'accélération de la mise en œuvre des grands projets d'investissement. Les autres secteurs économiques devraient également enregistrer des évolutions favorables. Le secteur secondaire connaîtrait une progression de 4,7% sous l'impulsion de la production aurifère—en augmentation de 18,8%— tandis que la croissance du secteur tertiaire devrait s'accélérer à 6,3%, tirée notamment par la poursuite de la reprise des activités de transport, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, dans un contexte de levée totale des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19. Les pressions inflationnistes alimentées au cours du premier semestre par la flambée des prix des produits alimentaires et des biens de consommation importés devraient également considérablement s'atténuer jusqu'en fin d'année. L'inflation (en moyenne annuelle) ressortirait ainsi à 4,5%, sensiblement au-dessus de la borne supérieure de la bande de convergence de l'UEMOA.

**6. Le déficit du compte courant devrait se creuser en 2022 par rapport à l'année 2021, en ressortant à 14,4% du PIB.** Cette détérioration est principalement due à l'augmentation des importations de biens d'équipement et intermédiaires consécutive à l'accélération de l'exécution des grands projets d'investissement ainsi qu'aux commandes des produits alimentaires à la suite de la baisse de la production céréalière intervenue en 2021. Les activités d'exportation sont également affectées par la situation sécuritaire autour des zones frontalières et le déficit de la campagne hivernale précédente. Cependant, la stabilisation des prix des denrées alimentaires importées ainsi qu'une production agricole nationale favorable, devraient contribuer à réduire le déficit du compte courant en 2023. En outre, le démarrage des exportations de pétrole à travers l'oléoduc en construction augmentera les exportations, ce qui permettra de réduire considérablement le déficit en compte courant à moyen terme.

**7. La masse monétaire devrait s'accroître en liaison avec la consolidation des dépôts bancaires et de la circulation fiduciaire.** En termes de contrepartie, la progression de la masse monétaire traduirait la hausse des créances intérieures nettes de 17,5%, dans un contexte de dégradation des actifs extérieurs nets de 17,8%. La masse monétaire s'établirait à 1835 milliards de FCFA en 2022, soit [19,9% du PIB], en hausse de 10,3% par rapport à l'année 2021. Cette augmentation de la masse monétaire serait portée par la progression de l'ensemble des composantes de la liquidité globale de l'économie. Du point de vue de ses contreparties, la consolidation de la masse monétaire dépendrait principalement la vigueur des créances sur l'économie en amélioration de 7.1% en raison de la hausse des concours accordés notamment aux particuliers, aux entreprises de commerce, aux secteurs des BTP et de manufacture. L'évolution des créances intérieures nettes serait liée aussi à l'amélioration des créances nettes sur l'Etat. A moyen terme, la trajectoire de la masse monétaire serait imprimée par les bonnes perspectives économiques dans les secteurs pétrolier, énergétique, minier et agricole, en lien avec les grands projets structurants en cours d'exécution à travers le pays. Elle traduirait également l'opérationnalisation des initiatives en faveur de la finance inclusive.

**8. Le secteur financier devrait demeurer stable malgré la hausse de vulnérabilités liées à la détérioration de la qualité du portefeuille des institutions financières.** Le ratio d'adéquation des fonds propres s'est élevé à 14,3% à fin juin 2022, au-dessus de la moyenne régionale de l'UEMOA de 12,5%. De même, les ratios des actifs liquides par rapport au total des actifs et aux dépôts restent à des seuils supérieurs à la moyenne communautaire, respectivement à 26,5% et 42,4%. Cependant, les créances en souffrance continuent d'augmenter de manière significative pour le secteur de la microfinance, avec un taux de 41,9% (fin mars 2022). Pour les banques, les créances en souffrance restent amplement supérieures à la moyenne de l'Union, même si une tendance à la baisse est enregistrée au cours de l'année 2022, en passant de 21,2% en 2021 à 18,1% au 30 septembre 2022. Des réflexions au niveau de la banque centrale sont en cours afin de déterminer les causes de cette détérioration du portefeuille des banques et proposer des solutions adéquates pour y remédier. Par ailleurs, le ratio de concentration du crédit est évalué à 158,3% à fin juin 2022, en lien avec une forte concentration du crédit dans les secteurs des services, du transport, des bâtiments et travaux publics, et un très faible taux de crédit alloué au secteur agricole (1,86%). Toutefois, la norme de division de risque (45% en 2021 et 35% en 2022) est respectée par la plupart des banques du Niger. S'agissant du secteur de la microfinance, la mauvaise gouvernance et les ressources insuffisantes pour le financement de ses activités sont les principaux facteurs qui freinent le décollage du secteur. Toutefois, la faible exposition des banques au secteur de la microfinance limite les risques pour la stabilité du système financier.

**9. L'expansion budgétaire cette année vise à atténuer les répercussions de la crise alimentaire et des chocs sécuritaires et à jeter les bases d'une croissance accélérée l'année prochaine.** Les modifications apportées au titre du collectif budgétaire adopté portent, au niveau des ressources, sur la prise en compte des appuis additionnels mobilisés auprès de certains partenaires. Au niveau des dépenses, les changements concernent (i) les transferts aux ménages en insécurité alimentaire à travers les opérations de distribution gratuite et de vente à

prix modéré de céréales, (ii) les investissements dans le secteur agro-pastoral pour soutenir la campagne agricole et pastorale, avec notamment l'acquisition d'engrais et d'aliment bétails, et le financement du programme de cultures irriguées, (iii) la reconstitution du stock de réserve alimentaire, (iv) les dépenses de défense et de sécurité intérieure suite à la dégradation de la situation sécuritaire dans la zone des trois frontières, (v) la prise en charge des actions de relèvement, de stabilisation et de consolidation de la paix et (vi) le financement de certaines dépenses urgentes du secteur de l'éducation et de la santé.

**10. Le Gouvernement a procédé à l'augmentation du prix du diesel pour juguler les spéculations et garantir l'approvisionnement régulier du produit sur le marché intérieur.** À la suite de la crise énergétique engendrée par la guerre russo-ukrainienne et face au risque important de pénurie du diesel sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement a pris des mesures pour protéger et sécuriser la consommation nationale de la spéculation issue des pays voisins. La première mesure a été de suspendre, à partir de juin 2022, l'exportation du diesel et de rationner le produit à la distribution. Cette mesure n'a cependant pas permis d'assurer la disponibilité du diesel sur le territoire à cause du différentiel de prix important avec les pays voisins. L'alignement du prix du diesel sur celui pratiqué dans certains pays voisins, à travers une augmentation à la pompe de 24%, a considérablement diminué la pression sur le volume de la demande, qui avait plus que doublé entre février et juin 2022. Cette mesure a également permis de maintenir les prix de l'électricité à travers une augmentation du fonds de l'énergie, évitant ainsi des tensions inflationnistes supplémentaires. Elle a, en outre, permis de renforcer la stabilité et l'équilibre financier du secteur des hydrocarbures.

**11. Les travaux de construction de l'oléoduc vers le Bénin suivent leur cours et devraient s'achever l'année prochaine, comme prévu.** Le taux d'exécution des travaux de construction s'élevait à 51% à fin août 2022. La mise en service de l'infrastructure et le démarrage des opérations d'exportation de pétrole auront lieu au cours du second semestre de l'année 2023, conformément au calendrier défini. De plus, le modèle d'exploitation retenu pour l'extraction du pétrole du champ d'Agadem permettra d'atteindre quasiment la pleine exploitation des gisements et de l'oléoduc dès 2024.

## RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

**12. Le Gouvernement a respecté tous les critères de réalisation du programme à fin juin et fin septembre 2022.** Le financement intérieur net de l'Etat, plafonné à 385 milliards de FCFA en juin 2022—ajusté du montant des appuis budgétaires prévus mais non réalisés et du montant des paiements des fonds en route de l'année budgétaire 2021—s'est établi à 182,4 milliards en juin 2022. Aucun arriéré de paiement extérieur n'a été enregistré. Les nouvelles dettes extérieures publiques et publiquement garanties par l'Etat qui ont été ratifiées ressortent respectivement à 212 milliards et 334,7 milliards en juin et septembre 2022, en deçà du plafond de 402 milliards de FCFA. Néanmoins, ce seuil a été dépassé en novembre 2022 en raison de la ratification de nouveaux contrats de prêts-projets qui sont plus élevés que prévu.

**13. Presque tous les objectifs indicatifs ont été respectés à fin juin et fin septembre 2022.** Le financement intérieur net de l'Etat, plafonné à 515.7 milliards en septembre 2022 — ajusté du montant des appuis budgétaires prévus mais non réalisés et du montant des paiements des fonds en route de l'année budgétaire 2021—s'est établi à 312.1 milliards en septembre 2022. Aussi, les objectifs indicatifs concernant les soldes budgétaires de base (incluant et excluant les dons), les dépenses exceptionnelles et les dépenses sociales ont tous été respectés en fin juin et fin septembre 2022. Le montant des recettes cash a été au-dessus du plafond fixé en juin 2022 mais légèrement en deçà de celui fixé en septembre 2022 en raison des incidents de sécurité et de la réduction du taux de la taxe de réexportation qui ont eu un impact sur les recettes d'exportation.

**14. Les repères structurels à fin juin 2022 ont tous été respectés et presque tous ceux à fin septembre ont été réalisés.** Une feuille de route pour la révision et la simplification du système fiscal a été adoptée et un rapport de situation sur les accords d'exonération fiscale existants depuis 2019 a été partagé avec le FMI. Un rapport sur les dépenses fiscales a été publié dans les annexes de la loi de finances 2023. Toutefois, une assistance technique supplémentaire du FMI s'avère nécessaire—et a été sollicité—pour l'élaboration et l'adoption de la nouvelle stratégie de gestion des recettes pétrolières, ce qui entraîne le report à fin septembre 2023 la réalisation de ce repère. Au regard de la complexité technique du projet d'intégration des systèmes informatiques de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes (DGD), les repères structurels y afférents ont été reformulés sous la forme de quatre repères structurels (Tableau 3, repères structurels n°6, n°10, n°11 et n°12) et son calendrier révisé pour tenir compte également des besoins de renforcement des capacités des administrations concernées.

**15. Par ailleurs, presque tous les repères structurels continus du programme ont été observés aux dates prévues.** Le Gouvernement a produit la situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration. Les plans de passation des marchés publics, des avis d'appel d'offres y afférents et des résultats définitifs d'attribution ont également été publiés sur le portail des marchés publics. Néanmoins, la publication des résumés des études de faisabilité pour les projets d'investissements de plus de 5 milliards de FCFA ne sera réalisée que lors de l'adoption du budget 2023 par le parlement.

## LE CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2023 ET À MOYEN TERME

**16. La croissance économique devrait conserver son dynamisme en 2023 et s'accélérer sur le moyen terme.** La croissance du PIB réel en 2023 est attendue à 7,0%, soutenue principalement par le démarrage des exportations de pétrole brut du champ d'Agadem. La montée quasiment à pleine capacité de la production de pétrole en 2024 devrait porter la croissance à un niveau à deux chiffres (13,0%) avant que celle-ci ne ralentisse les années suivantes. L'inflation devrait redescendre à 3,0% en 2023—dans la limite de la norme maximale de convergence communautaire—et davantage se réduire par la suite, avec la poursuite de la

reprise de la production agricole, l'amélioration des circuits de distribution et l'atténuation de la hausse des prix des produits importés.

**17. Le solde du compte courant extérieur devrait s'améliorer avec le démarrage des exportations de pétrole brut via le nouvel oléoduc Niger-Bénin.** Le démarrage des exportations de pétrole par l'oléoduc augmentera les exportations totales, réduisant ainsi le déficit du compte courant. En outre, la stabilisation des prix des denrées alimentaires importées devrait contribuer à réduire le déficit du compte courant en 2023. A moyen terme, les exportations de pétrole brut, en volume, devraient atteindre leur pleine capacité en 2024, ce qui permettrait de stabiliser davantage le déficit du compte courant, tandis que les projets d'investissement dans l'uranium devraient augmenter davantage les exportations. La production agricole devrait s'accélérer à moyen terme, grâce à des investissements visant à améliorer la productivité du secteur agricole et à remplacer les importations de produits alimentaires.

**18. L'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre en 2023 et au-delà en vue du respect des normes de convergence de l'UEMOA.** Le déficit budgétaire global devrait se contracter à 5,3% du PIB en 2023 par rapport à 6,8% du PIB en 2022 grâce à l'apport des recettes pétrolières, à la mobilisation accrue des autres recettes intérieures et à la rationalisation des dépenses publiques. La poursuite des efforts de consolidation à moyen terme, soutenue principalement par la hausse des recettes pétrolières, devrait permettre de respecter en 2025 le critère de convergence de l'UEMOA—de 3% du PIB—relatif au déficit budgétaire global.

**19. Le Gouvernement entend poursuivre sa politique d'endettement prudent.** Fidèle à sa politique de maîtrise de la dette et du renforcement de la viabilité des finances publiques, le Gouvernement poursuivra une politique de financement essentiellement ancrée sur le recours aux ressources concessionnelles et la mise en œuvre de projets porteurs de croissance et de développement dans le respect du plafond de 70% du PIB fixé dans le pacte de convergence et de stabilité de l'UEMOA. Aussi, une table ronde est-elle prévue en décembre 2022 à Paris pour mobiliser des ressources additionnelles, en priorisant les prêts concessionnels et les dons, qui serviront à financer le Plan de Développement Économique et Social 2022-26. Enfin, les capacités du cadre institutionnel de suivi et de gestion de la dette publique continueront à être renforcés afin de limiter les vulnérabilités de la dette, notamment les risques de liquidité et de surendettement. Les indicateurs de viabilité de la dette devraient s'améliorer dans le moyen terme, notamment avec le démarrage des activités de l'oléoduc.

**20. La politique monétaire communautaire devrait rester relativement accommodante.** Au cours de l'année 2022, la Banque Centrale a entrepris des actions de resserrement des conditions monétaires, en vue de limiter les anticipations inflationnistes, d'une part, et d'assurer la stabilité des réserves de change, d'autre part. En juin 2022, le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a relevé de 25 points de base les taux directeurs, afin de favoriser le retour progressif de l'inflation dans la zone cible, condition indispensable pour une croissance économique saine et inclusive. Poursuivant cet élan de resserrement, les taux directeurs ont été relevés à nouveau de 25 points de base en septembre pour atteindre leur niveau d'avant la

pandémie. Ainsi, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est passé de 2,25% à 2,50% et le taux du guichet de prêt marginal de 4,25% à 4,50%.

## POLITIQUES ET RÉFORMES BUDGÉTAIRES EN 2022 ET 2023

**21. Le cadre budgétaire pour 2022 est entièrement financé.** Le Comité Interministériel de Régulation Budgétaire prendra les dispositions nécessaires pour libérer les crédits en tenant compte du rythme de mobilisation des recettes et des dons afin de contenir le déficit dans la limite de 6,8% du PIB. Les efforts seront accentués pour une mobilisation accrue des recettes intérieures afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses sociales prioritaires et de développement.

**22. Le projet de budget 2023 vise à trouver un équilibre entre la préservation de la viabilité des finances publiques et le nécessaire soutien à la relance de l'activité économique.** Il contient notamment un ensemble de mesures visant à élargir l'assiette fiscale, limiter l'évasion fiscale, mais aussi à favoriser la formalisation de l'économie et le développement du secteur privé.

- **Mesures visant à élargir l'assiette fiscale, limiter l'évasion fiscale et accroître les recettes :** une vingtaine de mesures de cette catégorie sont retenues, allant du réaménagement de la gestion de certains impôts et taxes (ISB, IRCM, Vignette, TVA) à la création de nouvelles taxes (taxe spécifique sur les tabacs et cigarettes, taxe spécifique sur l'or et les métaux précieux, taxe spécifique sur les produits pétroliers). L'impact de ces mesures est estimé à 46 milliards de FCFA.
- **Mesures d'allègement de la charge fiscale des entreprises :** ces mesures visent à faciliter l'investissement. Il s'agit de la suppression de la taxe sur la terminaison des appels internationaux entrants (TATTIE), l'imposition des revenus rémunérant les capitaux mobiliers lorsque le créancier est domicilié hors du Niger, l'exonération de l'impôt synthétique les deux premières années d'activité, l'assouplissement des conditions d'octroi de l'attestation de régularité fiscale (ARF), l'allègement de la taxe professionnelle pour les entreprises n'ayant réalisé aucune activité au cours de l'année, le réaménagement de la Taxe d'Apprentissage (TAP) pour l'incitation à la création de l'emploi, etc. Ces mesures devraient entraîner une baisse des recettes de 3,4 milliards de FCFA.
- **Mesures de consolidation des réformes fiscales antérieures :** en effet, conformément aux engagements pris par le gouvernement lors des discussions avec la Chambre de Commerce sur la réforme de la facture certifiée, des mesures sont proposées à savoir (i) la non perception du précompte ISB, sous certaines conditions, en cas d'achats effectués dans un but commercial, (ii) la suppression de la soumission à la TVA de certains commerces sur la base de la superficie, (iii) le réaménagement des sanctions de non-conformité dans le sens de leur assouplissement. Par ailleurs, en matière d'impôt foncier, l'exonération pendant deux années pour des immeubles productifs de revenus est supprimé car source d'iniquité fiscal par rapport aux autres revenus comme les salaires et

- les bénéfiques qui sont imposés dès leur réalisation. Toutefois, l'exonération temporaire de 5 ans accordée aux entreprises qui construisent leur siège reste maintenue en attendant une évaluation. De même, en matière d'immatriculation et de publicité foncière, des mesures de consolidation des réformes instituées par les lois de finances 2019 et 2022 ont été renforcées. Ces mesures devraient accroître les recettes de 5,4 milliards de FCFA.
- **Mesures de réaménagement de certaines procédures fiscales** : elles concernent (i) la suppression de la saisine du Ministre des Finances en vue d'accélérer la phase administrative du traitement du contentieux fiscal, (ii) la réduction des délais de réponse du contentieux, ramenés de 3 à 2 mois pour la phase administrative et fixé à 3 mois en cas de recours judiciaire et (iii) la limitation de la transaction aux pénalités et majorations. Ces mesures n'ont pas un impact financier immédiat, mais permettent d'accélérer et de réduire le coût de la procédure pour le contribuable.

**23. Les mesures douanières contenues dans le budget 2023 portent essentiellement sur des exonérations visant à développer les secteurs agricole, industriel et de transport au-delà de l'augmentation des droits d'accises sur les tabacs et cigarettes électroniques.** Il est prévu que i) l'importation de matériels et équipements agricoles, ii) l'importation des véhicules neufs destinés au transport des marchandises et des voyageurs et iii) l'exportation sur les produits industriels locaux (au même titre que les produits agro-sylvo-pastoraux) soient exonérées de droits et taxes, à l'exception des prélèvements communautaires. Ces mesures devraient se solder par une baisse des recettes de 0.8 milliard de FCFA. Par ailleurs, l'instauration des droits d'accises et de la TSR ainsi que de la TVA sur les cigarettes électroniques devrait rapporter 1 milliard de FCFA.

**24. Le Gouvernement mettra également l'accent sur les mesures et réformes de l'administration fiscale pour accroître l'espace budgétaire et faire face aux besoins de développement du pays.** Ces mesures visent la simplification des procédures fiscales et douanières pour les contribuables, l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des contrôles, l'accélération de la dématérialisation et la digitalisation du recouvrement des recettes. Le budget 2023 prévoit ainsi :

- **La généralisation du système électronique certifié de facturation (SECEF)** à toutes les contribuables livrant des biens et/ou fournissant des services, à travers la plateforme en ligne gratuite E-SECEF, y compris les contribuables dont l'activité n'est pas soumise à la TVA.
- **L'allègement des sanctions en matière de SECEF et la révision des modalités liées aux contentieux** : i) l'alignement du paiement préalable à 15% pour la saisine du Ministre des Finances à celle de la saisine du CARFI afin de réduire les arbitrages ; ii) la réduction des délais de réponse du contentieux à deux mois (au lieu de trois mois) et des délais en cas de recours judiciaire à trois mois (au lieu d'une durée indéterminée) pour accélérer le traitement du contentieux et iii) la limitation de la transaction aux pénalités et majorations.

- **Le renforcement des contrôles à la douane et la lutte contre la fraude.** La DGD prévoit de mettre en place un mécanisme d'authentification des certificats d'origine et produits communautaires, de mieux catégoriser les véhicules pour l'application des valeurs résiduelles selon leurs puissances aux fins de formalités douanières, de réviser les critères d'évaluation de performance des chefs de bureaux de plein exercice, des vérificateurs et élargir l'évaluation aux chefs de bureaux secondaires.
- **Le marquage moléculaire des produits pétroliers a été suspendu quelques mois après avoir débuté.** Le prix des produits pétroliers relativement faible au Niger comparativement aux pays frontaliers réduit les incitations à reverser sur le marché domestique les produits pétroliers destinés à l'exportation et limite la contrebande à destination du Niger. De plus, une suspension de l'exportation des produits pétroliers est en vigueur pour assurer leur disponibilité pour la consommation domestique. La fraude étant ainsi réduite, le Gouvernement estime que la poursuite du marquage ne présente plus d'intérêt au regard de coûts financiers encourus. Des discussions entre la SONIDEP et le prestataire sont en cours pour trouver un accord.
- **L'allègement des modalités d'obtention et l'amélioration des conditions d'utilisation de l'attestation de régularité fiscale (ARF).** Le délai de validité de l'ARF est réduit à un mois, mais elle sera désormais valable pour tous les besoins du contribuable (plutôt qu'un seul objet). Par ailleurs, les droits de timbre de 10.000 FCFA perçus lors de l'établissement de l'ARF sont réduits à 1.500 FCFA.
- **L'accompagnement de l'administration fiscale à la création des Centres de Gestion Agréés (CGA)** sous la forme de société de capitaux qui, à l'état actuel de la législation, sont créés uniquement sous forme associative.
- **Des modifications des droits d'enregistrement et de timbre** pour réduire les charges fiscales des contribuables.

**25. Le gouvernement envisage en outre de mettre en œuvre des réformes supplémentaires pour améliorer l'efficacité du système tributaire et élargir l'assiette fiscale.** Celles-ci portent notamment sur :

- **La refonte du Code Général des Impôts en vue d'une simplification du système fiscal actuel et d'une meilleure distribution de la charge fiscale** en taxant davantage la consommation que les facteurs de productions, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI et aux résultats des consultations avec l'ensemble des acteurs concernés. A cet effet, le Gouvernement élaborera et transmettra à l'Assemblée Nationale un projet de Loi portant sur la révision du Code Général des Impôts [*Repère structurel à fin Décembre 2023*].
- **La poursuite de l'intégration des plateformes numériques des systèmes de la DGI et la DGD.** Le Gouvernement s'engage à i) prendre un arrêté encadrant l'immatriculation fiscale et la gestion du répertoire des contribuables entre les deux administrations, incluant les sanctions en matière d'incivisme fiscal [*Repère structurel à fin mars 2023*], ii) implémenter l'automatisation complète des processus prioritaires liés aux répertoires des contribuables et aux déclarations en douane [*Repère structurel à fin mars 2024*], iii)

effectuer l'automatisation des activités concernant le service de contrôle des échanges, le service de consultation des déclarations TVA, le service de consultation des passavants, le service de consultations des véhicules automobiles et le service de consultation des affaires contentieuses [*Repère structurel à fin juin 2024*] et iv) finaliser l'automatisation complète des processus prioritaires liés au bilan comptable des entreprises [*Repère structurel à fin septembre 2024*], conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.

**26. Le Gouvernement s'engage à déployer de nouvelles solutions digitales tant au niveau des recettes que des dépenses pour améliorer la célérité des opérations fiscales et de dépenses, accroître la transparence et stimuler l'activité économique.** A cet effet, dans le cadre du projet de digitalisation de l'UEMOA, il est prévu i) le déploiement de Terminal de paiement électronique au niveau de la DGI, ii) la mise en place d'une plateforme web sur le site internet de la DGTCP, déjà en phase expérimentale, pour faciliter le paiement des recettes non-fiscales, iii) le déploiement d'un système de télé-compensation via le Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA), iv) le déploiement du système de prélèvements bancaires via le SICA-UEMOA et v) le déploiement des cartes prépayées pour les dépenses à caractère social. En outre, le Gouvernement travaille au déploiement de la plateforme E-Trésor et de ses solutions, notamment i) i- Trésor qui devrait permettre d'établir une connexion avec les systèmes SISIC et SYDONIA pour un meilleur traitement par la DGTCP des titres émis par la DGI et la DGD et des crédits d'enlèvement de la DGD, ii) i-pay pour le paiement digital (cartes magnétique et mobile money) des impôts et taxes et iii) i-banking pour améliorer les conditions des déposants tels que les établissements publics.

**27. Le Gouvernement entend renforcer les ressources et capacités humaines de l'administration fiscale.** Le recrutement de plusieurs centaines d'agents des impôts est en cours en vue d'opérationnaliser les Directions Régionales des Impôts (DRI) et les centres des impôts nouvellement créés afin de renforcer le maillage fiscal et améliorer l'efficacité de l'administration fiscale et le recouvrement des impôts.

**28. Le Gouvernement s'engage à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de gestion des recettes pétrolières avant le début des exportations de pétrole brut via l'oléoduc Niger-Benin.** Cette stratégie devrait permettre : i) d'adopter une règle budgétaire efficace et cohérente avec le critère de convergence de l'UEMOA pour préserver la soutenabilité des finances publiques et ancrer la dette publique, ii) de créer un fonds de stabilisation ou d'épargne pour lisser les fluctuations des prix et des recettes, iii) d'améliorer la qualité des prévisions des recettes pétrolières, iv) de renforcer les procédures de préparation et d'exécution du budget en prenant en compte les enjeux de la gestion des recettes pétrolières et v) d'assurer la transparence dans la gestion des recettes pétrolières. Une seconde assistance technique du département des finances publiques du FMI devrait soutenir l'élaboration de cette stratégie.

**29. Le Gouvernement poursuit l'élargissement de la couverture du Compte Unique du Trésor aux collectivités territoriales.** Il est prévu qu'à partir de 2023, les comptes du Trésor

exercent également les fonctions de comptables publics des collectivités territoriales. A cet effet, ils devront rendre compte à la Cour des Comptes et intégrer les comptes des collectivités territoriales au CUT. Par ailleurs, conformément aux recommandations des services du FMI, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a effectué au mois de juillet un recensement des comptes des entités publiques et étatiques. Il en ressort que seuls 34 comptes restent ouverts auprès des banques commerciales en 2022 (une forte réduction par rapport aux 187 comptes identifiés lors du recensement de 2018) en lien avec des projets de certains partenaires. Sur ces 34 comptes, 15 comptes à soldes nuls devraient être fermés.

**30. Le Gouvernement entend renforcer ses efforts pour améliorer la qualité des dépenses publiques en priorisant les dépenses d'éducation et sociales et en améliorant leur ciblage pour une plus grande efficacité et équité.**

- **La déconcentration progressive de la fonction d'ordonnement a démarré en 2022 et devrait se poursuivre au niveau régional.** Une phase pilote avec les Ministères chargés de l'Education Nationale et de la Santé Publique a révélé un déficit de personnels et de capacités au niveau des Ministères qui est davantage accentué au niveau régional. Cependant, les formations et l'assistance technique fournies par la Direction Générale du Budget ont permis de renforcer les capacités de ces Ministères qui sont parvenus à procéder, au niveau central, à l'ordonnement des mandats de paiements. La déconcentration devrait se poursuivre au niveau régional avec l'ensemble des services déconcentrés des différents départements ministériels.
- **La budgétisation en AE/CP des crédits budgétaires qui a débuté avec cinq ministères pilotes en 2022 devrait s'étendre à six nouveaux ministères en 2023,** portant ainsi le nombre de ministères ayant une budgétisation en AE/CP à onze. Ces six nouveaux ministères sont : le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales, le Ministère des Finances, le Ministère du Plan, le Ministère de l'Enseignement Technique et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification. Ce dispositif de budgétisation permettra d'améliorer la planification à long terme des programmes et projets d'investissement.

**31. L'amélioration des capacités et de l'efficacité du secteur public demeure également une priorité du Gouvernement. Il prévoit notamment à cet effet :**

- Plusieurs recrutements en raison de la faiblesse des effectifs et des départs à la retraite— notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des finances publiques et des mines— en vue de renforcer les capacités humaines de l'administration publique et d'attirer des travailleurs qualifiés et compétents.
- La révision de la loi portant statut général de la fonction publique pour moderniser la gestion des ressources humaines et des carrières des agents de l'Etat.
- La mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la performance individuelle des fonctionnaires afin d'améliorer leur performance et productivité et les inciter à contribuer à l'amélioration de la qualité des services du secteur public.

- La finalisation du recensement biométrique de tous les fonctionnaires et employés de l'État pour mieux maîtriser la masse salariale et gérer le flux de fonctionnaires.

## RÉFORMES STRUCTURELLES

**32. Le Gouvernement reste résolu à créer les conditions de développement d'un secteur privé diversifié, créateur d'emplois, et principal moteur d'une croissance accélérée et inclusive.** A ce titre, afin de mieux identifier les contraintes qui pèsent sur le secteur privé et de formuler des réponses appropriées pour les lever, un nouveau cadre national de dialogue public-privé inclusif a été créé—ses organes centraux ont été mis en place et ses démembrements au niveau régional sont en cours d'installation. Le Gouvernement envisage en outre d'adopter une charte des PME visant à créer un environnement plus favorable à leur développement et à améliorer leur compétitivité. Il prévoit également d'accélérer la finalisation des projets de dématérialisation des procédures de création des entreprises et de numérisation du cadastre foncier—en commençant par celui de la ville de Niamey—en vue de sa publication sur un site internet officiel. Le Gouvernement ambitionne également d'impulser la diversification du tissu économique par la mise en œuvre d'un vaste projet de développement de pôles agro-industriels intégrés dans les principales régions du pays.

**33. L'éducation, particulièrement celle des jeunes filles, demeure une priorité dans l'agenda du Gouvernement.** Le développement du capital humain constitue le premier axe stratégique du nouveau PDES 2022-2026. Les orientations portent particulièrement sur l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation. S'agissant de l'accès à l'éducation, les actions porteront sur l'amélioration de la disponibilité des infrastructures et du personnel enseignant. Un vaste programme de construction de classes est en cours de mise en œuvre à partir de modèles alternatifs à faibles coûts et mieux adaptés à l'environnement du pays pour remplacer progressivement les classes en paillotes du préscolaire au secondaire. Par ailleurs, un programme de construction de plus de 100 internats dédiés aux filles ainsi que des collèges de proximité a été lancé en vue de promouvoir la scolarisation et le maintien de la jeune fille à l'école. En ce qui concerne la qualité de l'éducation, le Gouvernement a mis en place un programme visant à diminuer la contractualisation des enseignants au profit de recrutement d'enseignants permanents et qualifiés. Un mécanisme de gestion des ressources humaines, de formation et de recrutement conformément à l'évolution des effectifs scolarisables a également été adopté par le Gouvernement.

**34. L'inclusion financière demeure également un pilier important de l'agenda de développement du Gouvernement.** La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) est globalement en bonne voie. Les textes qui définissent la gouvernance du Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Moyennes Industries (FONAP) ont tous été adoptés et le secrétariat exécutif de l'organe est désormais opérationnel. Un cadre de concertation avec les différents groupes de travail de la SNFI a été instauré afin d'assurer la bonne mise en œuvre du dispositif et la synergie entre tous les fonds de développement et

d'inclusion financière. En outre, un projet dénommé « 100 PME championnes » d'un montant de 10,9 milliards de FCFA a été mis en place pour renforcer les capacités des PME. Par ailleurs, l'opérationnalisation des quatre guichets du Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) est prévue au premier trimestre de 2023. Concernant les perspectives à moyen terme, le Gouvernement prévoit le lancement d'un programme d'éducation financière dans toutes les régions du pays afin d'accélérer l'inclusion financière des populations vulnérables, notamment les jeunes et les femmes. Le Gouvernement entend mettre l'accent sur la digitalisation et le développement de la finance islamique afin d'adapter l'offre des services financiers au contexte socioculturel du pays. Au niveau régional, la banque centrale mène une étude diagnostique des contraintes de l'offre et de la demande des services financiers dont les conclusions serviront à améliorer la prochaine stratégie nationale d'inclusion financière.

**35. Le Gouvernement entend finaliser la mise en œuvre du plan de restructuration du secteur de la microfinance.** Il prévoit à cet effet (i) de prendre un arrêté pour améliorer la gouvernance des systèmes financiers décentralisés (SFD) et (ii) de signer un protocole d'accord avec les banques créancières pour la recapitalisation de ASUSU. A ce jour, une stratégie de renforcement des réseaux de microfinance est en cours d'élaboration en vue de dynamiser le secteur à travers l'affiliation des SFD en difficultés. Aussi, une circulaire a été transmise à tous les SFD sur les bonnes pratiques de gouvernance et l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM) a élaboré un programme de formation des dirigeants des SFD qui devrait contribuer à renforcer leur capacité de gouvernance. Par ailleurs, une fois le dispositif du Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) opérationnel, l'ensemble des SFD devrait avoir facilement accès à des solutions de refinancement appropriées.

**36. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour renforcer davantage le cadre de gouvernance et de lutte contre la corruption.** Il reste notamment déterminé à améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, à réduire la vulnérabilité de la chaîne des dépenses publiques à la corruption et à systématiquement traduire en justice les responsables publics accusés de corruption et de détournement de fonds publics. Ainsi, en vue de renforcer la transparence dans l'attribution des marchés publics et lutter contre les conflits d'intérêt, les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des marchés attribués par entente directe sont publiées sur le site internet de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (<https://www.armp-niger.org/marches-passes-par-ed>) [Repère structurel continu à partir de janvier 2023]. Le Gouvernement envisage en outre d'adopter, avant la fin de l'année, un décret précisant la nature des informations contenues dans les déclarations de patrimoine des hautes autorités publiques pouvant faire l'objet de publication par la Cour des Comptes, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel. La publication des déclarations de patrimoine selon le nouveau format prescrit par les textes en vigueur devrait intervenir au plus tard à fin 2023. Le Gouvernement a par ailleurs adopté une nouvelle stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et un plan d'action détaillé pour remédier aux déficiences du cadre existant relevées par le rapport du GIABA. Enfin, un comité de suivi a été mis en place en vue de la mise en œuvre effective des

recommandations issues des rapports d'audit de la Cour des Comptes sur les dépenses de lutte contre la Covid-19 en 2020 et les dépenses fiscales dans le domaine des industries extractives.

## SUIVI DU PROGRAMME

**37. Le suivi du programme s'appuiera sur des critères de réalisation (tableau 1) et des repères structurels (tableaux 2 et 3).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique, ci-joint, ainsi que les exigences de déclaration des données aux services du FMI. Les autorités transmettront au FMI les données et informations statistiques conformément au protocole d'accord technique, ainsi que toutes les autres informations qu'elles jugent nécessaires ou que le FMI sollicite à des fins de suivi.

**38. Le programme fera l'objet d'un suivi sous la forme de revues semestrielles.** Le Conseil d'administration du FMI assurera le suivi du programme par le biais de revues semestrielles. La troisième revue du programme sera basée sur les critères de performance et les données jusqu'à fin décembre 2022, la quatrième couvrira les critères de performance et les données jusqu'à fin juin 2023, et la cinquième couvrira les critères de performance et les données jusqu'à fin décembre 2023, avec des décaissements prévus disponibles après le 28 avril 2023, le 31 octobre 2023 et le 30 avril 2024, respectivement. Les revues semestrielles seront basées sur les critères de performance à fin juin et à fin décembre, et sur les repères indicatifs à fin mars et à fin septembre.

**Table 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (Décembre 2021-Décembre 2023)**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin déc. 2021 CR			Fin mars 2022 OI				Fin juin 2022 CR				Fin sept 2022 OI				Fin déc. 2022 CR			
	Proj.	Eff.	État d'avancement	Proj.	Ajustée	Eff.	État d'avancement	Proj.	Revisée	Eff.	État d'avancement	Proj.	Revisée	Eff.	État d'avancement	Proj.	Revisée	Eff.	État d'avancement <sup>8</sup>
<b>A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs<sup>1</sup></b> (Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)																			
Financement intérieur net du gouvernement, hors financement net du FMI	371.4			90.5	90.5			182.6	282.6			310.1	410.1			337.3	297.5		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs <sup>2</sup>	...	0.0		...	...	15.6		...	...	26.8		...	...	30.0		...	...		
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) <sup>3</sup>	...	...		...	...	...		...	...	75.5		...	...	75.5		...	...		
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors financement net du FMI	371.4	271.3	Réalisé	90.5	106.1	149.1	Non réalisé	182.6	385.0	182.4	Réalisé	310.1	515.7	312.1	Réalisé	337.3	297.5		
<i>Pour mémoire :</i>																			
Appuis budgétaires extérieurs <sup>4</sup>	213.5	229.4		15.6	15.6	0		29.4	26.8	0.0		48.7	38.1	0.0		215.4	348.7		
Dons budgétaires extérieurs <sup>4</sup>	...	...		...	...	...		...	21.0	0.0		...	32.4	0.0		82.0	131.6		
<b>B. Critères de réalisation continus<sup>1</sup></b> (Plafond)																			
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0		
Valeur actuelle (VA) des nouvelles dettes extérieures publiques et garanties par l'État contractées à partir du début de l'année civile concernée	346.0	216.3	Réalisé	402.0	402.0	187.1	Réalisé	402.0	402.0	212.0	Réalisé	402.0	402.0	334.7	Réalisé	402.0	575.0		
<b>C. Objectifs indicatifs</b> (Cumulés depuis le début de l'année)																			
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-484.6	-481.2	Réalisé	-87.8	-87.8	-78.1	Réalisé	-182.0	-279.4	-102.3	Réalisé	-298.8	-388.2	-216.0	Réalisé	-473.9	-553.2		
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus), plancher	-340.0	-322.2	Réalisé	-73.3	-73.3	-78.1	Non réalisé	-156.3	-258.3			-253.9	-355.8			-391.9	-421.6		
Ajustement pour insuffisance de dons budgétaires externes <sup>6</sup>	...	...		...	...	...		...	...	21.0		...	...	30.0		...	...		
Solde budgétaire de base ajusté (base engagements, dons inclus), plancher	...	...		...	...	...		...	-279.4	-102.3	Réalisé	...	-385.8	-216.0	Réalisé	-391.9	-421.6		
Plancher des recettes de trésorerie	846.4	853.6	Réalisé	222.3	222.3	221.7	Non réalisé	469.0	471.0	481.2	Réalisé	715.6	719.6	710.9	Non réalisé	986.5	986.5		
Plancher des dépenses sociales	80.0	261.0	Réalisé	18.0	18.0	42.9	Réalisé	45.0	45.0	56.8	Réalisé	76.5	76.5	78.5	Réalisé	90.0	100.0		
Plafond du ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses autorisées (en pourcentage) <sup>7</sup>	5.0	0.74	Réalisé	5.0	5.0	0.0	Réalisé	5.0	5.0	0.0	Réalisé	5.0	5.0	0.0	Réalisé	5.0	5.0		

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A. sont des critères de performance à fin décembre 2021, fin juin 2022, et fin décembre 2022, et des objectifs indicatifs pour fin mars 2022 et fin septembre 2022.

<sup>2</sup> Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure telle que définie dans la note de bas de page 3 est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera relevé au prorata, dans la limite de 30 milliards de francs CFA.

<sup>3</sup> Pour l'année 2022, le plafond du financement intérieur net du budget sera augmenté de la réduction des fonds en route de l'année budgétaire 2021 d'un montant de 115 milliards de FCFA. A partir de l'année 2023, cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.

<sup>4</sup> Aide budgétaire extérieure (hors financement net du FMI).

<sup>5</sup> Dons budgétaires externes.

<sup>6</sup> Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieures est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

<sup>7</sup> Les dépenses exceptionnelles désignent les paiements effectués par le trésor public sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements du service de la dette et des dépenses liées aux exonérations.

<sup>8</sup> Le critère de performance quantitatif continu sur la VA des nouvelles dettes extérieures PPG a été enfreint en novembre et une dérogation de non-respect a été demandée par les autorités.

**Table 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (Décembre 2021-Décembre 2023) (Suite)**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin mars. 2023				Fin juin. 2023				Fin sept. 2023			Fin déc. 2023		
	OI		État d'avancement		CR		État d'avancement		OI		CR		État d'avancement	
	Proj.	Revisée	Eff.	État d'avancement	Proj.	Revisée	Eff.	État d'avancement	Proj.	Eff.	État d'avancement	Proj.	Eff.	État d'avancement
<b>A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs <sup>1</sup></b>														
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)														
Financement intérieur net du gouvernement, hors financement net du FMI	88.4	109.7			164.1	199.7			373.3					273.7
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs <sup>2</sup>	...	...			...	...			...					...
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) <sup>3</sup>	...	...			...	...			...					...
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors financement net du FMI	88.4	109.7			164.1	199.7			373.3					273.7
<i>Pour mémoire :</i>														
Appuis budgétaires extérieurs <sup>4</sup>	13.8	15.0			26.6	30.3			47.1					281.9
Dons budgétaires extérieurs <sup>4</sup>	12.4	12.6			22.0	22.4			39.2					121.9
<b>B. Critères de réalisation continus <sup>1</sup></b>														
(Plafond)														
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0			0.0	0.0			0.0					0.0
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contracté à partir du début de l'année civile concernée	439.4	550.0			439.4	550.0			550.0					550.0
<b>C. Objectifs indicatifs</b>														
(Cumulés depuis le début de l'année)														
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-71.8	-92.3			-127.6	-163.6			-308.4					-425.7
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus), plancher	-59.4	-79.6			-105.5	-141.3			-269.2					-303.9
Ajustement pour insuffisance de dons budgétaires externes <sup>6</sup>	...	...			...	...			...					...
Solde budgétaire de base ajusté (base engagements, dons inclus), plancher	-59.4	-79.6			-105.5	-141.3			-269.2					-303.9
Plancher des recettes de trésorerie	271.0	265.9			576.9	574.7			858.1					1177.9
Plancher des dépenses sociales	20.3	20.3			50.6	50.6			100.0					120.0
Plafond du ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses autorisées (en pourcentage) <sup>7</sup>	5.0	5.0			5.0	5.0			5.0					5.0

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

1 Les indicateurs du programme sous A. sont des critères de performance à fin juin 2023, et des objectifs indicatifs pour fin mars 2023.

2 Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure telle que définie dans la note de bas de page 3 est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera relevé au prorata, dans la limite de 30 milliards de francs CFA.

3 Pour l'année 2022, le plafond du financement intérieur net du budget sera augmenté de la réduction des fonds en route de l'année budgétaire 2021 d'un montant de 115 milliards de FCFA. À partir de l'année 2023, cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.

4 Aide budgétaire extérieure (hors financement net du FMI).

5 Dons budgétaires externes.

6 Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieures est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

7 Les dépenses exceptionnelles désignent les paiements effectués par le trésor public sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements du service de la dette et des dépenses liées aux exonérations.

**Table 2. Niger: Repères structurels continus pour le programme,**  
 Décembre 2021-Septembre 2024

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaire
5. Fournir aux services du FMI, sur une base semestrielle, à partir de mars 2022, une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé pour septembre 2022	
6. Publier les plans de passation des marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics, à partir de mars 2022.	Améliorer la gestion de la dépense publique	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé pour septembre 2022	
7. Produire une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA, dont le résumé sera publié sur le site internet du Ministère du Plan, préalablement à sa prise en compte dans le <i>Plan d'Investissement de l'Etat</i> à partir du budget de 2023, à partir de janvier 2023.	Améliorer l'efficacité de la dépense	Continu, suivi sur une base annuelle	Non réalisé pour juillet 2022	L'évaluation se fera désormais sur une base annuelle.
8. Publier sur le portail des marchés publics les informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe, à l'exception des contrats liés à la défense et à la sécurité à partir de janvier 2023.	Améliorer la gestion des dépenses publiques	Continu, suivi sur une base semestrielle		

**Table 3. Niger: Action préalable proposée et repères structurels,**  
 Décembre 2021- Septembre 2024

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaire
<b>Repères Structurels</b>				
1. Elaborer une feuille de route, avec l'assistance technique du FMI, pour la révision et la simplification du système fiscal actuel.	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures et l'environnement des affaires.	Fin-Juin 2022	Réalisé	
2. Partager avec le FMI la situation des conventions existantes, indiquant pour chaque convention les montants des exonérations par type d'impôt et de taxe depuis le début de 2019, les dates d'expiration, et les informations disponibles sur les exonérations projetées pour 2022.	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures.	Fin-Juin 2022	Réalisé	
3. Elaborer une stratégie de gestion des recettes pétrolières avec l'assistance technique du FMI.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des revenus pétroliers.	Fin-Septembre 2022	Non Réalisé	L'échéance a été étendue à fin septembre 2023
4. Publication en ligne du rapport annuel sur les dépenses fiscales.	Protéger l'assiette fiscale et améliorer la mobilisation des recettes intérieures.	Fin septembre 2022	Réalisé	
5. Publier l'audit de la Cour des Comptes sur les exonérations dans le secteur extractif.	Améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif	Fin-Décembre 2022	Réalisé	Le rapport a été publié en avance (mai 2022).
6. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI en prenant un arrêté encadrant l'immatriculation fiscale et la gestion du répertoire des contribuables entre les deux administrations, incluant les sanctions en matière d'incivisme fiscal, selon les recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger l'assiette fiscale.	Fin mars 2023		
7. Dématérialiser toutes les émissions budgétaires de dépense.	Améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques	Fin septembre 2023		
8. Dématérialiser toutes les autorisations de dépense (AD).	Améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques	Fin décembre 2023		
9. Adoption par le Conseil des Ministres du Code General des Impôts (CGI) révisé et simplifié conformément aux recommandations des services du FMI.	Simplifier le Code General des Impôts, favoriser le développement du secteur privé, déplacer la charge fiscale sur les facteurs de productions vers la consommation, et accroître les recettes.	Fin décembre 2023		

**Table 3 (Suite). Niger: Action préalable proposée et repères structurels,**  
 Décembre 2021- Septembre 2024

<b>Mesures</b>	<b>Rationalité</b>	<b>Date</b>	<b>Progression</b>	<b>Commentaire</b>
13. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI en implémentant l'automatisation complète des processus prioritaires liés aux répertoires des contribuables et aux déclarations en douane conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger l'assiette fiscale.	Fin mars 2024		
14. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI à travers l'automatisation des activités concernant le service de contrôle des échanges, le service de consultation des déclarations TVA, le service de consultation des passavants, le service de consultations des véhicules automobiles et le service de consultation des affaires contentieuses, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger l'assiette fiscale.	Fin juin 2024		
15. Finaliser le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI en implémentant l'automatisation complète des processus prioritaires liés au bilan comptable des entreprises conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger l'assiette fiscale.	Fin septembre 2024		

## Protocole d'accord technique

**1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période courant du 4<sup>eme</sup> trimestre 2022 au 4<sup>eme</sup> trimestre 2023.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la période allant de décembre 2022 à décembre 2023 sont énoncés au tableau 1 du mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du 30 novembre 2022. Les repères structurels sont définis dans les tableaux 2 et 3. Ce protocole d'accord technique présente également les obligations de communication des données nécessaires au suivi du programme.

### Définitions

**2. Aux fins du présent protocole d'accord technique, les termes « État », « dette », « arriérés de paiement » et « obligations de l'État » sont définis de la façon suivante :**

- f) Par **État**, on entend l'administration centrale de la République du Niger ; il n'inclut aucune subdivision politique, entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- g) Comme il est spécifié au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans le cadre des accords avec le FMI, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration du FMI du 28 octobre 2020, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La **dette** peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes : i) un prêt, c'est-à-dire une avance de fonds effectuée par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux et crédits-acheteurs) et un échange temporaire d'actifs, équivalant à un prêt totalement garanti, en vertu duquel le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (accords de rachat ou accords officiels d'échange, par exemple) ; ii) un crédit-fournisseur, c'est-à-dire un contrat par lequel un fournisseur accorde à un client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison du bien ou de la réalisation du service ; et iii) un accord de crédit-bail, c'est-à-dire un contrat donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une (ou plusieurs) période(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue de ce bien, le titre de propriété étant conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette est la

valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements anticipés au titre du bail au cours de la période couverte par le contrat, à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, aux réparations et à l'entretien du bien concerné. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice à la suite d'un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- h) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualise à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les emprunts ayant un élément don négatif, auquel cas la VA est considérée comme égale à la valeur de l'emprunt. Le calcul de la VA est basé sur le montant des emprunts contractés au cours d'une année donnée, indépendamment de la date des décaissements.
- i) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les montants dus en interne par l'État, mais non versés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice budgétaire engagées et non réglées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont des engagements extérieurs échus mais non réglés.
- j) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

## A. Critères de réalisation quantitatifs

### Financement intérieur net de l'État

#### *Définition*

**3. Le financement intérieur net de l'État** se définit comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, qui inclut les titres émis par l'État en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes, le produit de la cession d'actifs publics et celui des privatisations.

**4. Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales.** Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**5. La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend les concours de la banque centrale (à l'exclusion du financement net par le FMI),** la contrepartie en FCFA des allocations générales de DTS effectuées en 2009 et 2021, les concours des banques commerciales (dont les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts auprès des comptes chèques postaux (CCP).

**6. Le crédit bancaire net à l'État défini par la BCEAO englobe l'ensemble des administrations publiques.** Le crédit bancaire net à l'État, ainsi que le montant des bons et des obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA, sont calculés par la BCEAO.

**7. Le financement intérieur net non bancaire comprend :** i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; iii) la variation des soldes de divers comptes de dépôt auprès du Trésor ; (iv) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé, (v) les paiements résultant des contrats de PPP ; et (vi) le revenu net des privatisations. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

**8. Les objectifs trimestriels de 2022 et 2023** portent respectivement sur le cumul des montants depuis le début de l'année de 2022 et 2023 jusqu'à la date choisie pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

### **Ajustements**

**9. Le plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris le financement net accordé par le FMI, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**10. Si les décaissements de l'appui budgétaire extérieur** s'avèrent inférieurs aux montants prévus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés dans les mêmes proportions, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

**11. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté en fonction des paiements des fonds en route de l'année précédente.** Pour l'année 2022, le plafond du financement intérieur net du budget sera augmenté de la réduction des fonds en route de l'année budgétaire 2021 d'un montant de 115 milliards de FCFA. A partir de l'année 2023, cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.

**Obligation d'information**

- 12. Des données détaillées sur le financement intérieur de l'État** seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**Nouveaux arriérés de paiement sur la dette publique extérieure****Définition**

**13. La dette de l'État** correspond à l'encours de dette détenue ou garantie par l'État. Les arriérés extérieurs sont des obligations n'ayant pas été payées à échéance ou à l'expiration des éventuels délais de grâce consentis par les créanciers. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure (qui comprend les bons et les obligations du Trésor émis sur le marché financier régional de l'UEMOA. Les titres d'Etat étant émis et remboursés en FCFA, leur inclusion en dette extérieure est-elle cohérente avec la définition donnée ci-dessous au para 17), à l'exception des arriérés au titre de dettes en cours de renégociation avec des créanciers extérieurs, notamment ceux du Club de Paris, entre autres créanciers bilatéraux officiels.

**Obligation d'information**

- 14. Des données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiement extérieurs seront communiquées mensuellement**, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**Valeur actuelle du nouvel encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État depuis le début de l'année civile correspondante****Définition**

**15. Contrat.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la dette est considérée comme ayant été contractée ou garantie par l'État lorsqu'elle relève d'un contrat signé par ce dernier, qu'elle a été votée par le parlement dans le cadre d'une loi, et qu'elle a été ratifiée par le président de la République. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure est réputée contractée ou garantie à la date de signature du contrat.

**16. Garantie.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

**17. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA), à l'exception des emprunts contractés auprès de la Banque ouest-africaine de développement**

(BOAD), qui bien que libellés en monnaie locale, sont considérés comme relevant de la dette extérieure.

**18. Le critère de réalisation est un plafond qui s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie par l'État, y compris des engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il ne s'applique pas aux éléments suivants :**

- (d) crédits à court terme, auprès de fournisseurs ou liés aux échanges, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois;
- (e) accords de rééchelonnement;
- (f) décaissements du FMI.

**19. Monnaie de libellé.** Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2022 et celle de 2023 est calculée respectivement en utilisant les taux de change à fin septembre 2021 et fin avril 2022, qui figurent dans la base de données des statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

<b>Taux de change (fin septembre 2021)</b>	
FCFA/DTS	798,1337
Dollar américain/DTS	1,408871
Euro/DTS	1,216747
Yen/DTS	157,6668
Livre sterling/DTS	1,048658
Dirhams émiratis/DTS	5,174080

<b>Taux de change (fin avril 2022)</b>	
FCFA/DTS	836,6272
Dollar américain/DTS	1,3443
Euro/DTS	1,27543
Yen/DTS	174,625
Livre sterling/DTS	1,0695
Dirhams émiratis/DTS	4,93696

**20. Calcul de la VA.** La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêt) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme et en tenant compte de toutes les modalités du prêt : décaissements prévus, échéance, période de grâce, calendrier des paiements, commissions à régler immédiatement et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le « modèle AVD » du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et sur les

paramètres mentionnés ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur nominale.

**21. Taux de référence.** Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette sera calculée en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR dollar à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme, tout comme les écarts des taux d'intérêt en d'autres devises par rapport au SOFR dollar à six mois, comme suit : (1) l'écart entre le LIBOR euro à six mois et le SOFR dollar à six mois est de - 56,4 points de base ; (2) l'écart entre le LIBOR yen à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -9,0 points de base ; (3) l'écart entre le SONIA livre sterling à six mois et le SOFR dollar à six mois est de 2,5 points de base ; (4) pour les taux d'intérêt en devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR dollar à six mois est de 15 points de base. (5) Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR dollar six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR dollar six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

### ***Obligation d'information***

**22. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État,** et consulteront les services du FMI concernant toute opération éventuelle de gestion de la dette.

## **B. Objectifs indicatifs**

### ***Définitions***

**23. Les recettes de trésorerie sont un objectif indicatif du programme.** Elles comprennent les recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux, mais excluent le produit du règlement de dettes réciproques entre l'État et les entreprises, ainsi que les recettes hors trésorerie.

**24. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre** i) les recettes totales, qui correspondent à la somme des recettes de trésorerie définies au paragraphe 23 et des recettes hors trésorerie, et ii) les dépenses budgétaires totales, calculées en excluant les investissements financés sur ressources extérieures mais en incluant les dépenses financées au titre de l'initiative PPTTE. Deux objectifs indicatifs ont été fixés pour le solde budgétaire de base : le premier inclut les subventions budgétaires, tandis que le second n'en tient pas compte.

**25. Si les décaissements des dons budgétaires externes sont inférieurs** aux montants projetés à la fin de chaque trimestre, tels que quantifiés dans le tableau des critères de performances (voir le tableau 1 du MPEF), le plancher trimestriel correspondant du solde

budgétaire de base, y compris les dons budgétaires, sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

**26. Le plancher des dépenses sociales est un objectif indicatif du programme.** Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses engagées par l'État sur ses ressources propres et affectées aux secteurs sociaux (dépenses poursuivant des objectifs sociaux au niveau de chaque secteur), et comme les dépenses bénéficiant directement aux ménages pauvres, aux enfants, aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité, aux personnes âgées, aux handicapés, aux victimes de conflits armés et de trafics, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux chômeurs. Pour faciliter leur suivi, ces dépenses seront codées dans le budget, conformément aux recommandations de l'UNICEF (voir tableau ci-dessous). La vulnérabilité correspond au risque que court un individu de basculer dans la pauvreté, d'avoir des difficultés à s'alimenter correctement ou de se retrouver dans l'incapacité physique et financière d'assurer ses besoins essentiels.

<b>Codification des différents types de dépenses sociales</b>	
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>Codes</b>
Dépenses hors dépenses sociales	00
Dépenses sociales : santé	11
Dépenses sociales : éducation	12
Dépenses sociales : protection sociale	13
Dépenses sociales : nutrition	14
Dépenses sociales : eau courante/assainissement	15
Dépenses sociales : autres	19

**27. Un plafond est fixé au montant des dépenses réglées selon des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des charges liées aux exonérations fiscales.** Il représente 5 % du total des dépenses autorisées au cours du trimestre pour lequel l'objectif est évalué.

#### ***Obligation d'information***

**28. Les informations sur les recettes et les dépenses du budget de base seront communiquées au FMI mensuellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**29. Les informations sur les dépenses sociales seront communiquées au FMI trimestriellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

**30. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées au FMI trimestriellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

## Informations complémentaires pour le suivi du programme

### A. Finances publiques

#### 31. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données devront être transmises mensuellement, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses sociales (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Équipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des prêts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des emprunts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

## B. Secteur monétaire

### 32. Les autorités communiqueront les informations suivantes mensuellement, dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (le cas échéant, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

## C. Balance des paiements

### 33. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Toute révision des données relatives à la balance des paiements (concernant les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital), chaque fois qu'elle est effectuée ;
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année de référence.

## D. Secteur réel

### 34. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Les indices mensuels désagrégés des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année.
- Toute révision des comptes nationaux.

## E. Réformes structurelles et autres données

### 35. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Tout(e) étude ou rapport officiel sur l'économie du Niger, dans un délai de deux semaines après sa publication.

- Tout(e) décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

## Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette des administrations publiques envers le système bancaire (Position nette du Gouvernement).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant la décomposition des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et des dépenses, y compris le remboursement des arriérés de paiement intérieurs, salariaux et non salariaux, existants à fin 1999 et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP d plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

<b>Résumé des données à transmettre (suite et fin)</b>			
<b>Type de données</b>	<b>Tableau</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai de transmission</b>
Données monétaires et financières	Tableau de l'exécution des dépenses fiscales, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses financées par l'initiative PPTE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde provisoire des comptes du Trésor.		
	État mensuel des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitif)
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes tirées de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation monétaire		
Balance des paiements	Bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, bilan consolidé des différentes banques.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Dettes extérieures	Indicateurs prudentiels de la supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dettes extérieures	Révisions de la balance des paiements	Variable	Au moment de la révision.
	Encours et remboursements des arriérés de paiement extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Décomposition de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des emprunts prévus, y compris leurs conditions financières.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service mensuel effectif de la dette extérieure (principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines



# NIGER

6 décembre, 2022

## RAPPORT DES SERVICES POUR LA CONSULTATION DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION— ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

le département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

### TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES	10
QUESTIONS STATISTIQUES	11

## RELATIONS AVEC LE FMI

En date du 30 septembre 2022

### A. Relations financières

**Statut - Date d'adhésion :** Date d'admission : 24 avril 1963

A accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 : 1<sup>er</sup> juin 1996

<b>Compte des ressources générales :</b>	<b>Millions de DTS % de la quote-part</b>	
<u>Quote-part</u>	(+ 254) 131,60	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoirs)</u>	(+ 254) 106,50	80,92
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	(+ 254) 25,23	19,18
<b>Département des DTS :</b>	<b>Millions de DTS % de l'allocation</b>	
<u>Allocation cumulative nette</u>	(+ 254) 189,07	100,00
<u>Avoirs</u>	(+ 254) 203,78	107,78
<b>Encours des achats et des prêts :</b>	<b>Millions de DTS % de la quote-part</b>	
Prêts FCR	83,66	63,57
Accords au titre de la FEC	250,09	190,03

#### **Derniers engagements financiers :**

##### **Accord :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>d'expiration Date</u>	<u>Montant approuvé (en millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (en millions de DTS)</u>
FEC	08 déc. 2021	07 déc. 2024	197,40	78,96
FEC	23 janv. 2017	28 oct. 2020	118,44	118,44
FEC	16 mars 2012	31 déc. 2016	120,09	107,75

##### **Prêts directs <sup>1/</sup>:**

<u>Type</u>	<u>Date d'engagement</u>	<u>Date de tirage/d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (en millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (en millions de DTS)</u>
FCR	14 avril 2020	16 avril 2020	(+ 254) 83,66	83,66

<sup>1/</sup> Les décaissements directs non tirés (IFR et FCR) arrivent automatiquement à expiration 60 jours après la date d'engagement, c.-à.-d la date d'approbation par le conseil d'administration.

#### **Obligations en retard et projections des paiements au FMI<sup>1/</sup>**

**(en millions de DTS ; sur la base de l'utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS) :**

	<u>À échoir</u>				
	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>
Principal	8,41	25,22	26,06	38,09	42,89
Commissions/intérêts		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<b>Total</b>	<u>8,41</u>	<u>25,22</u>	<u>26,06</u>	<u>38,10</u>	<u>42,89</u>

<sup>1/</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

**Mise en œuvre de l'initiative PPTE :**

	<u>Cadre</u> <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Déc. 2000
Date d'arrivée au point de décision	
Aide engagée	
Créanciers (millions de dollars) <sup>1/</sup>	(+ 254) 663,10
Dont : aide du FMI (en millions de dollars)	42,01
(équivalent en millions de DTS)	31,22
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	31,22
Aide intérimaire	6,68
Solde au point d'achèvement	24,55
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts <sup>2/</sup>	(+ 254) 2,74
<b>Total des décaissements</b>	<b>33,96</b>

<sup>1/</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne peuvent être cumulés.

<sup>2/</sup> Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

**Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :**

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) <sup>1/</sup>	(+ 254) 77,55
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	59,82
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	17,73
II. Allègement de dette par mécanisme (en millions de DTS)	

**Dette admissible**

<u>Date</u> <u>de prestation</u>	<u>CRG</u>	<u>FFRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	Sans objet	77,55	77,55

<sup>1/</sup> L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons en provenance du compte de fiducie de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

**Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC)**

Date	Décision du conseil d'administration	Montant engagé	Montant décaissé
<u>Catastrophe</u>	<u>Date</u>	<u>(en millions de DTS)</u>	<u>(en millions de DTS)</u>
Sans objet	24 avril 2020	5,64	5,64
Sans objet	2 oct. 2020	5,64	5,64
Sans objet	1 <sup>er</sup> avril 2021	9,54	9,54
Sans objet	06 oct. 2021	5,03	5,03
Sans objet	15 déc. 2021	5,75	5,75

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

**Point de décision :** point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant de l'aide à engager.

**Aide intérimaire :** montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

**B. Relations non financières****Régime de change :**

Le régime de change de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (WAEMU) est un régime de parité fixe conventionnelle. Le Niger participe à une union monétaire en compagnie de sept autres membres de l'UEMOA et ne dispose pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA. Un accord de coopération monétaire entre les États membres de l'UEMOA et la France a été conclu le 21 décembre 2019 en remplacement de l'accord du 4 décembre 1973. L'accord de coopération monétaire repose sur trois piliers : 1) un institut d'émission commun, 2) une parité fixe avec l'euro et 3) une garantie de convertibilité illimitée. Le Niger a accepté les obligations découlant des sections 2, 3 et 4 de l'article VIII à compter du 1<sup>er</sup> juin 1996. Le Niger maintient un système de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions courantes internationales et sur les pratiques de taux de change multiples.

**Conclusions de l'évaluation des sauvegardes :**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). Conformément à la politique de sauvegardes applicable aux banques régionales, une évaluation quadriennale des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en 2018. Il en ressort que la banque centrale a maintenu un dispositif de contrôle solide depuis la dernière évaluation de 2013 et que ses dispositifs de gouvernance sont

globalement appropriés. En outre, les dispositifs d'audit ont été renforcés, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées comme cadre comptable à partir des états financiers de 2015, et en 2016, une revue extérieure de la qualité de la fonction d'audit interne a conclu que celle-ci était globalement conforme aux normes internationales. En outre, l'exécution des travaux du dispositif de gestion des risques de la BCEAO, mis en place en 2014, progresse bien à l'échelle de la Banque. La BCEAO a appliqué toutes les recommandations issues de l'évaluation du dispositif de sauvegardes menée en 2018. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO est prévue en 2023.

#### **Consultations au titre de l'article IV.**

Les dernières consultations au titre de l'article IV ayant été achevées ont eu lieu à Niamey en mai 2019. Le rapport des services du FMI (rapport n° 19/239) a été examiné par le conseil d'administration et les consultations de 2019 au titre de l'article IV se sont achevées le 26 juin 2019.

## Assistance technique

Assistance technique fournie de 2019 à octobre 2022			
Département	Objet	Début	Date requise de mise en œuvre
		Le 14 novembre 2022	18/11/2022
FAD	Administration des recettes		
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 14 novembre 2022	25/11/2022
Département des statistiques	Finances publiques	Le 14 novembre 2022	25/11/2022
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 14 novembre 2022	02/12/2022
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	Le 1 novembre 2022	20/11/2022
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	Le 3 octobre 2022	25/10/2022
Département des finances publiques	Visite d'un expert à long terme sur l'amélioration de l'analyse des risques macroéconomiques	Le 12 septembre 2022	23/09/2022
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 25 juillet 2022	05/08/2022
Département des finances publiques	Élaboration d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières	Le 14 juin 2022	27/06/2022
Département des finances publiques	Visite d'un expert à court terme - gestion des risques budgétaires	Le 13 juin 2022	24/06/2022
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 2 mai 2022	31/05/2022
Département des statistiques	Secteur extérieur	Le 18 avril 2022	22/04/2022
Département des finances publiques	Politique fiscale	Le 15 avril 2022	29/04/2022

Département des statistiques	Secteur réel - comptes nationaux	Le 11 avril 2022	15/04/2022
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 1 avril 2022	29/04/2022
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 28 mars 2022	28/04/2022
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 14 mars 2022	25/03/2022
Département des statistiques	Secteur réel - comptes nationaux	Le 14 mars 2022	18/03/2022
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 7 mars 2022	18/03/2022
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 31 janvier 2022	12/02/2022
Département des statistiques	Finances publiques	Le 22 novembre 2021	17/12/2021
Département des finances publiques	Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Le 15 novembre 2021	
Département des finances publiques	Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Le 8 novembre 2021	
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 25 octobre 2021	05/11/2021
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	Le 31 mai 2021	11/06/2022
Département des statistiques	Secteur réel - comptes nationaux	Le 17 mai 2021	28/05/2021
MCM	Gestion actif-passif	Le 9 mars 2021	21/03/2021
MCM	Gestion actif-passif	Le 9 mars 2021	19/03/2021
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 1 février 2021	12/02/2021

Département des finances publiques	Augmentation des recettes	Le 1 février 2021	12/02/2021
Département des statistiques	Comptes et prix nationaux	Le 25 janvier 2021	05/02/2021
Département des finances publiques	Administration des recettes	Le 5 janvier 2021	05/01/2021
FAD	Gestion macrobudgétaire	Le 9 décembre 2020	23/12/2020
Département des statistiques	BDP & Commerce	Le 30 novembre 2020	04/12/2020
Département des finances publiques	Augmentation des recettes	Le 16 novembre 2020	27/11/2020
Département des statistiques	Avoirs de réserves Stat. financières	Le 29 juin 2020	10/07/2020
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 1 juin 2020	14/06/2020
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 1 mai 2020	31/05/2020
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 20 avril 2020	01/05/2020
MCM	Gestion actif-passif	Le 17 avril 2020	28/04/2020
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 26 mars 2020	26/03/2020
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 24 février 2020	06/03/2020
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 12 février 2020	25/02/2020
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 12 février 2020	21/02/2020
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 3 février 2020	14/02/2020

Département des statistiques	BDP & Commerce	Le 3 février 2020	07/02/2020
MCM	Gestion actif-passif	Le 11 novembre 2019	20/11/2019
Département des finances publiques	Augmentation des recettes	Le 4 novembre 2019	15/11/2019
Département des statistiques	Comptes et prix nationaux	Le 21 octobre 2019	25/10/2019
Département des finances publiques	Augmentation des recettes	Le 30 septembre 2019	11/10/2019
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 23 septembre 2019	04/10/2019
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 23 septembre 2019	27/09/2019
Département des statistiques	Comptes nationaux Prix :	Le 16 septembre 2019	20/09/2019
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 10 septembre 2019	30/04/2020
Département des statistiques	Avoirs de réserves Stat. financières	Le 5 août 2019	16/08/2019
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 30 juillet 2019	09/08/2019
Département des finances publiques	Augmentation des recettes	Le 22 juillet 2019	02/08/2019
Département des finances publiques	Augmentation des recettes	Le 17 juin 2019	28/06/2019
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 17 juin 2019	21/06/2019
Département des statistiques	Comptes et prix nationaux	Le 25 mars 2019	05/04/2019
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 27 février 2019	12/03/2019

Département des statistiques	BDP & Commerce	Le 4 février 2019	08/02/2019
Département des finances publiques	Augmentation des recettes	Le 21 janvier 2019	01/02/2019
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 19 janvier 2019	22/01/2019
Département des finances publiques	Augmentation des recettes	Le 7 janvier 2019	25/01/2019
Département des finances publiques	Élaboration du budget et GDP	Le 7 janvier 2019	18/01/2019

**Représentant résident :**

M. Rasmane Ouédraogo, depuis juillet 2021.

## RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

**Le Niger et la Banque mondiale**

<https://www.worldbank.org/fr/country/niger>

**Projets de la Banque mondiale**

<https://projects.worldbank.org/fr/projects-operations/projects-list?os=0&qterm=Niger>

**Partenariat avec la Banque Africaine de Développement**

<https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest/niger>

## QUESTIONS STATISTIQUES

### A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance.

**Statistiques du secteur réel :** Avec l'aide d'AFRITAC West, l'Institut national de la statistique (INS) a rebasé ses comptes nationaux et prévoit de publier des estimations trimestrielles du PIB pour la première fois en décembre 2023. Actuellement, les comptes nationaux sont établis annuellement conformément au système de comptabilité nationale 2008 (SCN93), avec 2015 comme année de référence.

**Prix :** L'INS établit et diffuse un indice national des prix à la consommation (IPC) basé sur la méthodologie harmonisée de l'UEMOA et d'AFRISTAT. Les pondérations sont basées sur les données relatives aux dépenses recueillies lors de l'enquête sur les conditions de vie et sur l'agriculture de 2011 (ECVMA) et sur les prix mis à jour en 2014.

**Statistiques de finances publiques :** Le ministère des finances établit des statistiques mensuelles de finances publiques, avec un retard d'un à quatre mois, sur la base des informations fournies par les directions du budget, des douanes, des impôts et du Trésor. Le ministère des finances rapproche les engagements de dépenses mensuels de la direction du budget et les paiements effectués par le Trésor, mais ne communique pas publiquement les résultats de cet exercice. Les données portent uniquement sur les opérations de l'administration budgétaire centrale, qui couvre le budget général, les fonds spéciaux et les opérations des comptes spéciaux du Trésor, mais pas l'administration de la sécurité sociale. Le Niger produit actuellement le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sur la base du Manuel de statistiques de finances publiques 1986 (Manuel SFP 1986), avec quelques incohérences entre les données au dessus et en dessous de la ligne. Les autorités ne ménagent toutefois pas leurs efforts pour mettre en œuvre la directive n°10/2009/CM/UEMOA relative au TOFE, qui prévoit le passage aux normes du Manuel SFP 2001. Le Niger ne communique pas d'informations sur les statistiques de finances publiques au département des statistiques du FMI.

**Statistiques monétaires et financières :** Des statistiques monétaires et financières mensuelles sont établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En août 2016, la BCEAO a achevé la migration des statistiques monétaires et financières du Niger vers les formulaires standards de déclaration des données pour la banque centrale et les autres institutions de dépôts. Depuis, la BCEAO transmet régulièrement les statistiques monétaires et financières du Niger, fondées sur les formulaires standards de déclaration, au département des statistiques du FMI aux fins de publication dans « International Financial Statistics ». Le Niger fait état de plusieurs séries de l'enquête sur l'accès aux services financiers (FAS), notamment l'argent mobile, les services bancaires mobiles et Internet, les données ventilées par sexe et les deux indicateurs (agences de banques commerciales pour 100 000 adultes et distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes) adoptés par l'ONU. Objectifs de développement durable. Surveillance du secteur financier : Avec l'assistance technique du département des statistiques du FMI, la BCEAO a établi une série d'ISF pour les institutions collectrices de dépôts à périodicité trimestrielle. Cependant, même si la BCEAO a utilisé les ISF pour son usage interne, elle n'a pas encore approuvé la publication des données sur le site web du FMI. Statistiques du secteur extérieur : Depuis 2011, les statistiques relatives à la balance des paiements et à la position extérieure globale sont établies conformément à la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure

globale (MBP6). La direction nationale de la BCEAO est responsable de la compilation et de la diffusion de ces statistiques, et le siège de la BCEAO est chargé d'élaborer la méthodologie et de calculer les réserves internationales gérées pour le compte des pays participants. Le Niger a résorbé son retard de publication de statistiques relatives à la balance des paiements et à la position extérieure globale, désormais disponibles sur le site web de la BCEAO, dans IFS et dans l'Annuaire de statistiques de balance des paiements. Le Niger participe depuis 2012 à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct.

### **B. Normes et qualité des données**

Le Niger participe depuis 2002 au SGDD/SGDD-a.

Un rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en matière de données a été publié en 2006.

<b>Niger : Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance</b> (au 30 septembre 2022)					
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données <sup>7</sup>	Fréquence de communication <sup>7</sup>	Fréquence de publication <sup>7</sup>
Taux de change	Le 22 novembre 2022	22/11/2022	Q	Q	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires <sup>1</sup>	Octobre 2022	Novembre 2022	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	Octobre 2022	Novembre 2022	M	M	M
Monnaie au sens large	Août 2022	Novembre 2022	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Octobre 2022	Novembre 2022	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Août 2022	Novembre 2022	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>			M	M	M
Indice des prix à la consommation	Octobre 2022	Novembre 2022	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administration centrale	Août 2022 (à l'équipe Niger d'AFR)	Octobre 2022	M	M	N.D.
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	Décembre 2021 (à l'équipe Niger d'AFR)	Mai 2022	S	S	N.D.
Solde du compte courant extérieur	(+ 254) 2020	Le 15 décembre 2021	S	S	A
Exportations et importations de biens et de services	(+ 254) 2020	Le 15 décembre 2021	A	T	A
PIB/PNB	(+ 254) 2020	Janvier 2022	A	A	A
Dette extérieure brute			A	I	A
Position extérieure globale <sup>6</sup>	(+ 254) 2022	Le 15 décembre 2021	A	A	A

<sup>1</sup> Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent englober les passifs à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

<sup>2</sup> Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

<sup>3</sup> Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents.

<sup>7</sup> Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); semestrielle (S); irrégulière (I); non disponible (ND).

# NIGER

6 décembre 2022

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DU CRITÈRE DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par  
**Costas Christou (département Afrique),**  
**Guillaume Chabert (département de la**  
**stratégie, des politiques et de l'évaluation),**  
**Marcello Estevão et Abebe Adugna (IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

<b>Niger : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI</b>	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<i>Modéré</i>
<b>Risque de surendettement global</b>	<i>Modéré</i>
<b>Granularité de la notation du risque</b>	<i>Faible capacité d'absorption de chocs</i>
<b>Exercice du jugement</b>	<i>Non</i>

*Le risque de surendettement public extérieur et global est jugé « modéré » — comme dans la précédente AVD<sup>1</sup>. Une série de chocs, à savoir l'intensification du conflit au Sahel, de graves chocs liés au climat et une crise alimentaire aiguë, sur fond de reprise après la pandémie de COVID-19, ont imposé de nouveaux emprunts, tandis que la récente dépréciation de la monnaie face au dollar a accru le niveau d'endettement, ce qui accentue les vulnérabilités en matière d'endettement par rapport à la précédente AVD. Bien que le recours aux financements concessionnels et la robuste croissance prévisionnelle maintiennent les indicateurs de la dette au-dessous de leurs seuils dans le scénario de référence, la capacité résiduelle d'absorption de chocs est faible. La viabilité de la dette devrait être confortée par la mise en œuvre envisagée du programme de réformes du gouvernement, notamment les mesures visant à mobiliser des recettes intérieures, et le démarrage des exportations de pétrole brut empruntant un nouvel oléoduc, ainsi que par une prudente gestion de la dette publique. À moyen et long terme, il serait essentiel, pour conforter la viabilité de la dette du Niger, d'atténuer les risques budgétaires émanant des entreprises publiques, de privilégier les emprunts concessionnels et de renforcer le développement du secteur privé pour soutenir la diversification économique.*

<sup>1</sup>La capacité d'endettement du Niger reste « moyenne », avec un indicateur composite de 2,90 sur la base de l'édition d'octobre 2022 des PEM et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de 2021.

## COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La couverture du secteur public dans la présente AVD est conforme aux comptes budgétaires et à la précédente AVD (tableau 1 du texte). L'administration centrale est incluse, mais les administrations locales et la Caisse nationale de sécurité sociale sont exclues. Il n'y a pas de fonds extrabudgétaires. Les garanties octroyées par l'État aux secteurs public et privé pour des emprunts extérieurs sont incluses. La dette privée garantie par l'État se limite à la garantie consentie à la China National Petroleum Company (CNPC) pour un emprunt destiné à financer la raffinerie SORAZ afin de couvrir la participation minoritaire de l'État<sup>2</sup>. Les entreprises publiques n'empruntent pas directement à l'étranger car elles bénéficient de rétrocessions de dette par l'État, qui sont prises en compte dans les statistiques de la dette au moment où l'administration centrale emprunte les fonds. Ces entreprises publiques sont notamment la compagnie d'électricité (NIGELEC), la compagnie des eaux (SPEN) et l'entreprise de télécommunication (Niger Telecom), ainsi que l'Agence du barrage de Kandadji (ABK), une entité administrative chargée de la mise en œuvre du projet. Compte tenu du manque de données fiables, l'AVD ne peut pas rendre compte explicitement de la dette intérieure des entreprises publiques. Les autorités travaillent avec la Banque mondiale dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des informations financières communiquées pour les entreprises publiques. Les comptes certifiés des dix plus grandes entreprises publiques pour les exercices 2019 et 2020 ont été publiés sur le site officiel du ministère des Finances. Aidées par la Banque mondiale, les autorités établiront — et publieront en ligne — à compter de 2023 un rapport annuel couvrant les plus grandes entreprises publiques, qui devrait présenter les informations financières et les résultats opérationnels (y compris les activités en matière de passation des marchés publics, l'exécution des projets d'investissement, la dette, les garanties, les ressources humaines). La dette extérieure est définie en fonction de la monnaie de libellé<sup>3</sup>.

**Tableau 1 du texte. Niger : couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance des passifs conditionnels**

Sous-secteurs du secteur public	Cocher la case
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : Caisse de sécurité sociale	
5 dont : Fonds extrabudgétaires (FEB)	X
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris les entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunt au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, plus fonds extra-budgétaires, banque centrale, et dette garantie par l'État.		
	Par défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 Pourcentage du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/	2 Pourcentage du PIB	2,0	
4 PPP	35 % du stock de PPP	0,0	
5 Marché financiers (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 Pourcentage du PIB	5,0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7,0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

<sup>2</sup> La CNPC a octroyé en 2008 un prêt de 880 millions de dollars (7,0 % du PIB) pour la construction de la raffinerie SORAZ, garanti par l'État à hauteur de 352 millions de dollars (2,8 % du PIB). L'encours de 65,5 millions de dollars (0,8 % du PIB) à fin 2021 est inclus dans le stock de dette du scénario de référence.

<sup>3</sup> L'essentiel de la dette extérieure est défini en fonction de la monnaie de libellé, sauf pour les créanciers dont la résidence peut être localisée, la définition reposant alors sur la résidence. La Banque ouest-africaine de développement (BOAD), par exemple, est classée comme un créancier extérieur.

**2. Le test de résistance adapté des passifs conditionnels est calibré pour tenir compte des lacunes dans la couverture de la dette** (tableau 1 du texte). Premièrement, le choc de couverture est maintenu à 0 % du PIB pour les autres composantes des administrations publiques non prises en compte dans l'encours de la dette considéré dans le scénario de référence car : i) les autorités ont indiqué que la solide position financière de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) exclut tout risque budgétaire important ; ii) les autorités ont confirmé l'absence de fonds extrabudgétaires et iii) les administrations locales ne contractent que des dettes à court terme auprès du secteur bancaire intérieur, qui est de taille modeste. Deuxièmement, le choc sur les passifs conditionnels résultant de la dette des entreprises publiques est fixé à la valeur par défaut de 2 % du PIB pour rendre compte des risques associés à leurs emprunts intérieurs. Troisièmement, les partenariats public-privé (PPP) régis par la nouvelle loi de mai 2018 sur les PPP ne font pas appel aux fonds publics — la rénovation de l'aéroport de Niamey, par exemple, a été intégralement financée par des fonds privés en contrepartie d'une concession d'exploitation de 30 ans. Les projets régis par la précédente loi sur les PPP sont assimilables à des paiements échelonnés et pris en compte dans les statistiques de la dette dans la mesure où ils sont déployés mais non encore payés. C'est pourquoi, les passifs conditionnels ne sont pas soumis à un test de résistance à ce stade. Compte tenu des niveaux relativement faibles du crédit à l'économie, la valeur de 5 % du PIB attribuée par défaut aux risques liés aux passifs conditionnels des marchés financiers semble adéquate.

## HISTORIQUE DE LA DETTE

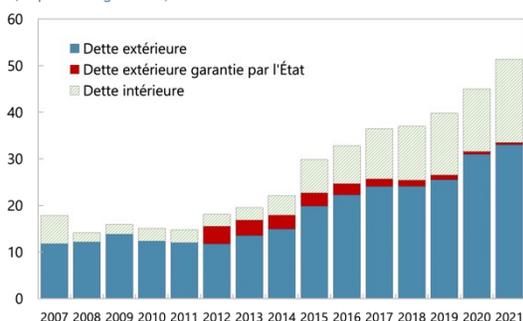
**3. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) s'élevait à 51,3 % du PIB à fin 2021** (graphique 1 du texte). Après avoir fortement diminué à la suite de l'allègement accordé au titre de l'initiative PPTTE et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale en 2006, la dette publique extérieure a régulièrement augmenté à partir de 2012 en raison des projets de ressources naturelles et d'autres investissements publics de grande ampleur engagés par le Niger. La dette intérieure a commencé à s'élever en 2015, car le pays a accru ses émissions de dette sur le marché régional. Depuis la survenue de la pandémie de COVID-19, la dette CGE a augmenté à un rythme plus soutenu que les années précédentes (de 39,8 % du PIB en 2019 à 51,2 % en 2021) car le déficit budgétaire accru, qui est accentué par les dépenses urgentes de sécurité et l'atonie des recettes, a été principalement financé par l'aide des donateurs extérieurs. La faible croissance associée au déclin de la production agricole en 2021 et la récente dépréciation de la monnaie régionale (franc CFA) face au dollar, qui est ancrée à l'euro, ont encore rehaussé le ratio dette/PIB. Le service de la dette suit une évolution similaire, une grande partie de l'amortissement de la dette intérieure reflétant son échéance plus courte. Depuis le début de la pandémie, le Niger a bénéficié de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 et du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) du FMI<sup>4</sup>. En 2021, l'allocation de DTS (180 millions de dollars, soit 1,2 % du PIB) a été rétrocédée en francs CFA par la banque centrale régionale (BCEAO) aux pays membres de l'UEMOA ; elle est considérée comme une dette intérieure aux fins de l'AVD. Les rétrocessions se substituant aux émissions d'obligations à court terme sur le marché intérieur, le service de la dette intérieure a légèrement diminué en 2021.

<sup>4</sup> L'ISSD représentait 0,4 % du PIB en 2020-21, et le fonds fiduciaire ARC 0,3 % du PIB sur la période 2020-22.

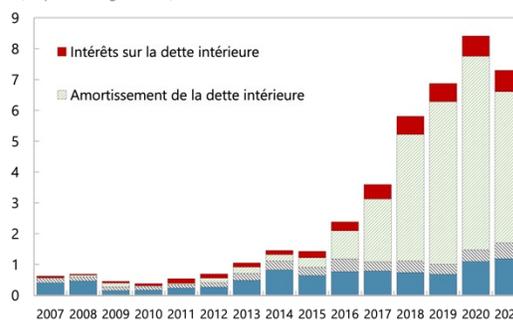
**4. La dette extérieure CGE représente 65,2 % de l'encours total de la dette du Niger en 2021.** Les créanciers multilatéraux se taillent la part du lion de la dette extérieure (les quatre cinquièmes environ), le Niger empruntant majoritairement auprès de la Banque mondiale (IDA), suivie de la BOAD et de la Banque africaine de développement (BAfD). La dette bilatérale officielle représente environ un cinquième de la dette extérieure. La dette extérieure exposée au risque de taux de change est relativement faible (environ un tiers de la dette extérieure) compte tenu de l'ancrage du franc CFA à l'euro. La dette extérieure est généralement concessionnelle, avec un taux d'intérêt effectif moyen de 1,0 % en 2022 et une durée résiduelle de 20,9 ans à fin 2021.

**Graphique 1 du texte. Niger : dette contractée ou garantie par l'État, 2007-21**

Encours de la dette contractée ou garantie par l'État, 2007-21  
(En pourcentage du PIB)



Service de la dette, 2007-21  
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités nigériennes ; estimations des services du FMI.

Note : la dette intérieure inclut la dette associée aux PPP commerciaux depuis 2017. En 2021, elle ressortait à 0,6 % du PIB.

**5. La dette intérieure est essentiellement composée de titres du Trésor à court et moyen terme,** majoritairement détenus par des banques domiciliées au Niger ou dans d'autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Malgré l'augmentation des besoins de financement due à la pandémie, le stock de titres du Trésor en circulation est resté pratiquement inchangé en 2020 et 2021 du fait d'une opération de restructuration de la dette<sup>5</sup> et de la rétrocession de l'allocation de DTS. La durée résiduelle moyenne de la dette intérieure du Niger est de 5,2 ans avec un taux d'intérêt pondéré moyen de 5,3 % à fin 2021.

**6. L'estimation et l'analyse de la dette extérieure privée étant compliquées par des problèmes de données, elles nécessitent un suivi complémentaire.** La banque centrale régionale (BCEAO) rencontre des difficultés pour établir les statistiques relatives à l'encours de la dette extérieure privée. Les efforts destinés à recueillir des informations sur la couverture et la composition de la dette extérieure privée vont être poursuivis avec le soutien technique du département des statistiques du FMI.

<sup>5</sup> Le gouvernement a procédé à une restructuration de dette en janvier 2020, dans le cadre de laquelle il a emprunté 148 milliards de francs CFA (1,9 % du PIB) à des créanciers commerciaux étrangers pour rembourser sa dette intérieure. L'emprunt a été contracté en janvier 2020 auprès de la Deutsche Bank pour un montant total de 225 millions d'euros, avec échéance 10 ans et un taux d'intérêt de 5,25 %, dont 179 millions (1,5 % du PIB) ont été tirés. Cet emprunt a été utilisé pour rembourser un ensemble de cinq bons du Trésor et une obligation du Trésor.

## HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

**7. Le scénario de référence s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques reflétant les évolutions économiques récentes et les effets attendus des mesures en cours ou récemment adoptées** (tableau 2 du texte). Après le déclin de la production agricole enregistré en 2021, la croissance devrait reprendre en 2022 et bénéficier par la suite du démarrage attendu des exportations de pétrole brut empruntant le nouvel oléoduc, dont on suppose que la construction sera achevée au troisième trimestre 2023. Bien que la crise alimentaire, aggravée par les récentes hausses des prix mondiaux des produits de base, pèse sur les importations à court terme, notamment de produits alimentaires, les exportations de ressources naturelles rapportées au PIB devraient progresser dans les prochaines années. Grâce à la participation minoritaire que l'État détient dans le projet, ces exportations devraient accroître les recettes pétrolières dans les années à venir. Comparativement à la précédente AVD, les recettes prévisionnelles sont revues à la hausse en raison du renchérissement des produits de base, tandis que le solde budgétaire primaire suppose une trajectoire d'ajustement budgétaire plus graduelle à court terme, qui permet d'effectuer de nouvelles dépenses prioritaires dans l'éducation, l'infrastructure et le renforcement des filets de sécurité sociale et de la sécurité. La croissance à long terme devrait atteindre 6,0 %, conformément à l'hypothèse de la précédente AVD et à la moyenne antérieure à la pandémie (5,9 % sur la période 2011-19). Elle est soutenue par la croissance démographique prévisionnelle toujours forte et en partie expliquée par un processus de rattrapage lié au faible niveau de développement du pays. Le principal risque baissier réside dans des retards dans la construction de l'oléoduc, car ils auraient des effets sur la croissance et dégraderaient la situation budgétaire et la position extérieure. Le scénario de référence suppose que les prix élevés du pétrole et de l'uranium se maintiendront à long terme, mais on ne peut exclure une baisse des prix des produits de base, qui aurait des effets négatifs sur les exportations et les recettes et dégraderait les indicateurs de la dette. Il est indispensable, pour renforcer le développement du secteur privé, réduire l'informalité de l'économie et soutenir ainsi une croissance plus forte et plus résiliente, de remédier aux contraintes du climat des affaires et du développement financier en améliorant la politique fiscale et l'administration des recettes et en instaurant de nouveaux mécanismes favorisant l'intermédiation financière. Les réformes en cours dans le domaine de l'éducation et de la protection sociale devraient améliorer le capital humain et contribuer à la croissance à long terme. L'inflation est un peu plus forte que dans la précédente AVD en raison de la hausse des prix intérieurs des produits alimentaires liée à une mauvaise récolte et à l'augmentation des prix mondiaux des produits de base, mais elle est relativement contenue. L'ancrage du taux de change devrait modérer l'inflation à moyen et long terme.

**Tableau 2 du texte. Niger : principales hypothèses macroéconomiques, 2019–42**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028–42
<b>Croissance du PIB réel (en pourcentage)</b>										
AVD 2022	5,9	3,6	1,4	7,1	7,0	13,0	7,9	6,1	6,0	6,0
AVD précédente	5,9	3,6	5,4	6,5	10,4	11,4	8,5	6,0	5,9	6,2
<b>Inflation (IPC)</b>										
AVD 2022	-2,5	2,9	3,8	4,3	3,0	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0
AVD précédente	-2,5	2,9	2,9	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
<b>Solde budgétaire primaire (en % du PIB)</b>										
AVD 2022	-2,6	-3,4	-3,7	-2,1	-1,4	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,2
AVD précédente	-2,6	-3,4	-3,6	-2,0	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,1
<b>Total des recettes, dons exclus (en % du PIB)</b>										
AVD 2022	11,2	10,8	10,8	11,6	12,8	14,8	14,9	15,0	15,2	16,1
AVD précédente	11,2	10,8	10,9	11,5	12,7	13,4	13,8	14,0	14,2	15,6
<b>Exportations de biens et de services (en % du PIB)</b>										
AVD 2022	10,7	16,6	15,5	15,2	16,5	26,6	25,2	24,5	24,9	20,6
AVD précédente	10,8	16,6	14,5	14,8	17,3	19,5	20,8	19,6	20,0	18,7
<b>Prix des exportations de pétrole (en dollars le baril)</b>										
AVD 2022	58,2	39,7	65,9	93,3	81,2	76,2	72,4	69,6	67,4	79,3
AVD précédente	58,3	39,2	62,4	61,3	58,2	56,1	54,5	53,5	54,6	63,5
<b>Prix de l'uranium (en milliers de FCFA/kg)</b>										
AVD 2022	44,0	48,7	46,9	70,6	80,4	80,2	79,7	79,2	78,7	78,7
AVD précédente	44,0	48,7	46,9	46,2	46,1	46,0	46,0	46,0	46,0	46,0

Source : calculs des services du FMI.

**8. Le cadre suppose une trajectoire d'assainissement des finances publiques permettant d'atteindre la norme de déficit de l'UEMOA en 2025.** La grave crise alimentaire qui sévit actuellement a amené les autorités à prendre des mesures urgentes de dépenses. En outre, l'insécurité grandissante due au terrorisme dans la région du Sahel a conduit à augmenter les dépenses de sécurité. Il est néanmoins indispensable de relancer l'assainissement des finances publiques pour maintenir leur viabilité. Il conviendrait de privilégier les mesures visant à accroître les recettes, notamment conforter la collecte des impôts, supprimer les exonérations fiscales et améliorer l'efficacité du système fiscal, et de mettre fin aux dépenses d'urgence tout en protégeant les dépenses sociales et d'investissement prioritaires compte tenu des importants besoins de développement. L'achèvement du nouvel oléoduc devrait avoir un effet positif sur les recettes et favoriser la convergence vers la norme de déficit de 3 % fixée par l'UEMOA à l'horizon 2025. Par rapport à la précédente AVD, les prévisions d'exportations et de recettes à moyen et long terme sont revues à la hausse, cette révision tenant principalement à l'augmentation des prix mondiaux des produits de base sur la période de projection.

**9. Dans les années à venir, les autorités entendent maintenir le faible recours au financement intérieur en vue d'allonger les échéances, de réduire le risque de refinancement et de permettre aux banques de prêter au secteur privé.** Les financements concessionnels et semi concessionnels des donateurs extérieurs, y compris les prêts de l'IDA aux nouvelles conditions

de financement, demeurent les principales sources de financement<sup>6</sup>. La part des sources intérieures de financement dans le financement budgétaire total était de 42 % en 2021 hors rétrocession de l'allocation de DTS, un chiffre conforme au niveau antérieur à la COVID (moyenne 2013-19 : 36 %). À moyen terme, la part du financement intérieur devrait se stabiliser autour de 40 %. L'augmentation nominale de l'émission de dette intérieure est jugée faisable au vu de l'actuelle facilité d'accès au marché régional ainsi que de l'appétit des investisseurs et de la capacité de leurs bilans à absorber de nouvelles émissions. À très long terme, on suppose que l'aide fortement concessionnelle des donateurs diminuera en pourcentage du PIB parallèlement à l'approfondissement du marché financier national.

**10. Les conditions des emprunts étrangers et nationaux devraient progressivement s'orienter vers une moindre concessionnalité et des échéances plus longues, tandis que les conditions financières à court terme sur le marché régional de la dette sont affectées par le resserrement des conditions financières mondiales.** Concernant la dette extérieure, le scénario de référence suppose, compte tenu des modes de financement historiques, que les nouveaux décaissements seront couverts par des sources de financement extérieures. À plus long terme, le poids des créanciers extérieurs est ajusté de telle sorte que les emprunts extérieurs évoluent très progressivement vers un recul des financements concessionnels au profit des prêts commerciaux. Concernant les emprunts intérieurs, les instruments de dette devraient progressivement délaisser les bons du Trésor au profit d'obligations à moyen et long terme. Tout en maintenant des conditions globalement favorables, la présente AVD suppose que le resserrement des conditions de financement mondiales a des retombées sur le marché régional. Le taux d'intérêt moyen des obligations souveraines est fixé respectivement à 5,7 %, 6,2 % et 6,6 % pour les obligations à échéance de 1 à 3 ans, de 4 à 7 ans et de plus de 7 ans, conformément à la courbe des rendements en 2022. Le taux d'intérêt des bons du Trésor est fixé à 5,3 %.

**11. La boîte à outils de l'AVD pour évaluer le réalisme des prévisions macroéconomiques ne produit pas de signaux d'alerte au vu de l'expérience historique et des comparaisons avec les pairs.**

- a. **Déterminants de la dynamique de la dette** (graphique 3). L'évolution de la dette publique totale est dominée par celle du déficit budgétaire primaire et la croissance du PIB réel. Contrairement aux cinq années écoulées, la contribution des prévisions de croissance à la dynamique de la dette l'emporte sur la contribution défavorable du déficit primaire. De ce fait, l'augmentation du ratio de la dette publique est interrompue et se stabilise autour de 45 % du PIB. La dette publique extérieure devrait culminer à 37,2 % du PIB en 2022 puis diminuer pour atteindre 24,1 % en 2042, entraînant une évolution similaire de la dette publique totale. Comme le montre le graphique inférieur droit du graphique 3, des modifications inattendues des résiduels et des déficits primaires ont été les principaux responsables des erreurs de prévision passées pour la dette publique totale, tandis que le compte courant et les IDE ont été à l'origine des erreurs relatives à la dette extérieure (graphique supérieur droit du graphique 3).

<sup>6</sup> Le financement est qualifié de concessionnel lorsqu'il comporte un élément don supérieur à 35 % de la valeur faciale.

- b. **Réalisme de l'ajustement budgétaire envisagé** (graphique 4). L'ajustement budgétaire du déficit primaire projeté sur trois ans (1,9 point de pourcentage du PIB) est proche du quartile supérieur de la distribution des ajustements historiques du déficit primaire (2 points de pourcentage du PIB) pour un échantillon de pays à faible revenu. L'ajustement anticipé se justifie par le redressement consécutif aux multiples chocs actuels, l'augmentation des recettes non pétrolières due à l'élargissement de la base fiscale et à la réduction des dépenses fiscales, l'impulsion donnée aux recettes par le démarrage des exportations de brut, et le dénouement des mesures de soutien d'urgence.
- c. **Cohérence entre l'ajustement budgétaire et la croissance** (graphique 4). La trajectoire prévisionnelle de croissance pour 2022 et 2023 est déterminée par le redressement de la production agricole, la reprise de tous les projets d'infrastructure et le démarrage des exportations pétrolières empruntant un nouvel oléoduc. L'orientation de la politique budgétaire en 2022 est modérément favorable à la croissance, car les dépenses d'urgence continuent de soutenir l'économie frappée par la crise alimentaire et les problèmes de sécurité. En 2023, le démarrage des exportations de pétrole via le nouvel oléoduc contribue à une plus forte croissance et à l'augmentation des recettes pétrolières ; les effets de l'assainissement sur la croissance devraient donc être modestes.
- d. **Cohérence entre l'investissement public et la croissance** (graphique 4). L'outil fait apparaître une part similaire de l'investissement public en pourcentage du PIB entre l'AVD précédente et celle-ci. L'investissement privé devrait progresser sur l'horizon de projection.

## CLASSEMENT DU PAYS ET DETERMINATION DES SCENARIOS DES TESTS DE RESISTANCE

**12. La capacité d'endettement du Niger reste « moyenne ».** La méthodologie repose sur un indicateur composite (IC) combinant le score à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA)<sup>7</sup>, les conditions extérieures représentées par la croissance mondiale et les facteurs propres au pays. Sur la base des données de l'édition d'octobre 2022 des PEM, les calculs produisent une valeur de l'IC de 2,90, grâce aux contributions positives du score CPIA (45 %), mais aussi des réserves internationales (62 %) et des taux de croissance réels nationaux et mondiaux (respectivement 6 % et 14 %) (tableau 3 du texte). Ce score se situe dans la fourchette correspondant à une capacité d'endettement moyenne, à savoir  $2,69 < IC \leq 3,05$ .

**13. Outre les six tests de résistance standards, deux tests de résistance adaptés sont effectués :**

- Le premier test de résistance adapté associe les passifs conditionnels d'un choc de dette ponctuel (équivalent à 0,7 % du PIB) pour rendre compte d'un scénario reflétant à la fois les passifs conditionnels des entreprises publiques (égaux au niveau standard indiqué de 2 %

<sup>7</sup> Le score CPIA est de 3,4 en 2021.



du PIB) et un besoin de recapitalisation des banques (égal au niveau standard indiqué de 5 % du PIB).

- Le second test de résistance adapté est un choc sur les prix des produits de base.<sup>8</sup> Le scénario rend compte de l'effet d'une brusque baisse d'un écart-type des prix des produits de base exportés par le pays.

**Tableau 3 du texte. Niger : indicateur composite et seuils**

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0,385	3,393	1,30	45%
Taux de croissance réel (en %)	2,719	6,384	0,17	6%
Couverture des importations par les réserves (en %)	4,052	44,277	1,79	62%
Couverture des importations par les réserves <sup>2</sup> (en %)	-3,990	19,604	-0,78	-27%
Envois de fonds (en %)	2,022	0,904	0,02	1%
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	2,898	0,39	14%
<b>Score de l'IC</b>			<b>2,90</b>	<b>100%</b>
<b>IC : notation</b>			<b>Moyen</b>	

**Capacité d'endettement** **Moyen**

Finale	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	2,900	2,945	2,960

APPLICABLE	
<b>Seuils de la charge de la dette EXTÉRIEURE</b>	
VA de la dette en % :	
Exportations	180
PIB	40
Service de la dette en % des :	
des exportations	15
des recettes	18

APPLICABLE	
<b>Repère de la dette publique TOTALE</b>	
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	55

Source : calculs des services du FMI. La valeur limite de l'indice composite pour la capacité d'endettement à moyen terme est de  $2,69 < IC \leq 3,05$ .

<sup>8</sup> Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance est appliqué aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % de leurs exportations totales de biens et de services au cours de la précédente période de trois ans. Les produits de base représentaient environ 75,0 % des exportations de biens et de services du Niger sur la période 2018-20.

## ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

**14. La dette extérieure devrait progressivement diminuer, la dette publique et la dette privée reculant toutes les deux à long terme, tandis que le niveau de la dette extérieure a augmenté par rapport à la précédente AVD** (tableau 1). Dans le scénario de référence, le ratio dette extérieure CGE/PIB devrait atteindre 37,2 % en 2022 en raison des importants emprunts étrangers contractés pour financer le programme de développement économique et social du Niger, ainsi que de la dépréciation de la monnaie régionale ancrée à l'euro face au dollar. Il suivra une trajectoire baissière pour se stabiliser à 24,1 % à la fin de la période de projection en 2042 lorsque la croissance sera plus soutenue et que l'ajustement budgétaire sera mis en œuvre. Ces ratios sont plus élevés que dans la précédente AVD (voir graphique supérieur gauche du graphique 3 ; le ratio dette extérieure CGE/PIB projeté était de 32,2 % en 2022 et de 17,9 % à long terme dans la précédente AVD), du fait du léger assouplissement de la trajectoire budgétaire à court terme et de la récente dépréciation de la monnaie face au dollar, ainsi que des nouvelles conditions de financement de l'IDA. Les effets sont relativement limités en valeur actualisée grâce à la plus forte concessionnalité des nouveaux emprunts. La dette extérieure totale présente un profil comparable — elle décline progressivement pour atteindre 30,7 % du PIB en 2042. Le déficit extérieur courant hors intérêts reste le principal déterminant de cette dynamique. Le déficit des biens et services devrait demeurer élevé en 2022, en raison de l'augmentation des importations de produits alimentaires et des importations afférentes aux grands projets tels que le barrage de Kandadji, une cimenterie, une mine d'uranium, l'oléoduc destiné à l'exportation du pétrole brut et les investissements financés par la MCC dans l'agriculture, mais il diminuera grâce aux exportations pétrolières acheminées par le nouvel oléoduc. La production de ces projets devrait fortement améliorer le compte courant dans les années suivantes lorsqu'ils seront mis en service. Après prise en compte du déficit courant hors intérêts, des IDE nets et de la dynamique de la dette intérieure, les moteurs résiduels de la dynamique de la dette extérieure, tels que les composantes du compte de capital, l'accumulation de réserves, les ajustements de valeur, ainsi que les variations des prix et des taux de change, sont inclus dans le résiduel.

**15. Les indicateurs de la dette extérieure CGE demeurent inférieurs à leurs seuils tout au long de la période de projection dans le scénario de référence, mais les marges résiduelles sont étroites pour certains indicateurs** (graphique 1). Le ratio valeur actualisée (VA) de la dette/PIB devrait progressivement diminuer au cours de la période de projection. Le ratio VA de la dette/exportations reste légèrement inférieur au seuil en 2022 tandis qu'il devrait décliner avec la progression des exportations due aux exportations pétrolières empruntant le nouvel oléoduc. Avec la suppression progressive des allègements au titre de l'ISSD du G20 et du fonds fiduciaire ARC du FMI, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes ne sont que légèrement inférieurs à leurs seuils respectifs en 2022 mais ils devraient amorcer une trajectoire baissière à moyen et long terme.

**16. Les tests de résistance indiquent que deux indicateurs relatifs aux exportations (le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations et le ratio service de la dette/exportations) dépassent leurs seuils en cas de choc sur les exportations, tandis que le choc sur les prix des produits de base porte temporairement le ratio service de la dette/recettes au-dessus de son seuil** (graphique 1). Reflétant une base d'exportations relativement modeste par rapport au

financement extérieur, les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations sont vulnérables aux chocs sur les exportations. Par la suite, les recettes budgétaires seront plus vulnérables aux fluctuations des prix des produits de base en raison de la dépendance croissante de l'économie aux recettes pétrolières (qui devraient atteindre 3,8 % du PIB en 2024) dans les prochaines années. En outre, dans le scénario historique, l'augmentation des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations interviendrait plus tard dans la période de projection. Le scénario historique intègre des chocs de forte intensité tels que des sécheresses et des inondations, l'évolution des variables macroéconomiques suivant les changements structurels intervenus au cours des dix dernières années, d'importants besoins de financement dans les premières phases des projets des industries extractives et l'instabilité politique après le coup d'État militaire de 2011, en exagérant quelque peu sa gravité.

**17. L'analyse de granularité indique que la capacité d'absorption des chocs est faible, tandis que la situation pourrait être moins tendue à moyen et long terme** (graphique 5). Selon les tests visant à nuancer le risque modéré de surendettement extérieur, le ratio VA de la dette/exportations et le ratio service de la dette/recettes indiquent actuellement une faible capacité d'absorption en 2022, avec une capacité particulièrement faible par rapport aux seuils concernant le dernier indicateur. La faible marge de manœuvre implique qu'il est urgent de prendre des mesures pour conforter la viabilité de la dette. La marge de manœuvre devrait s'améliorer à moyen terme, lorsque les exportations augmenteront et que les réformes de mobilisation des recettes porteront leurs fruits. La trajectoire baissière des ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations dépend du projet de nouvel oléoduc, tandis que l'évolution du ratio service de la dette/recettes est déterminée par les réformes visant à accroître les recettes.

## ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

**18. La dette du secteur public devrait progressivement diminuer à moyen et long terme** (tableau 2). Après avoir nettement augmenté par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie, la dette publique devrait reculer pour se stabiliser autour de 45,3 % du PIB à moyen terme, cette évolution tenant principalement à la reprise de la croissance économique et de l'assainissement des finances publiques, aidés par des recettes pétrolières plus élevées. À moyen et long terme, l'augmentation des recettes intérieures, les gains d'efficacité des dépenses et un meilleur contrôle des dépenses, couplés à la diversification des exportations favorisée par l'expansion du secteur privé, devraient contribuer à stabiliser le déficit primaire. Une orientation progressive vers une moindre concessionnalité et des échéances plus longues à moyen et long terme accroîtrait marginalement les charges d'intérêt, mais l'allongement des échéances réduirait les risques de refinancement.

**19. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste inférieur au repère dans le scénario de référence, mais pas en cas de choc négatif sur les prix des produits de base ou dans le scénario historique** (graphique 2). Le ratio VA de la dette publique/PIB est très en-deçà du repère de 55 % du PIB en 2022 et devrait diminuer progressivement sur la période de projection dans le scénario de référence. Un choc sur les prix des produits de base placerait les ratios de VA de la dette

et du service de la dette sur des trajectoires divergentes en l'absence de mesures budgétaires et d'autres mesures de politiques publiques compensatoires.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITES

**20. Le risque de surendettement public extérieur et global du Niger est jugé « modéré », et la dette est jugée viable.** La notation « modérée » du surendettement est due au fait qu'aucun indicateur de la dette extérieure ou publique CGE ne franchit le seuil dans le scénario de référence. La dette demeure viable car : i) les indicateurs de la dette se maintiennent sur une trajectoire baissière régulière et la viabilité de la dette publique globale demeure solide ; ii) les perspectives de croissance à moyen et long terme sont positives, soutenues par la reprise après les multiples chocs, le renforcement de la base d'exportations dû au démarrage des exportations de pétrole brut en 2023 et la mise en œuvre de mesures de mobilisation des recettes à moyen terme ; iii) le risque de liquidité reste faible car, en tant que membre de l'UEMOA, le Niger peut puiser dans les réserves de change communes de l'union monétaire, décorrélant la capacité de service de la dette étrangère des exportations nationales ; iv) le Niger devrait continuer à bénéficier d'une aide financière conséquente des donateurs dans les prochaines années pour gérer les défis de développement et de sécurité auxquels il est confronté. Conformément à la politique de plafonds d'endettement, un plafond de dette sur les nouveaux emprunts extérieurs CGE est intégré à la conditionnalité du programme et calibré pour constituer un amortisseur adéquat évitant une dégradation du risque de surendettement.

**21. Compte tenu de la faible capacité d'absorption des chocs, l'engagement constant des autorités envers de solides politiques macroéconomiques et des réformes économiques appropriées, ainsi que de nouvelles avancées en matière de gestion de la dette seront d'autant plus importants et conforteront ainsi la viabilité de la dette dans le contexte actuel de chocs multiples.** Des avancées dans les domaines suivants seront essentielles :

- **Mobilisation de recettes intérieures.** La dette publique du Niger rapportée à ses recettes intérieures est plus élevée que dans d'autres pays de l'UEMOA ou d'Afrique subsaharienne, ce qui reflète son assiette de recettes limitée. Bien que de nouvelles recettes pétrolières soient anticipées dans les prochaines années, elles ne doivent pas être dépensées en totalité afin de contribuer à l'assainissement des finances publiques. Dans ce contexte, il est fondamental d'augmenter les recettes non pétrolières en réduisant les exonérations fiscales et en élargissant la base fiscale. La faible capacité d'absorption des chocs associée au risque de nouvelles répercussions des conditions financières mondiales sur le marché régional accentue l'urgence de mesures de mobilisation des recettes.
- **Risques budgétaires et qualité des dépenses.** Une mauvaise gestion des investissements de grande ampleur par les entreprises publiques pourrait à terme accroître la dette publique. Bien que le Niger ait grand besoin de développer ses infrastructures, une évaluation adéquate des projets et une attention aux pratiques de bonne gouvernance sont indispensables. Plus généralement, les autorités devraient s'efforcer de faire le meilleur usage possible des ressources limitées en augmentant l'efficacité des dépenses publiques, qui reste faible au Niger.

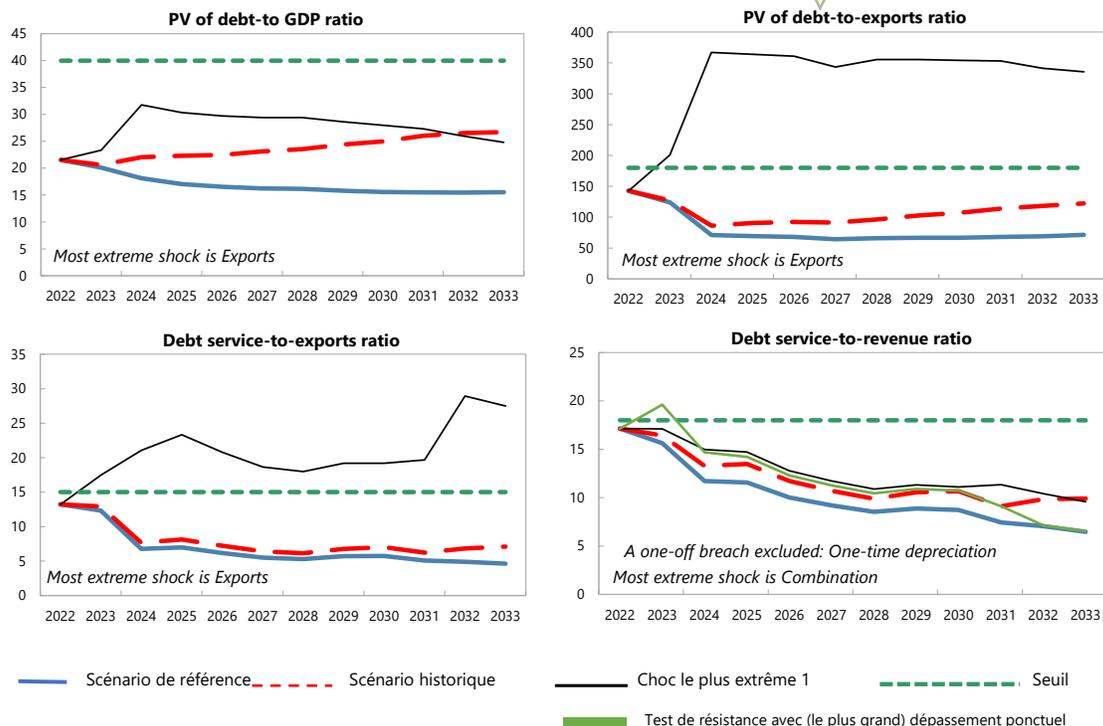
- **Diversification de l'économie.** La base économique étroite et le faible niveau de développement économique en général sont à l'origine des difficultés à mobiliser des recettes et à placer la croissance sur une trajectoire soutenue et pérenne. Des politiques horizontales favorisant la diversification, y compris le développement du secteur privé local, la diminution conséquente de l'informalité de l'économie, l'accumulation de capital humain par l'éducation, sont indispensables.
- **Emprunts extérieurs.** Tant que les perspectives des exportations ne sont pas plus assurées, le Niger devrait continuer à privilégier les financements extérieurs sous forme de prêts concessionnels et de dons. Préférer la dette libellée en euros, compte tenu de l'ancrage du franc CFA à l'euro, peut aussi aider à réduire le risque de taux de change.
- **Emprunts intérieurs.** Une communication dédiée avec le marché sera nécessaire pour allonger la durée moyenne des émissions et réduire ainsi les vulnérabilités de refinancement. Il conviendrait que ces efforts soient complétés par l'exécution d'un programme structurel d'échange de titres proches de leur échéance contre des titres à échéance plus longue.
- **Plan de financement.** Afin d'éviter les insuffisances de liquidité et de minimiser les coûts de financement associés, il conviendrait que les volumes globaux de la dette à émettre soient conformes au plan d'emprunt annuel. L'intégration du programme d'émission des titres dans le plan de trésorerie annuel serait essentielle.

## A. Point de vue des autorités

**22. Les autorités souscrivent aux conclusions de l'AVD.** Elles se félicitent du maintien du risque modéré de surendettement du Niger en dépit des chocs successifs, notamment l'intensification du conflit dans la région, les chocs de grande ampleur et une crise alimentaire aiguë. Dans ce contexte, elles relèvent le rôle de solides politiques macroéconomiques et les contributions positives des financements concessionnels et d'une croissance prospective vigoureuse pour contenir les vulnérabilités en matière d'endettement.

**23. Les autorités rappellent que le démarrage des exportations pétrolières via le nouvel oléoduc accroîtra les exportations et les recettes pétrolières, avec de nouvelles améliorations possibles des perspectives.** Elles soulignent aussi que les réformes en cours concernant la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières porteront leurs fruits dans les prochaines années et conforteront la viabilité de la dette. En outre, elles relèvent le fort potentiel de croissance du pays, qui sera encore renforcé dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement du pays.

**Graphique 1. Niger : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon différents scénarios, 2022–33**



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
<b>Tests sur mesure</b>		
Ensemble des passifs conditionnés	Non	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base 2/	Non	Non
Financement de marché	s.o.	s.o.

Note : « oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Par défaut	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	0.8%	0.8%
Taux d'actualisation, dollars	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	36	21
Période de grâce moyenne	7	7

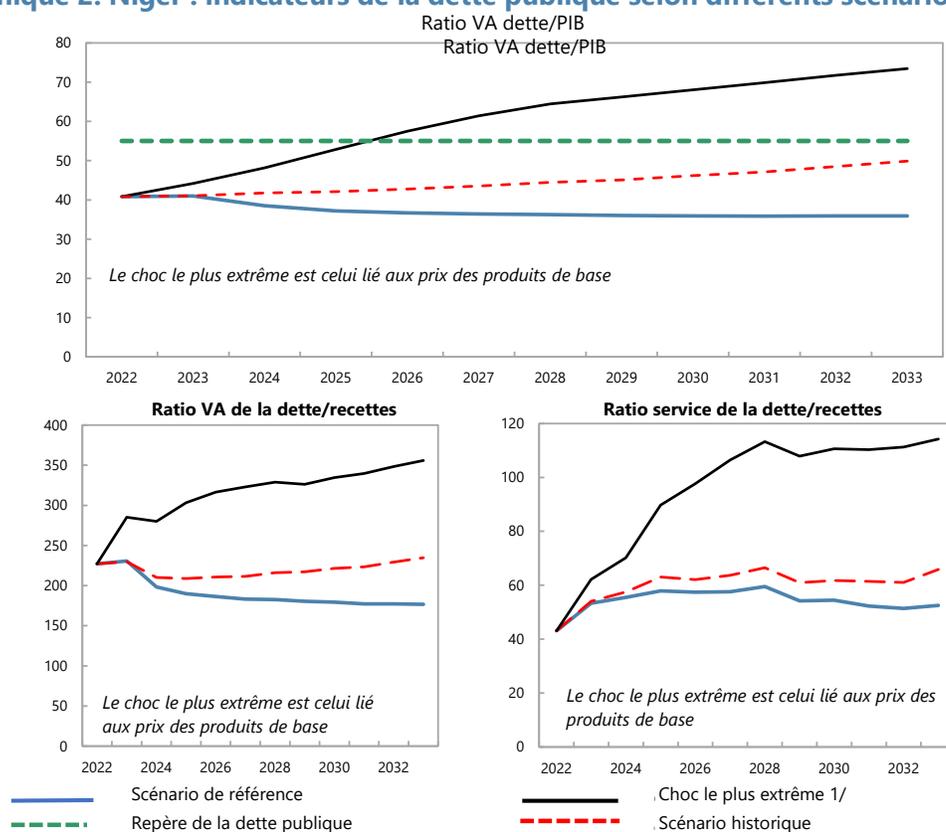
\* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2032 ou après. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés le cas échéant, mais ces dépassements ne sont pas pris en compte comme signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 2. Niger : indicateurs de la dette publique selon différents scénarios, 2022–33



Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	24%	24%
Dette intérieure à moyen et long terme	30%	30%
Dette intérieure à court terme	46%	46%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	0.9%	0.9%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	36	36
Différé d'amortissement moyen	7	7
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.3%	4.3%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3	3
Différé d'amortissement moyen	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4%	4.0%

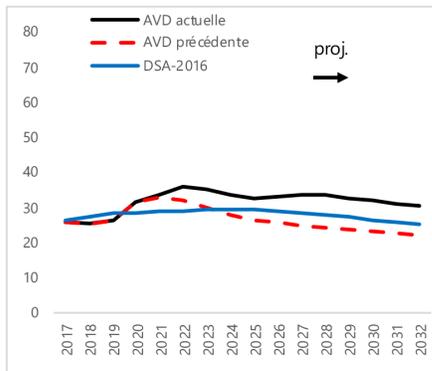
\* Note : dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

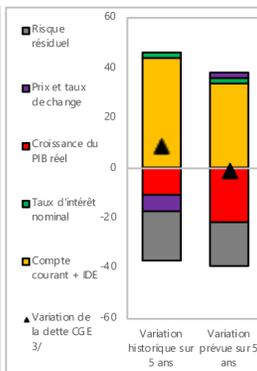
1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2032 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement

### Graphique 3. Niger : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence

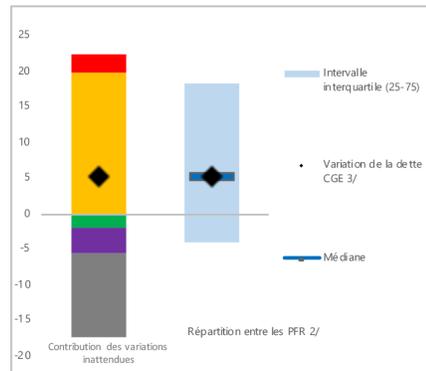
Dettes extérieures CGE nominale brute (en pourcentage du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)



Flux générateurs de dette (en % du PIB)

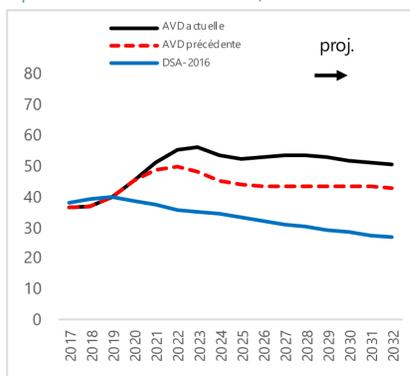


Variations inattendues de l'endettement 1/ (5 dernières années, en pourcentage du PIB)

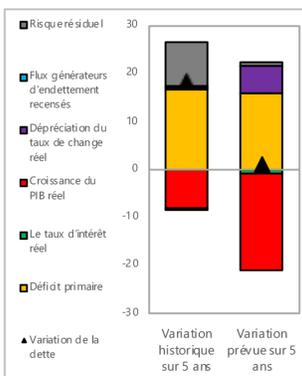


#### Dettes publiques

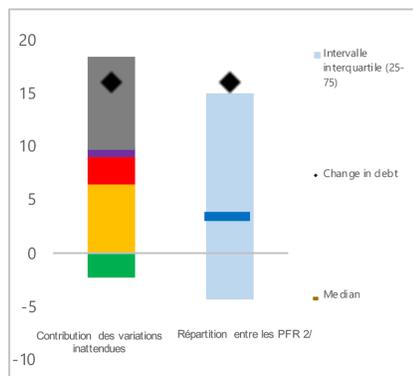
Dettes publiques nominale brute (en pourcentage du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)



Flux générateurs de dette (en % du PIB)



Variations inattendues de l'endettement 1/ (5 dernières années, en pourcentage du PIB)



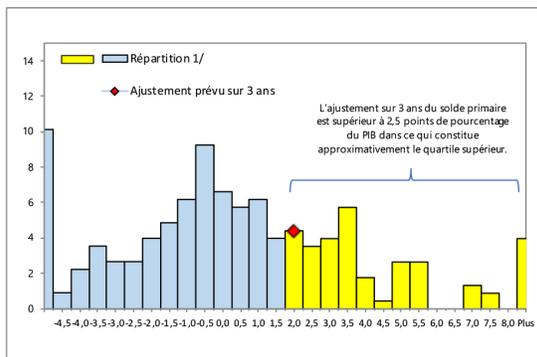
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée dans la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

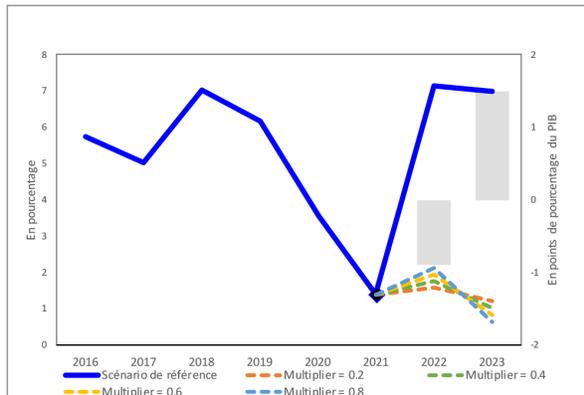
### Graphique 4. Niger : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



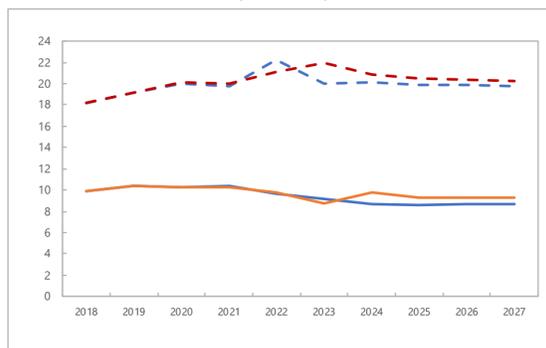
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PRR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



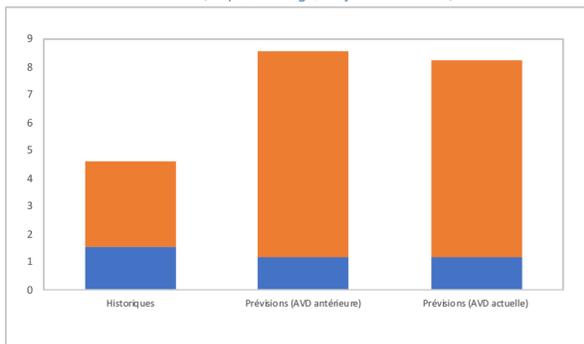
1/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé (en % du PIB)



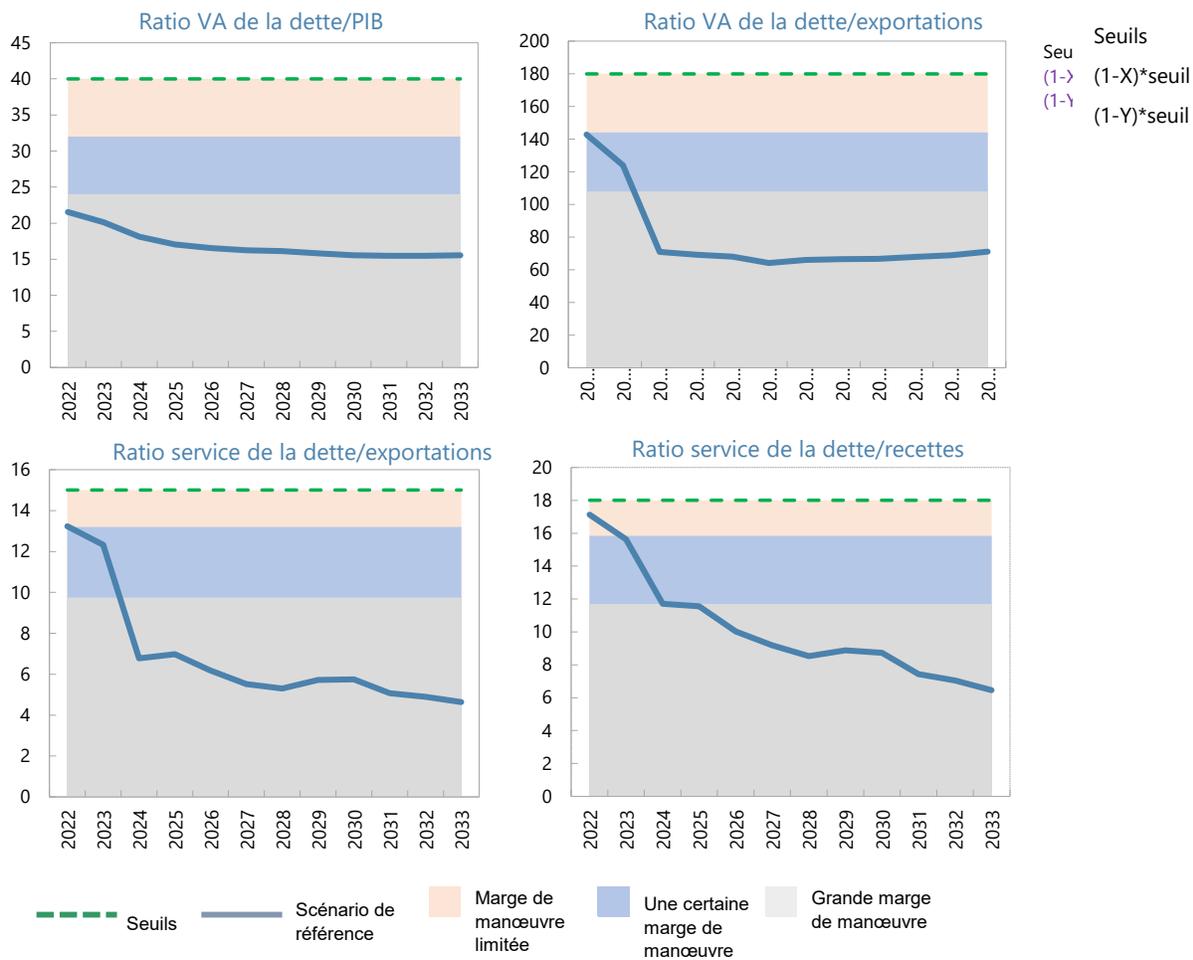
— Investissements publics - Préc. AVD    — Investissements publics - AVD actuelle  
 - - - Investissements privés - Préc. AVD    - - - Investissements privés - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution des capitaux publics

**Graphique 5. Niger : critères de la catégorie de risque modéré, 2022-33 <sup>1/</sup>**



Sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est fixé à 20 % et y à 40 %.

Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 1. Niger : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–24

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections										Moyenne 9/			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2042	Hist.	Proj.
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	48.5	52.3	56.7	61.5	60.4	55.1	52.0	50.0	48.4	46.6	44.9	43.4	42.1	40.8	30.7	45.7	49.6
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	26.5	31.6	33.5	37.2	36.7	33.9	32.1	31.1	30.3	29.7	29.0	28.4	27.9	27.5	24.1	24.0	31.3
Variation de la dette extérieure	2.8	3.8	4.5	4.7	-1.1	-5.3	-3.1	-1.9	-1.7	-1.7	-1.7	-1.5	-1.3	-1.3	-0.9		
<b>Flux générateurs d'endettement net recensés</b>	6.6	7.7	6.3	6.7	4.9	-2.7	1.2	2.8	2.6	3.4	3.6	4.2	3.8	4.6	9.4	5.7	3.2
Déficit courant hors intérêts	11.9	12.9	13.7	13.9	12.8	6.0	7.4	8.2	7.6	8.4	8.6	9.1	8.6	9.3	13.5	12.4	9.1
Déficit de la balance des biens et services	15.7	16.1	17.0	16.9	15.5	8.2	8.7	8.9	8.1	8.7	8.7	9.1	8.6	9.1	13.0	14.6	10.0
Exportations	10.7	16.6	15.5	15.2	16.5	26.6	25.2	24.5	24.9	24.0	23.4	22.9	22.4	22.1	17.2		
Importations	26.4	32.7	32.5	32.1	32.0	34.8	33.9	33.4	33.1	32.7	32.1	32.0	31.0	31.2	30.1		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4.9	-4.3	-4.5	-3.9	-3.8	-3.6	-3.2	-2.8	-2.8	-2.7	-2.6	-2.6	-2.5	-2.4	-1.9		
<i>dont : officiels</i>	-2.8	-2.4	-2.4	-1.8	-1.6	-1.5	-1.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.3	-1.2		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.1	1.2	1.2	0.9	1.1	1.5	1.9	2.0	2.3	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	1.2	2.0
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-5.3	-2.5	-3.7	-3.6	-4.4	-2.4	-2.7	-2.8	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-4.7	-2.9
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	0.0	-2.6	-3.7	-3.5	-3.5	-6.3	-3.5	-2.6	-2.5	-2.5	-2.4	-2.3	-2.2	-2.1	-1.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.4	0.3	0.6	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.8	+1.6	+0.7	-4.1	-4.1	-6.8	-3.9	-2.9	-2.8	-2.7	-2.6	-2.5	-2.4	-2.3	-1.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	2.4	-1.4	-3.4														
<b>Résiduel 3/</b>	-3.8	-3.9	-1.8	-2.0	-6.0	-2.6	-4.3	-4.8	-4.3	-5.1	-5.3	-5.7	-5.1	-5.9	-10.4	-3.3	-4.6
<i>dont : financement exceptionnel 4/</i>	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>																	
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	20.7	22.7	22.2	19.8	18.1	17.0	16.0	15.4	15.2	15.0	15.0	15.1	15.7	5.6	7.0
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	133.5	148.8	134.3	74.5	71.8	69.3	64.3	64.0	64.8	65.3	66.9	68.3	91.6	0.1	1.1
<b>Service de la dette CGE/exportations</b>	7.5	6.8	8.6	13.1	12.1	6.5	6.8	6.1	5.6	5.3	5.6	5.6	4.9	4.7	5.9	0.8	0.7
<b>Service de la dette CGE/recettes</b>	7.2	10.4	12.3	17.1	15.6	11.7	11.5	10.0	9.1	8.4	8.6	8.4	7.1	6.7	5.9	7.6	13.4
Besoin brut en financement extérieur (milliards de dollars)	992.5	1626.8	1721.9	1859.3	1672.3	983.3	1306.4	1526.6	1548.3	1838.8	2043.5	2345.9	2320.2	2725.7	9162.0	5.6	7.9
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.1	3.5	1.4	7.1	7.0	13.0	7.9	6.1	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	5.6	7.0
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	-5.0	2.9	6.9	-7.0	-1.1	2.3	2.6	2.7	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	0.1	1.1
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	0.8	0.8	0.7	1.0	1.1	0.9	0.8	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	1.0	0.8	0.7
Croissance des exportations de biens & services (dollars, en %)	-4.8	65.5	1.2	-2.0	14.8	86.1	4.9	5.8	10.7	4.3	5.2	6.0	5.8	6.2	3.3	7.6	13.4
Croissance des importations de biens & services (dollars, en %)	1.1	32.0	7.9	-1.7	5.5	25.9	7.7	7.5	7.6	7.1	5.9	8.0	4.7	8.7	7.4	5.6	7.9
Élément dons des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	46.6	59.8	59.6	64.9	64.6	63.8	60.1	43.5	41.3	40.1	39.6	35.0	...	53.1
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	11.2	10.8	10.8	11.7	12.8	14.8	14.9	15.0	15.2	15.2	15.3	15.4	15.6	15.7	17.2	11.6	14.7
Flux d'aide (en milliards de dollars) 6/	1399.3	1672.6	1603.5	1317.0	1316.3	1341.7	1503.4	1622.4	1755.4	1827.7	1998.1	2053.7	2195.4	2348.8	4770.3	...	...
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 7/	...	...	...	8.8	7.5	6.7	6.6	6.5	6.5	6.3	5.9	5.8	5.7	5.7	5.4	...	6.5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 7/	...	...	...	75.5	81.6	82.7	86.6	86.6	86.4	85.2	79.3	78.7	78.5	78.6	80.0	...	81.8
PIB nominal (en millions de dollars)	12,917	13,764	14,923	14,860	15,728	18,176	20,124	21,920	23,857	25,795	27,892	30,158	32,607	35,255	76,969	...	...
Croissance du PIB nominal en dollars	0.8	6.6	8.4	-0.4	5.8	15.6	10.7	8.9	8.8	8.1	8.1	8.1	8.1	8.1	8.1	5.7	8.2
<b>Postes pour mémoire :</b>																	
VA de la dette extérieure 9/	...	...	42.9	47.0	45.8	41.0	38.0	35.9	34.1	32.4	31.1	30.0	29.1	28.3	22.4	...	...
En pourcentage des exportations	...	...	283.6	308.0	277.1	154.1	150.5	146.5	136.8	134.6	132.8	130.9	129.8	128.3	130.1	...	...
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	9.9	8.8	9.9	15.1	13.8	6.7	7.0	6.3	5.7	5.4	5.8	5.7	5.0	4.8	5.9	...	...
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	...	...	3086.4	3369.8	3491.4	3605.9	3646.0	3723.4	3824.6	3970.9	4228.4	4519.6	4893.2	5313.2	12118.7	...	...
(VAI - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	...	...	...	1.9	0.8	0.7	0.2	0.4	0.5	0.6	1.0	1.0	1.2	1.3	1.2	...	...
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	9.1	9.1	9.3	9.1	13.9	11.3	10.5	10.1	9.3	10.1	10.3	10.6	9.9	10.6	14.4	...	...

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1+g)]/(1+g+p+g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations de prix et du taux de change.

4/ L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est compris dans le financement exceptionnel.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

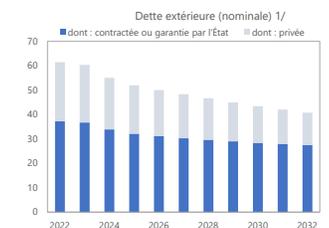
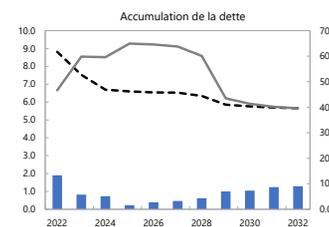
6/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

7/ Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).

8/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

9/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Definition de la dette extérieure/intérieure	Critère : monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui



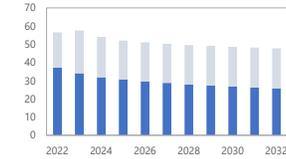
**Tableau 2. Niger : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–42**  
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 7/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Historiques	Projections
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	39.8	45.0	51.3	56.6	57.6	54.1	52.1	51.1	50.2	47.8	45.3	33.2	51.4
dont : dette extérieure	26.5	31.6	33.5	37.2	36.7	33.9	32.1	31.1	30.3	27.5	24.1	24.0	31.3
<b>Variation de la dette du secteur public</b>	2.8	5.2	6.4	5.3	1.0	-3.6	-2.0	-1.0	-0.9	-0.4	-0.2	2.6	-0.4
<b>Flux générateurs d'endettement recensés</b>	1.9	0.8	6.1	4.8	0.5	-3.5	-2.0	-1.0	-0.9	-0.5	-0.3	3.5	2.4
<b>Déficit primaire</b>	2.6	3.8	4.8	5.7	4.2	2.9	1.7	1.7	1.7	1.7	1.5	17.2	19.5
Recettes (dons compris)	18.0	17.5	18.4	18.0	17.8	19.5	19.6	19.7	19.9	20.3	21.9	20.6	21.9
dont : dons	6.8	6.8	7.5	6.3	5.0	4.6	4.7	4.7	4.7	4.6	4.7	2.6	2.4
Dépenses primaires (hors intérêts)	20.6	21.3	23.1	23.6	22.0	22.4	21.3	21.3	21.6	22.0	23.4	17.2	19.5
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	-0.7	-3.0	1.3	-0.3	-3.7	-4.4	-3.7	-2.7	-2.6	-2.2	-1.3	20.6	21.9
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-1.7	-0.9	-1.3	-4.9	-4.1	-6.3	-3.5	-2.5	-2.4	-2.2	-1.8	2.6	-0.4
dont : contribution du taux d'intérêt réel/moyen	0.5	0.5	-0.7	-1.5	-0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8	3.5	2.4
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.1	-1.4	-0.6	-3.4	-3.7	-6.6	-4.0	-3.0	-2.9	-2.7	-2.6	17.2	19.5
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.0	-2.2	2.6	—	—	—	—	—	—	—	—	2.6	-0.4
<b>Autres flux générateurs d'endettement recensés</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation des passifs conditionnels (ex, recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (initiative PPTe et autres)2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Risque résiduel</b>	0.9	4.4	0.3	4.5	0.9	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	0.1	0.1	1.0	0.5
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>Ratio VA de la dette publique/PIB 3/</b>	---	---	39.5	42.8	43.1	40.0	38.0	36.9	35.9	35.3	36.9	1.0	0.5
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons</b>	---	---	215.2	238.4	242.2	205.4	194.1	187.4	180.6	173.6	168.4	0.0	0.0
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons 4/</b>	37.1	45.9	37.8	43.1	53.3	55.3	57.9	57.5	57.7	51.4	37.6	1.0	0.5
Besoin brut de financement 5/	8.3	10.9	11.7	13.4	13.7	13.7	13.1	13.0	13.1	12.1	9.7	1.0	0.5
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.1	3.5	1.4	7.1	7.0	13.0	7.9	6.1	6.0	6.0	6.0	5.6	7.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	1.3	1.2	0.9	1.5	1.6	1.3	1.1	0.9	0.8	0.8	1.3	1.5	1.0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	5.2	4.2	2.2	0.6	1.6	2.7	3.5	4.1	4.1	4.0	4.5	3.8	3.4
Dépréciation du taux de change réel (en %, « - » dénote une dépréciation)	4.0	-8.4	8.8	—	—	—	—	—	—	—	—	2.2	—
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.2	0.9	3.1	4.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.6	2.2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, %)	8.1	7.3	10.0	9.5	-0.6	15.1	2.7	6.3	7.1	6.3	6.6	10.9	6.6
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	-0.2	-1.4	-1.6	0.4	3.1	6.5	3.7	2.7	2.5	2.1	1.7	-1.1	2.7
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

Dettes du secteur public

■ dont : libellée en monnaie nationale  
 ■ dont : libellée en monnaie étrangère



Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : Administration centrale, plus fonds extra-budgétaires, banque centrale, et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est compris dans le déficit primaire.

3/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

5/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

6/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

7/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

**Tableau 3. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022–33**

	Projections 1/											
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>												
<b>Scénario de référence</b>	23	22	20	18	17	16	15	15	15	15	15	15
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2042 2/	23	22	24	24	25	25	26	26	27	28	29	29
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	23	24	24	22	21	20	19	19	18	19	19	19
B2. Solde primaire	23	22	20	19	18	17	16	16	16	16	16	16
B3. Exportations	23	25	34	31	30	28	26	26	26	25	24	23
B4. Autres flux 3/	23	24	24	22	20	19	18	18	18	18	18	17
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	23	28	22	20	19	18	17	17	17	17	17	17
B6 Combinaison de B1–B5	23	27	27	25	24	22	21	21	21	21	20	20
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	23	23	21	19	18	18	17	17	17	17	17	17
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	23	24	23	21	20	18	17	17	16	16	15	15
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>												
<b>Scénario de référence</b>	149	134	75	72	69	64	64	65	66	67	69	71
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2042 2/	149	132	89	96	100	101	107	113	118	125	130	134
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	149	134	75	72	69	64	64	65	66	67	69	71
B2. Solde primaire	149	136	76	74	72	68	68	69	70	71	73	75
B3. Exportations	149	205	371	363	353	330	329	331	331	332	323	320
B4. Autres flux 3/	149	147	89	86	84	78	78	78	79	80	80	81
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	149	134	65	63	60	56	55	56	57	59	61	64
B6 Combinaison de B1–B5	149	183	84	188	182	170	168	170	172	173	175	179
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	149	139	79	77	75	71	71	72	73	75	77	80
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	149	160	90	87	83	76	73	73	72	71	71	71
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>												
<b>Scénario de référence</b>	13	12	7	7	6	6	5	6	6	5	5	5
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2042 2/	13	12	7	8	7	7	7	8	8	7	8	8
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	13	12	7	7	6	6	5	6	6	5	5	5
B2. Solde primaire	13	12	7	7	6	6	5	6	6	5	5	5
B3. Exportations	13	16	20	23	20	19	18	19	19	18	27	25
B4. Autres flux 3/	13	12	7	7	6	6	5	6	6	6	6	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	13	12	7	7	6	5	5	6	6	5	4	4
B6 Combinaison de B1–B5	13	14	15	16	14	13	13	13	13	14	13	12
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	13	12	7	7	6	6	5	6	6	5	5	5
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	13	14	7	8	7	6	6	6	6	6	6	5
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>												
<b>Scénario de référence</b>	17	16	12	12	10	9	8	9	8	7	7	6
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2042 2/	17	16	13	13	12	11	11	12	12	10	11	11
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	17	17	14	14	12	11	10	11	10	9	8	8
B2. Solde primaire	17	16	12	12	10	9	8	9	9	7	7	6
B3. Exportations	17	16	12	13	11	10	10	10	9	9	13	12
B4. Autres flux 3/	17	16	12	12	10	9	9	9	9	8	8	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	17	20	15	14	12	11	10	11	10	9	7	7
B6 Combinaison de B1–B5	17	17	15	14	13	11	11	11	11	10	10	9
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	17	16	12	12	10	9	9	9	9	7	7	6
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	17	19	14	15	12	11	9	9	9	8	8	7
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Tableau 4. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–33**

	Projections											
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>												
<b>Scénario de référence</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	43	43	43	43	43	42	43	44	45	46	48	49
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	43	46	53	53	54	55	56	58	60	62	64	66
B2. Solde primaire	43	45	43	40	39	38	37	37	36	36	36	36
B3. Exportations	43	46	53	50	48	47	46	45	45	44	43	42
B4. Autres flux 2/	43	45	44	41	40	39	38	38	38	38	37	37
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	43	47	41	38	35	33	31	30	29	29	28	27
B6 Combinaison de B1-B5	43	43	43	42	41	40	40	40	40	41	41	41
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	43	49	45	43	41	39	39	38	38	38	37	37
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	43	46	50	53	57	60	63	65	67	68	70	72
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Repère de la dette publique</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>												
<b>Scénario de référence</b>	<b>238</b>	<b>242</b>	<b>204</b>	<b>193</b>	<b>186</b>	<b>179</b>	<b>176</b>	<b>175</b>	<b>174</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>173</b>
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	238	241	217	212	210	206	207	211	216	219	224	230
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	238	256	256	255	259	262	269	277	285	291	298	307
B2. Solde primaire	238	251	219	206	198	189	185	183	181	181	177	177
B3. Exportations	238	257	270	255	245	235	230	227	224	224	214	209
B4. Autres flux 2/	238	254	224	212	204	196	193	190	189	189	184	183
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	238	271	217	198	183	170	161	154	149	149	140	138
B6 Combinaison de B1-B5	238	244	217	209	204	199	198	198	199	199	199	200
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	238	277	231	217	208	198	194	191	189	185	184	183
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	238	299	287	306	315	317	319	318	327	333	341	350
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>												
<b>Scénario de référence</b>	<b>43</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>59</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>52</b>
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	43	54	57	63	62	63	66	61	62	62	62	67
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	43	56	66	76	80	86	93	90	93	93	95	98
B2. Solde primaire	43	53	59	64	62	64	63	57	57	54	53	54
B3. Exportations	43	53	55	58	58	58	60	54	54	53	55	56
B4. Autres flux 2/	43	53	55	58	57	57	59	54	54	52	52	53
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	43	52	55	56	56	56	58	53	53	50	49	50
B6 Combinaison de B1-B5	43	53	58	62	63	64	68	63	64	63	62	64
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	43	53	71	65	69	67	66	60	59	56	54	55
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	43	62	70	89	97	106	113	107	110	109	110	113
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

2/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Déclaration de MM. Sylla, N'Sonde et Bangrim Kibassim concernant la  
réunion du conseil d'administration consacrée au Niger  
21 décembre 2022**

**I. Introduction**

Les autorités nigériennes remercient la Directrice générale de l'entretien fructueux avec Son Excellence Mohamed Bazoum, président de la République du Niger, qui s'est déroulé le 15 décembre 2022, en marge du Deuxième Sommet États-Unis-Afrique. Cet entretien a permis d'échanger autour de la question des nombreux chocs auxquels sont confrontés le Niger et la région du Sahel en général, en particulier les menaces liées à la sécurité et aux changements climatiques, et de prendre acte de leur accord quant aux actions prioritaires à mener pour maintenir le programme appuyé par la FEC sur les rails tout en s'attachant à résoudre ces défis.

Les autorités expriment leur gratitude à la direction et aux administrateurs pour le soutien continu apporté au Niger dans la résolution de multiples défis. Elles remercient les services du FMI des entretiens fructueux dans le cadre de la mission aux fins de la revue de 2022 au titre de l'article IV et de la FEC, ainsi que des rapports complets qui rendent compte de ces entretiens. En dépit des crises sécuritaire, climatique et alimentaire qui sévissent, le gouvernement reste déterminé à atteindre les objectifs du programme et à poursuivre l'exécution du Plan de développement économique et social (PDES) 2022-26.

Bien que les investissements de grande ampleur et l'exploitation pétrolière offrent de solides perspectives de croissance, les autorités reconnaissent que des risques entourent les perspectives, parmi lesquels une possible dégradation des conditions de sécurité, des chocs climatiques, des tensions géopolitiques mondiales continues, la volatilité des produits de base et un nouveau resserrement des conditions financières. Dans ce contexte, les autorités feront tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver la stabilité macroéconomique, lutter contre la fragilité de l'État et l'insécurité, investir dans le capital humain, combattre la pauvreté et promouvoir une bonne gouvernance. Elles demeurent fermement déterminées à assurer le bon déroulement du programme et à préserver le risque modéré de surendettement. Elles continueront à faire appel au FMI pour les conseiller et les aider à développer les capacités dans les domaines essentiels des politiques macroéconomiques et les domaines structurels relevant du mandat et de l'expertise du FMI.

**II. Évolution économique récente et perspectives**

La population et l'économie du Niger continuent de payer un lourd tribut à la crise sécuritaire et aux chocs climatiques au Sahel. Face aux conséquences négatives de ces chocs, couplées aux effets de la Guerre en Ukraine sur les prix des produits alimentaires, du pétrole et des engrais, les autorités ont dû prendre des mesures pour protéger les ménages de

l'augmentation du coût de la vie et permettre un bon fonctionnement des institutions publiques. Afin de financer ces mesures, les dépenses publiques ont été relevées en 2022 et les priorités redéfinies, ce qui a entraîné un déficit supplémentaire de 0,2 % du PIB par rapport aux projections établies au moment de la première revue au titre de la FEC. Pour financer ce déficit, notamment pour agir face à la terrible situation humanitaire, un déficit de financement estimé à 289 millions de dollars doit être comblé.

L'activité économique au Niger a montré des signes d'amélioration en 2022, soutenue par des projets d'investissement de grande ampleur, une progression de 10 % de la production agricole et une solide croissance dans les secteurs tertiaire et secondaire, cette dernière comprenant la reprise dans les secteurs des transports, du commerce et de l'hôtellerie-restauration. En conséquence, la croissance du PIB réel devrait avoisiner 7 % en 2022 et 2023 contre 1,4 % en 2021, et atteindre 13 % en 2024 sous l'effet des exportations pétrolières, avant de revenir à des rythmes plus durables.

Dans le secteur pétrolier en particulier, la production devrait croître l'année prochaine et s'accélérer sensiblement à moyen terme. La construction d'un oléoduc de 2 000 km reliant Agadem (Niger) à Sèmè-Kpodji (Bénin) et destiné à l'exportation du pétrole, assurée par la West African Oil Pipeline Company (WAPCO) est achevée à 51 %. Il permettra d'acheminer 110 000 barils/jour à sa mise en service fin 2023. L'inflation devrait atteindre 4,5 % cette année en moyenne annuelle, mais elle devrait ensuite repasser sous le seuil de convergence de 3 % fixé par l'UEMOA.

En dépit de la politique monétaire accommodante, le niveau des réserves internationales est resté stable tandis que les anticipations d'inflation ont été fermement ancrées. Bien que les banques bénéficient de confortables ratios d'adéquation de fonds propres et de liquidité en comparaison régionale, des vulnérabilités financières sont apparues et requièrent un suivi.

En raison des fortes importations alimentaires et des vastes projets d'investissement, le déficit courant devrait atteindre 14,4 % du PIB en 2022 et 13,4 % du PIB en 2023 avant de passer au-dessous de 8 % en moyenne à moyen terme.

Concernant les réformes structurelles, les autorités progressent dans l'amélioration de la gouvernance et la promotion du développement du secteur privé, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations au titre de l'article IV. Pour améliorer le climat des affaires et soutenir le développement du secteur privé et les créations d'emplois, le gouvernement a repensé le cadre du dialogue public-privé dans le PDES 2022-26 et poursuit ses efforts pour améliorer la distribution d'électricité et en réduire les coûts. La simplification du code des impôts et l'élargissement de la base fiscale auront un effet positif sur le climat des affaires car ils permettront un partage plus équitable de la charge fiscale. Sur le front de la gouvernance, la Haute Autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) a renforcé ses dispositifs et son dialogue avec le public depuis 2020, ce qui s'est traduit par la publication de plusieurs rapports et des sanctions. Les autorités sont déterminées à accroître l'indépendance de la HALCIA et redoublent d'efforts pour lutter contre la corruption et obtenir rapidement une déclaration de patrimoine de tous

---

les hauts responsables.

### **III. Mise en œuvre de l'accord au titre de la FEC 2021–24**

#### ***III.1. Résultats du programme***

Les fermes engagements pris par les autorités et leurs efforts renouvelés ont permis une mise en œuvre globalement satisfaisante du programme. Tous les critères de réalisation à fin juin 2022 et fin septembre 2022 ont été atteints excepté deux repères structurels et un critère de réalisation quantitatif : i) la publication d'une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de francs CFA (repère structurel), ii) l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières (repère structurel) et iii) l'application d'un plafond à la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (critère de réalisation quantitatif) en raison de difficultés de reclassification ayant conduit à ratifier des prêts-projets plus élevés que prévu. Cependant, les objectifs indicatifs à fin juin et fin septembre relatifs aux dépenses sociales et aux dépenses exceptionnelles ont été largement atteints et il n'y a pas eu de dépenses exceptionnelles.

Sachant que le non-respect du critère de réalisation indiqué ci-dessus n'a pas d'incidences sur les objectifs du programme et que la mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante, les autorités sollicitent une dérogation pour le non-respect de ce critère de réalisation. Elles demandent également la modification des critères de réalisation continus concernant les dettes contractées ou garanties par l'État et le financement intérieur net afin de tenir compte du cadre macroéconomique révisé.

#### ***III.2. Réformes budgétaires structurelles***

Les autorités poursuivent leur action visant à améliorer l'efficacité et la modernisation des administrations budgétaires, notamment par la dématérialisation des procédures. Considérant que la réforme budgétaire en cours sera étendue aux collectivités locales, elles ont créé une direction dédiée aux entités locales au sein du Trésor. Bien que toutes les collectivités locales soient dotées de comptes publics, il n'est pas nécessaire de renforcer leurs capacités au niveau de celles de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

##### *Numérisation des systèmes de paiement*

Plusieurs procédures ont été dématérialisées afin d'accélérer les opérations comptables et la mise en place du compte unique du Trésor. Dans ce contexte, deux projets importants axés sur la collecte et sur les dépenses méritent d'être mentionnés. Le premier est un projet régional conduit via la plateforme électronique du Groupement interbancaire de l'UEMOA (GIM-UEMOA) déjà bien avancé, qui améliorera l'utilisation du système électronique par des instruments à achever en janvier 2023. Le déploiement et la distribution de cartes prépayées accéléreront le paiement des dépenses sociales, notamment les bourses, les pensions et le traitement des agents de la fonction publique. Le second projet, baptisé « E-Trésor », qui est conduit par la DGTCP, est conçu autour de trois modules pour les

paiements, les douanes et les opérations bancaires. Son objectif est d'améliorer la gestion des recettes et des dépenses et de renforcer la DGTCP dans son rôle de banque publique.

#### *Autres réformes de la gestion des finances publiques*

La réforme consistant à adopter un système de double comptabilité des dépenses en autorisations d'engagements (AE) et en crédits de paiements (CP) pour l'établissement d'un budget pluriannuel conduite dans cinq ministères pilotes, permettra un meilleur contrôle des financements extérieurs. Elle contribuera à terme à la mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finance et à une efficacité accrue des dépenses publiques.

S'appuyant sur la réussite de l'exécution budgétaire en 2022 dans les ministères pilotes, le système AE/CP sera étendu à d'autres ministères. Par ailleurs, le projet pilote visant à déconcentrer l'ordonnancement de l'exécution des dépenses dans les secteurs de la santé publique et de l'éducation avance de manière satisfaisante. Afin de conforter le succès de ce processus, les autorités se penchent sur l'organisation interne et le renforcement des capacités. La DGTCP procédera à des évaluations régulières, portant notamment sur l'adéquation des dotations en personnel et l'adhésion au projet.

### **IV. Politiques macroéconomiques et réformes structurelles à venir**

Outre le renforcement de la résilience et l'atténuation de la fragilité, priorité est donnée à la mobilisation des recettes intérieures, à la promotion de l'inclusion financière, à l'efficacité de la gestion des finances publiques et au renforcement des cadres de gouvernance. Dans une conjoncture difficile, le gouvernement redoublera d'efforts pour préserver la stabilité macroéconomique tout en poursuivant les objectifs de développement énoncés dans le PDES 2022-26. La transformation numérique devrait jouer un rôle central dans ces efforts.

#### ***IV.1. Politique budgétaire***

La politique budgétaire prévue en 2023 vise à préserver la viabilité des finances publiques par une mobilisation renforcée des recettes intérieures, la hiérarchisation des dépenses, un meilleur ciblage des groupes vulnérables et une réduction graduelle du déficit budgétaire, afin de l'amener d'ici 2025 au seuil de convergence de 3 % du PIB, fixé par l'UEMOA. La réalisation des projets de réforme de la politique fiscale est une des priorités des autorités ; elle aidera à dégager l'espace budgétaire nécessaire pour le développement et les dépenses sociales. D'autres mesures concernant les recettes seront également étudiées, notamment : i) de nouvelles taxes sur le tabac, l'or et les produits pétroliers, ii) des ajustements de la TVA, de l'impôt sur le revenu et des taxes sur les investissements et iii) la consolidation des réformes concernant les factures certifiées, l'impôt foncier, le cadastre et la publicité foncière.

Les réformes visant à accroître l'efficacité des administrations budgétaires seront confortées par la simplification des procédures, la poursuite de la transformation numérique, la résolution des litiges fiscaux, le renforcement des contrôles et la lutte contre la fraude douanière. L'efficacité des dépenses publiques sera renforcée par la numérisation et l'amélioration des systèmes de paiement.

## ***IV.2. Politiques et réformes du secteur financier***

Les autorités reconnaissent qu'avec 14 banques et 6 établissements financiers assimilables à des banques, la taille du système financier n'est pas optimale au regard de la population. C'est pourquoi l'expansion des services financiers et l'amélioration de l'inclusion financière, en particulier en zone rurale, restent au cœur de leurs priorités. La réalisation de ces objectifs sera soutenue par la stratégie nationale d'éducation financière, l'avancement de la dématérialisation et la mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic de la banque centrale sur l'inclusion financière. Les autorités reconnaissent également la nécessité de prendre des mesures face aux nouvelles vulnérabilités financières. Il s'agit essentiellement de la forte concentration du crédit au sein du système bancaire et des maigres résultats du secteur de la microfinance, qui illustrent les difficultés relatives à la disponibilité et à la gouvernance des ressources et se traduisent par un montant élevé de prêts improductifs. Elles poursuivront donc leur plan de consolidation et renforceront les cadres de contrôle et de réglementation afin de conforter le secteur de la microfinance.

## ***IV.3. Gestion des ressources pétrolières***

Compte tenu du rôle croissant du secteur pétrolier dans l'économie et de ses contributions aux recettes publiques, le gouvernement attache une haute importance à la gestion efficace des ressources pétrolières, ce qui illustre l'engagement des autorités à l'égard de la transparence, de la redevabilité, de l'équité intergénérationnelle et d'une politique budgétaire prudente, abritée de la volatilité du pétrole. Les autorités apprécient l'assistance technique du FMI et les recommandations de ses services quant aux étapes requises pour mettre en œuvre la stratégie de gestion des ressources pétrolières. Dans ce contexte, elles reconnaissent les quatre piliers prioritaires résultant des conclusions de la mission d'assistance technique et les implications pour l'exécution budgétaire, la gestion des finances publiques et la diversification de l'économie pour éviter une dépendance excessive au pétrole. Compte tenu de la nécessité d'approfondir les discussions et de développer l'expertise pour établir le solde primaire non pétrolier et un fonds de stabilisation, les autorités demandent une deuxième mission d'assistance technique consacrée à la stratégie de gestion des recettes pétrolières.

## ***IV.4. Gouvernance***

Les réformes de gouvernance visent avant tout à réduire les incitations à la corruption, à renforcer l'état de droit, à améliorer les cadres de gouvernance et à promouvoir la transparence des finances publiques. Des avancées ont été réalisées dans ce dernier domaine, car les informations relatives aux bénéficiaires réels des entités juridiques titulaires de contrats publics attribués par entente directe sont publiées sur le site Internet de l'autorité des marchés publics ; le décret autorisant la Haute Autorité de protection des données à caractère personnel (HAPDP) à publier des informations sur les hauts responsables sera adopté prochainement ; le nouveau cadre de LBC/FT a été adopté pour remédier aux insuffisances et un comité chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des dépenses liées à la COVID-19 a été récemment installé. Les mesures de dématérialisation et

de transparence de la gestion des finances publiques tiennent également une place primordiale dans la stratégie des autorités relative à la gouvernance. Des avancées sont réalisées dans la publication des lois de finances et des documents y afférents, la mise en œuvre du compte unique du Trésor dans les collectivités territoriales, la dématérialisation des procédures administratives et l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes et des impôts.

#### ***IV.5. Stratégie climat et autres réformes structurelles***

Les conséquences grandissantes des chocs climatiques menacent l'existence du Niger et accentuent les défis déjà conséquents liés à une population grandissante, à la fragilité, à la pauvreté, aux inégalités et aux conditions volatiles de sécurité. Par conséquent, la nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique vise à accroître la résilience, notamment dans le secteur agricole, afin de préserver la croissance à long terme. Elle permettra une mise en œuvre satisfaisante de la Contribution déterminée au niveau national. Avec l'appui des partenaires du développement, les autorités poursuivront leurs efforts pour promouvoir une économie respectueuse de l'environnement, composante déterminante de leur stratégie de lutte contre le changement climatique et la désertification.

Les autorités sont déterminées à mener à bien leur programme de transformation en vertu du PDES 2022-26 et conscientes qu'une croissance inclusive et durable requiert une économie résiliente et du capital humain. Elles renforceront l'inclusion financière, les capacités, la qualité de l'éducation, l'égalité de genre et la sécurité alimentaire et territoriale. Les autorités se félicitent de la stratégie de renforcement des capacités qui vient d'être arrêtée et apprécient grandement les analyses et les conseils des services du FMI présentés dans le document de la série des questions générales, qui fournit d'utiles recommandations pour accroître la résilience aux chocs et développer le potentiel économique.

### **V. Conclusions**

Le Niger est confronté à de considérables défis découlant de l'insécurité au Sahel et du changement climatique. De plus, le pays souffre de capacités limitées. Cependant, les autorités restent déterminées à surmonter les multiples défis et à atteindre leurs objectifs de développement tout en préservant la stabilité macroéconomique.

Nous apprécierions grandement le soutien du conseil d'administration aux demandes des autorités et à l'achèvement de la deuxième revue au titre de la FEC, qui revêt une importance critique au regard des besoins de financement élevés et du rôle de catalyseur que joue le FMI dans la mobilisation des aides supplémentaires dont le pays a besoin. À cet égard, les autorités ont organisé une table ronde avec les donateurs les 5 et 6 décembre 2022 à Paris au cours de laquelle les engagements annoncés ont dépassé leurs attentes et elles seraient très reconnaissantes aux partenaires du développement et au secteur privé de donner suite à ces engagements.